



HAL
open science

Rhône-Alpes 21 : Synthèse d'expertises extérieures : état des lieux prospectif

Cédric Polere, Demourieux, Sylvie Mauris, Jean-Jack Queyranne, Didier Jouve

► To cite this version:

Cédric Polere, Demourieux, Sylvie Mauris, Jean-Jack Queyranne, Didier Jouve. Rhône-Alpes 21 : Synthèse d'expertises extérieures : état des lieux prospectif. [Rapport de recherche] Centre national de l'entrepreneuriat(CNE). 2007, 24 p. format A3, illustrations. hal-02185191

HAL Id: hal-02185191

<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02185191v1>

Submitted on 16 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Annuaire des Aires Prospectives

**Synthèse
d'expertises
extérieures**

Rhône-Alpes 21,

la démarche prospective régionale

LE MOT DU PRESIDENT

Trois raisons essentielles m'ont amené à demander à Didier Jouve, vice-président délégué à l'Aménagement et au Développement durable, de préparer la délibération qui nous est présentée aujourd'hui. Je veux brièvement les rappeler, avant de lui donner la parole.

La première est l'affirmation du fait régional et les nouvelles compétences qui en sont l'expression. Elles induisent des responsabilités nouvelles pour notre institution, qui intervient dans la vie quotidienne des Rhônalpins et œuvre pour l'accessibilité et le développement durable de leurs espaces de vie.

En second lieu, nous devons exprimer une vision stratégique sur l'évolution de notre Région à l'horizon des vingt prochaines années et cela en liaison avec nos partenaires naturels : institutions, acteurs économiques et associatifs...

Des collectivités se sont engagées dans des démarches de développement durable : Départements, Communautés d'agglomération, communes.

Cet exercice s'est toujours révélé positif, favorisant la prise de conscience des défis auxquels nos sociétés sont confrontées et fixant un cadre de référence aux politiques publiques.

Ce qui rejoint la troisième motivation : l'attente ressentie par nos concitoyens, souvent désorientés et inquiets face à un monde complexe et en évolution rapide.

Partout en Europe, les régions sont des lieux de projets partagés, parce qu'elles sont à la bonne échelle pour anticiper et accompagner les mutations de nos sociétés.

J'identifie cinq défis principaux :

- Le défi du développement durable avec notre engagement dans une lutte déterminée contre les effets du réchauffement climatique et l'épuisement des ressources naturelles ;
- Le défi de la société de la connaissance, avec les progrès de la recherche scientifique, des innovations technologiques et la question cruciale de leur acceptabilité par la société ;
- Le défi des mutations économiques et des emplois dans le contexte de concurrence mondialisée et de l'intégration européenne ;
- Le défi démographique avec, à la fois, le vieillissement global de la population, mais aussi la pression foncière et les difficultés engendrées par la métropolisation accélérée de nos sociétés ;
- Enfin, le défi de la cohésion sociale et de la citoyenneté dans un monde où les valeurs et les modes de vie sont confrontés aux changements rapides que je viens d'évoquer.

En engageant la démarche prospective Rhône-Alpes 21 – que je vais conduire personnellement avec Didier Jouve – notre ambition est, sur l'ensemble de ces questions, de combiner travaux théoriques et contributions apportées par les Rhônalpins.

Je pense aux Rhônalpins membres de la société civile organisée, en particulier au Conseil économique et social régional (CESR) qui vient de créer sa propre section prospective, aux Conseils de développement et aux autres instances participatives mises en place par la Région comme les Comités de ligne, ou les Contrats Territoriaux Emploi-Formation.

Je pense aussi aux Rhônalpins appelés à faire connaître leur point de vue dans la démarche de démocratie participative que nous avons initiée.

Nous voulons aussi associer dès l'origine tous les regards et toutes les volontés régionales pour dessiner le cadre commun qui permet de construire Rhône-Alpes ensemble et d'inscrire le développement de notre éco-région dans une perspective durable.

Telle est l'ambition de la démarche Rhône-Alpes 21 que nous vous proposons d'engager aujourd'hui.

Jean-Jack Queyranne
Président de la Région Rhône-Alpes

LE MOT DU VICE-PRESIDENT

Ce chantier de prospective est vital. Il est au cœur de notre mandat d'élus. Regardez le monde que nous avons la responsabilité, à notre niveau, de faire tourner. Il est d'abord marqué par l'incertitude.

Il fut un temps où l'action politique pouvait se conduire à partir de quelques principes bien ancrés, ce que Stéphane Rozès appelle parfois les pilotes automatiques de la politique. Je vais en citer trois : le progrès, la croissance, le marché. Ces pilotes automatiques sont parfois devenus des credo, alors la conviction devenait religion. Mais ces pilotes automatiques sont cassés : le progrès technologique n'est pas à coup sûr un progrès social ou environnemental, la croissance des flux financiers ne garantit ni la paix ni la solidarité ni le bien-être pour tous, et le marché qui a révélé ses dynamiques montre aussi toutes ses limites dans la prise en compte de l'intérêt général et des enjeux de long terme. Les logiciels sont cassés. Du coup, les pilotes de politiques publiques que nous sommes devront être très compétents et avoir de bons yeux.

Ce monde incertain est également de plus en plus complexe : de nouvelles approches sont nécessaires pour le prendre en charge. Il n'y a pas si longtemps, on utilisait des relations simples de causalité : une cause, un effet. Un problème, une solution. Action, réaction. La complexification de l'économie, la mondialisation des échanges, l'irruption du village global de la communication, la montée en puissance des questions environnementales imposent aujourd'hui de penser et d'agir sur des systèmes, sur des interactions.

Vous mesurez que ces approches globales deviennent nécessaires dans toutes les compétences de la Région, et ce d'autant plus que la région est un espace de cohérence territoriale. Elles nécessitent de modifier nos méthodes de travail et nos organisations. Il n'y a plus de « prés carrés » possibles, il faut de la transversalité. Il n'y a plus d'action économique utile qui ne serait pas articulée avec l'homme et avec son territoire, il n'y a plus d'actions solidaires possibles qui ne reposent sur une société efficace économiquement et techniquement pour les porter, il n'y a pas de résolution des questions environnementales envisageables hors d'un projet de vrai progrès économique et social. Nous travaillerons sur une approche que nous partageons dans cette mandature qui veut concilier l'efficacité économique, le progrès social, la responsabilité environnementale, en associant le plus largement possible les Rhônalpins : une approche s'appuyant sur les principes du développement durable.

Le chantier que nous engageons est partenarial ; il doit forcément associer les élus, les représentations de la société, les experts et les citoyens. Le regard porté sur le long terme ne peut concerner seulement les élus de ce mandat. Les questions sont trop complexes pour se passer de l'aide des experts. Les questions imprègnent globalement la société et ne peuvent pas être traitées sans le concours des citoyens.

Il nous faut voir plus loin, mieux comprendre les systèmes complexes, développer la transversalité, associer l'ensemble de la société.

Quel est l'enjeu de notre travail ?

- Ni prédire, ni croire, mais tenter d'anticiper davantage quand les politiques publiques deviennent plus lourdes à piloter et à faire changer de cap ;
- Dégager une vision stratégique des futurs possibles pour Rhône-Alpes, qui pourra constituer le socle des politiques régionales de demain ;
- Faire la politique plutôt que laisser faire.

Saurons-nous lever le nez du guidon pour voir plus loin ? Saurons-nous échapper à la temporalité d'un mandat pour étudier l'avenir ? Saurons-nous saisir les grands défis du siècle pour en nourrir nos politiques ? Saurons-nous le faire avec les Rhônalpins, tous les Rhônalpins ? Le vrai rôle d'un politique, dit-on, n'est pas d'administrer le quotidien, mais de savoir quand il faut changer de politique.

Regarder en avant : nous le devons aux Rhônalpins. Ils nous ont élus dans ce monde instable, brumeux et paradoxal pour gérer un peu de leurs affaires publiques. Nous leur devons ce travail de vigie, nous leur devons cette précaution pour demain. C'est un très beau chantier de la vraie politique.

Didier Jouve
Vice-président délégué à l'Aménagement, à l'Animation des territoires et au Développement durable

Ces interventions ont été prononcées lors de l'assemblée plénière du 19 juillet 2007 au cours de laquelle le Conseil régional Rhône-Alpes a engagé sa démarche prospective, Rhône-Alpes 21

Quand la France vieillit... Comment faire face à l'exceptionnelle mutation de la population ?

La population française se singularise au sein des pays européens par le taux élevé de ses naissances et la faiblesse de sa mortalité. Le vieillissement est incontournable, mais la bonne santé de la démographie française laisse envisager un avenir dans lequel le vieillissement résulte moins du manque de jeunes que de l'arrivée d'un plus grand nombre de personnes aux différents âges de la vieillesse. Autre trait marquant du paysage : les ménages de petite taille, les célibataires et les familles monoparentales sont de plus en plus nombreux. Ces caractéristiques n'ont pas encore donné la pleine mesure de leur impact

sur les décades à venir. L'enjeu consiste donc à anticiper leurs conséquences, à défaut de pouvoir inverser les tendances. L'évolution des migrations reste la grande inconnue, que ces migrations soient intra-territoriales ou internationales. Les décisions et politiques en la matière auront des conséquences très importantes. Pour la région Rhône-Alpes, le défi est de conserver ses atouts, en termes de démographie, de dynamisme économique et d'attractivité, de répondre au mieux aux mutations familiales fortes de ces dernières années et enfin de veiller au développement équilibré entre les départements et plus particulièrement entre les territoires ruraux et les zones urbaines.

Faire face au vieillissement : le défi du siècle ?

La question du nombre n'est pas le seul défi pour l'Europe : la croissance économique, l'attractivité, le rayonnement international... dépendent d'autres facteurs que du nombre d'habitants. L'enjeu principal réside bien dans le vieillissement des populations. Phénomène inédit dans l'histoire du monde, en 1998 dans les pays développés, les personnes âgées (+65 ans) ont dépassé en nombre les jeunes de moins de 15 ans ! En 2050, ce phénomène sera étendu à l'échelle mondiale.

En Europe, trois facteurs concourent au vieillissement :

- l'allongement continu de l'espérance de vie, à la suite de l'amélioration des conditions de vie, de travail, de santé... et la baisse de la mortalité ;
- l'arrivée à l'âge de la retraite puis au grand âge des nombreuses générations d'après-guerre issues du baby-boom qui profitent à plein de l'amélioration des conditions de vie et de travail. Résultat : la part de la population très âgée progresse elle aussi. Entre 1990 et 2050, en France, les plus de 80 et 85 ans seront deux fois plus nombreux et les plus de 90 ans trois fois plus ;
- la baisse des naissances : la part des jeunes diminue ; pour la région, cette baisse sera sensible sauf dans l'Ain, l'Isère et la Haute-Savoie.

Le vieillissement de la population se mesure en comparant la population des -15 ans avec celles des + 65 ans. En Europe, aujourd'hui, ce rapport est encore équilibré (chaque catégorie représentant environ un quart de la population), bien que très supérieur aux ratios mondiaux (respectivement 30% et 7%) et américains (21% et 12%). En 2050, la part de la population âgée de 65 ans et plus, dans la population totale, passerait de 12 à 21% aux États-Unis, de 17 à 30% au Japon et de 16 à 28% dans l'Union européenne à 15.

En France, il faut se préparer à un double déséquilibre entre les régions et entre les générations. L'accroissement de la population française s'accompagne d'un vieillissement accéléré des régions au sud de la Loire qui ont les faveurs des retraités, et pour certaines d'entre elles, des soldes naturels très bas. Au contraire, les régions les plus jeunes formeront une bande qui s'étendra de Rhône-Alpes aux Pays de la Loire en longeant l'Est et le Nord.

En 2005, 13 régions ont encore 25% de moins de 20 ans pour 20% de plus de 60 ans. En 2030, seule l'Ile-de-France serait dans ce cas. De nombreuses régions auront un solde naturel déficitaire. En 2050, une personne sur trois sera une personne âgée contre une sur cinq actuellement. Pour les plus de 75 ans, la moyenne nationale s'élève actuellement à 7,6% avec déjà de grandes disparités régionales : la moitié sud a un taux supérieur à 8,9% tandis que les quatre régions du Nord, plus la région Rhône-Alpes (6,9%) ont un taux inférieur à 7%. Cette catégorie se caractérise par la prédominance très marquée des femmes en raison de leur plus grande longévité.

Grâce à son dynamisme démographique, Rhône-Alpes bénéficie d'un sursis face au vieillissement. En 2030, les plus de 60 ans représenteront près de 30% de la population. L'Ardèche sera le département le plus touché avec un

Repères

- La population mondiale a doublé entre 1959 et 1999, date à laquelle elle était évaluée à 6 milliards d'individus. Les humains seront 9 milliards en 2050. La France compte aujourd'hui 63,4 millions d'habitants. Rhône-Alpes représente 10% de sa population.

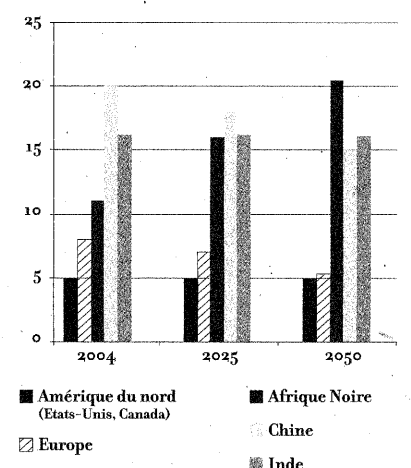
- La population vieillit lorsque les plus de soixante-cinq ans sont plus nombreux que les moins de quinze ans. En 2030, seule l'Ile-de-France comptera plus de jeunes que de personnes âgées.

- En Rhône-Alpes, le nombre de retraités diffère selon les départements : il correspond à 27% de la population en Ardèche, 25% dans la Loire, 23% dans la Drôme, 18-19% en Haute-Savoie, Savoie, Rhône et Isère.

- En 2005, la population régionale comptait 9% d'étrangers — contre 8,1% en métropole — installés notamment dans le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie, dans les zones transfrontalières et urbaines.

taux de près de 38%. La hausse de la population des plus de 80 ans et des personnes dépendantes de plus de 75 ans devrait aussi être marquée avec un doublement entre 2005 et 2030. La Haute-Savoie, la Savoie et l'Isère seraient plus particulièrement concernées. Les territoires devront anticiper cette tendance, dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisation. En effet, des études menées notamment en Auvergne montrent que les personnes de plus de 75 ans tendent à se rapprocher des zones urbaines pour profiter de la ville et de l'offre sanitaire tandis que les jeunes retraités ont une préférence pour les zones rurales. Autre caractéristique, le pourcentage de retraités dans la population régionale cache de fortes disparités territoriales : 27% en Ardèche, 25% dans la Loire, 23% dans la Drôme et 18-19% en Haute-Savoie, Savoie, Rhône ou Isère.

Poids démographique des pays en % de la population mondiale



Source : Inventaire du 21ème siècle, Tome 2. Robert Fossaert, coll. «Les classiques des sciences sociales», 2005. <http://classiques.uqac.ca/>



Rhône-Alpes se caractérise par une population plus jeune grâce à une plus forte natalité et une plus faible mortalité que la moyenne nationale.

L'Europe vieillit dans un monde encore jeune et son poids démographique s'amoindrit. La population européenne vieillit et décline. Celle du Japon aussi. Pendant ce temps, les Etats-Unis font preuve d'un dynamisme remarquable et l'ensemble de la population mondiale est encore en pleine expansion bien qu'à un rythme moins soutenu. Dans les cinquante prochaines années, des pays, dont la Chine, accompliront leur transition démographique : stabilisation des naissances et des décès. En conséquence, la population mondiale, qui a doublé entre 1959 et 1999, progressera moins vite. Elle devrait passer de 6 milliards d'habitants en 1999 à quelque 9 milliards à l'orée 2050.

Le palmarès des pays les plus peuplés changera peu. L'Inde, avec 1,8 milliard d'habitants attendus, passera devant la Chine (1,5 milliard), toujours suivie des Etats-Unis avec 500 millions. L'Allemagne et la France, avec quelque 70

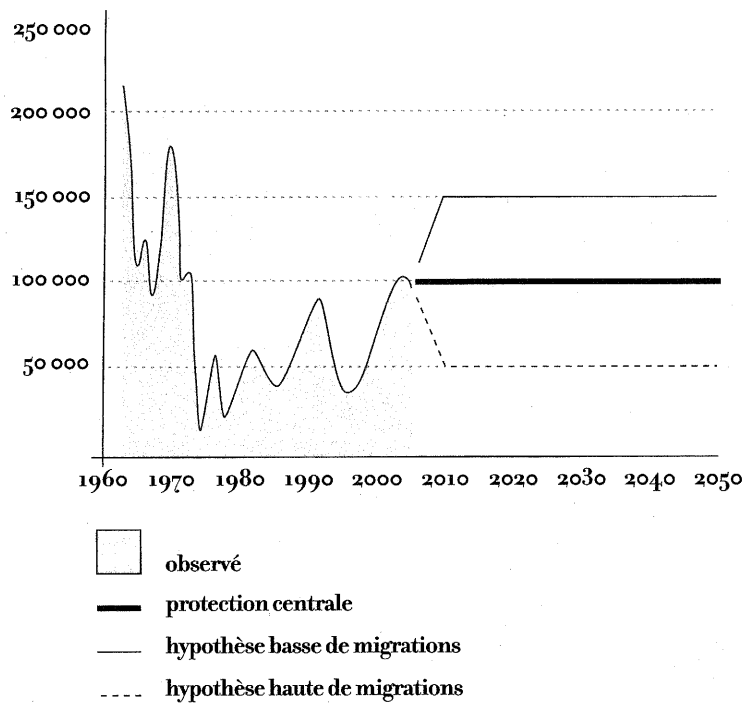
millions d'habitants chacune, se classent à la vingtième place et restent les pays européens les plus peuplés (1). La croissance de la population restera forte en Afrique noire (quasi triplement de ses actuels 733 millions d'habitants) et dans l'ouest de l'Asie, mais elle ralentira partout ailleurs et s'arrêtera même en Europe, Russie comprise. Entre 1950 et 2050, le poids démographique de l'Europe aura diminué de plus de deux tiers.

La population française est estimée à 63,4 millions au 1er janvier 2007. Comparée à l'ensemble des pays européens, la France se distingue par ses nombreuses naissances et une plus faible mortalité que la moyenne européenne. En conséquence, le solde naturel annuel (2) est plus de trois fois supérieur à la moyenne européenne. Le renouvellement des générations, estimé à 2,1 enfants par femme, n'est pas encore atteint mais se rapproche avec un taux record de 2 pour 2006. La

France partage cette vigueur démographique avec le Luxembourg et l'Irlande. Avec 6 millions d'habitants, Rhône-Alpes représente 10% de la population française. C'est la deuxième région française par son poids démographique après l'Ile-de-France. Elle a connu une croissance plus forte que la moyenne française depuis 1975 et cette tendance devrait se poursuivre : en 2030, les Rhônalpins seront près de 7 millions. Elle se caractérise par une population plus jeune, grâce à une plus forte natalité et à une plus faible mortalité que la moyenne nationale.

Mais les situations sont contrastées selon les territoires de la région. Le solde naturel est proche de zéro en Ardèche dans la Loire. L'évolution annuelle de la population croît d'ouest en est passant de 0,1% dans la Loire à 1,4% en Haute-Savoie. L'espérance de vie est légèrement supérieure à la moyenne nationale et progresse régulièrement. D'ici à 2030, la Haute-Savoie, l'Isère et l'Ain contribueraient pour les trois quarts à l'accroissement de population de la région.

Evolutions passées et futures du solde migratoire annuel selon les trois hypothèses de migrations retenues (années 1963-2050)



La question des flux migratoires va devenir prépondérante et le maintien de l'attractivité du territoire sera un enjeu essentiel. La population ne croissant plus guère par les phénomènes naturels des naissances et des décès, il faut trouver des solutions ailleurs pour répondre aux besoins socio-économiques et relancer une dynamique démographique.

Attirer des personnes d'autres territoires limitrophes ou non, nationaux ou non, est une possibilité de réponse que les autres pays européens ont largement adoptée. Le recours aux ressources humaines extérieures au territoire présente l'avantage d'avoir un effet immédiat contrairement aux politiques en faveur de la natalité.

En France, le solde migratoire est l'un des plus faibles d'Europe. Alors que la population française devrait être l'une des plus dynamiques d'Europe en terme d'accroissement (au regard de ses nombreuses naissances et sa faible mortalité), elle se situe juste dans la moyenne, à côté de pays comme l'Italie et le Royaume-Uni dont les indicateurs démographiques sont plus dégradés. En cause, le très faible solde migratoire qui reste parmi les plus bas d'Europe — bien qu'ayant doublé depuis 1985, ce solde s'établit à 0,17% contre 0,42% en Europe.

Une région attractive pour les jeunes mais qui voit le départ de nombreux retraités. La France exerce une attractivité de plus en plus différenciée entre ses régions : les destinations choisies par la population dessinent un croissant ouest-sud-est (régions du littoral atlantique, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes). Depuis 1999, l'attractivité rhônalpine est en progression : en moyenne, chaque année, 61 500 personnes en provenance d'autres régions françaises s'installent tandis que 51 500 partent.

Les Rhônalpins quittent le territoire pour aller dans les régions du Sud, l'Auvergne et la Bretagne tandis que les habitants des régions de la moitié nord de la France sont nombreux à venir s'installer en Rhône-Alpes. Ce sont surtout les 20-29 ans, étudiants ou jeunes actifs, qui arrivent en force ainsi que les 30-59 ans (retour d'étudiants de l'Île-de-France notamment (3)). La région est ainsi une des régions métropolitaines les plus attractives pour les jeunes, notamment en raison de son offre de formation. Cette attractivité connaît une forte progression.

Du côté des plus de 60 ans et des retraités, les départs sont plus nombreux que les arrivées et cette tendance s'accroît.

Les mobilités intrarégionales sont aussi importantes. La progression de la mobilité entre les départements s'explique notamment par l'extension des aires urbaines dont certaines franchissent les limites départementales. Cette attractivité est aussi valable pour l'immigration : en 2005, la population régionale compte 9% d'étrangers contre 8,1% en métropole. Ils s'installent principalement dans le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie, et plus particulièrement dans les zones urbaines et frontalières.

Globalement l'ensemble du territoire est attractif avec des nuances : la Loire et le Rhône attirent moins, même si cette tendance a reculé depuis 1999, tandis que l'Ardèche, l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie sont en haut de l'échelle. En Ardèche, les nouveaux arrivants permettent de compenser le faible accroissement naturel. Pour la Loire, la dynamique démographique est quasi nulle et repose sur un équilibre précaire entre son accroissement naturel faible et le mouvement migratoire. Ces deux départements sont donc ceux pour lesquels le vieillissement de la population est le plus marqué. En 2020, le fossé se creuserait ainsi entre Lyon, le sillon alpin et les aires urbaines de la Loire qui perdront population et jeunes.

Les conséquences économiques et sociales du vieillissement sont pré-occupantes. Le vieillissement de la population a déjà des incidences fortes sur tous les aspects de la vie humaine. Elles sont multiples : croissance économique, épargne, investissement, consommation, marché du travail, retraites, fiscalité, transferts intergénérationnels de richesse, de biens, système de santé... Le vieillissement de la population se répercute sur la composition des familles, les conditions de vie et le logement. Au plan politique, les retraités sont très actifs, votent dans des pourcentages plus importants que toutes les autres classes d'âges et sont bien insérés dans les mécanismes de représentation et institutionnels.

La population active va progresser plus faiblement d'ici à 2015 pour se stabiliser autour des 28 millions d'actifs, nombre qui varierait peu jusqu'en 2050. Contrairement à l'ensemble du pays, la population active rhônalpine devrait continuer d'augmenter jusqu'en 2020. Activité des femmes, bons taux d'emploi des seniors et forte attractivité jouent en sa faveur. En revanche, les départs à la retraite connaîtront une progression fulgurante, lors de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom qui connaissent aujourd'hui un taux d'activité élevé.

Questions pour débattre et agir

Personnes âgées et solidarité intergénérationnelle

- Face au vieillissement de la population, comment changer les représentations et revaloriser l'âge, l'expérience et l'utilité sociale des personnes âgées ?
- Comment valoriser les compétences des seniors et assurer la transmission de leurs savoir-faire, de leur activité économique... ? Quelle place et quels projets de vie donner à ces personnes qui ont des perspectives de vie de près de vingt ans à la fin de leur vie professionnelle ?
- Quelles modalités de prise en compte du vieillissement et de la dépendance dans les politiques d'aménagement du territoire, de logement (variété des parcours résidentiels en fin de vie), de santé publique (prévention), d'insertion et de formation ?
- Comment adapter la société au vieillissement en évitant des logiques de cloisonnement et en favorisant des logiques de mixité et de partage d'espace ?
- Moins nombreux à l'avenir, les jeunes ne seront-ils pas les parents pauvres des politiques publiques ? Ayant des références symboliques, des modes de vie et de consommation qui leur sont propres, comment leur donner une place plus importante ?

■ Comment favoriser la solidarité intergénérationnelle ?

Attractivité et équilibre territorial

- Le maintien du dynamisme régional passe-t-il par un renforcement de l'attractivité au plan national et international (accueil de migrants, maintien des retraités...) ou par des politiques en faveur des femmes pour favoriser vie professionnelle et natalité ?
- Le vieillissement ne pourrait-il pas être considéré comme un atout pour les territoires, l'investissement dans la vie locale des retraités et les multiples demandes de services étant autant de leviers pour dynamiser un territoire socialement et économiquement ? N'y-a-t-il pas d'autres axes de développement liés au vieillissement que les seuls services à la personne ?
- Vieillesse et dépendance ne sont-ils pas également des opportunités pour le développement économique, scientifique et humain de la région, du fait des potentiels d'innovation technique et organisationnelle ?
- Comment anticiper et/ou attirer et/ou orienter les flux de migration étrangère ?

Si les tendances observées se prolongent, la population active et la population totale devraient augmenter dans le Nord-Est et diminuer sur Saint-Étienne, Roanne et en Maurienne. Quant à Annonay, la Drôme-Ardèche-centre, Aubenas et la Loire-centre, ils verront leur population totale augmenter et la population active diminuer.

Les actifs seront moins nombreux pour supporter une part grandissante de personnes dépendantes.

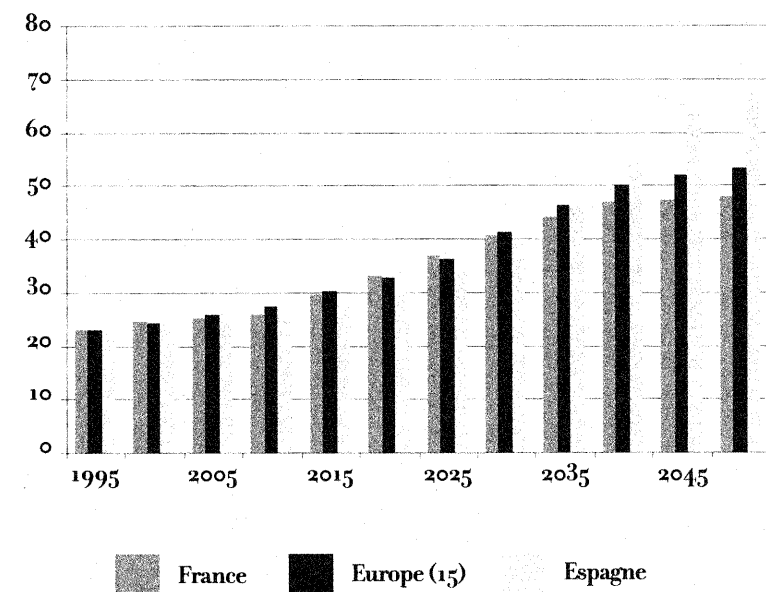
Cette situation conduit à une augmentation du taux de dépendance économique et représente un défi majeur pour les actifs et les finances publiques. Alors qu'il y avait trois actifs pour un inactif de 60 ans et plus en 1970, il n'y en a plus que 2,2 en 2005. On n'en compterait que 1,4 en 2050. Entre 1950 et 2000, ce rapport est passé de 12 à 9 personnes d'âge actif par personnes âgées de 65 ans ou plus. D'ici à 2050, il devrait n'être plus que de 4 personnes. De même, le coefficient de charge parentale (4) mesure le soutien que peut apporter une famille à ses membres les plus âgés : en 1950, on dénombrait moins de 2 personnes de 85 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 50 à 64 ans. En 2000, ce taux est passé à 4% et devrait atteindre les 11% en 2050.

Les besoins en matière de prise en charge de la dépendance vont exploser. Actuellement 12% des plus de 75 ans vivent en institution, mais 24% des plus de 85 ans. Ces proportions pourraient diminuer quelque peu : d'une part, on peut penser que les générations de retraités à venir sont en meilleure santé que leurs aînés ; d'autre part, les années de vie gagnées sont dès maintenant des années de vie en bonne santé.

Il n'empêche, il est nécessaire d'anticiper les besoins liés à la prise en charge de la dépendance et du passage d'un plus grand nombre de personnes à des âges avancés de la vie (accompagnement dans le quotidien, suivi médical, soins longue durée et maladies chroniques...), même si un placement en institution n'est pas nécessaire.

1- Source : U.S. Census Bureau, International Data Base.
2- Solde naturel : il résulte de la différence entre le nombre de décès et celui des naissances.
3- Six millions de Rhônalpins et une attractivité renforcée. Alain Berthelot, La Lettre Insee Rhône-Alpes, n°66, janv. 2007.
4- Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus rapporté à celui des personnes de 50 à 64 ans. « le Vieillissement de la population dans le Monde », Senior Strategic - LeMarchésSeniors.com

Evolution du taux de dépendance des personnes âgées (en %)



Bibliographie & sources

- Conséquences des évolutions démographiques sur les politiques publiques en Rhône-Alpes, Conseil économique et social régional, Région Rhône-Alpes, décembre 2005.
- Insee, Tableaux de l'économie Rhône-Alpes 2006-2007, mai 2007.
- Rhône-Alpes, une région jeune et attractive. Philippe Mossant, La Lettre Insee Rhône-Alpes, n° 40 - Juillet 2005.
- 6 millions de Rhônalpins et une attractivité renforcée. Alain Berthelot, La Lettre Insee Rhône-Alpes, n°66, janvier 2007.
- Premiers résultats des enquêtes de recensement 2004, www.insee.fr/fr/recensement
- La jeunesse : un devoir d'avenir, une chance pour la région Rhône-Alpes. Plan régional pour la jeunesse, Rapport n°05.15.707, Région Rhône-Alpes.
- Projections régionales de population à l'horizon 2030. Olivier Léon, Pascal Codefroy, n°1111, décembre 2006, Insee.
- Implications du vieillissement démographique de l'Europe. Les cultures socio-économiques de l'Union européenne, site de l'Association Européenne des Enseignants, www.aede.eu
- 2,5 milliard d'habitants en plus sur la Terre d'ici 2050. Note Système Vigie du 30 avril 2007, Futuribles International.
- Dans quelles régions meurt-on le plus tard au début du XXI^e siècle ? Fabienne Daguet, Insee, n°1114, décembre 2006.
- Projections 2005-2050. Elise Coudin, Insee, n°1092, juillet 2006.
- Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050, Isabelle Robert-Bobée, Insee, n°1089, juillet 2006.
- Vers quels lendemains allons-nous ? Prospective pour la métropole lyonnaise, DPSA, Grand Lyon, décembre 2005.
- Inventaire du XXI^e siècle, Tome 2, Robert Fossaert, collection « Les classiques des sciences sociales », 2005, http://classiques.uqac.ca/
- Perspectives démographiques de la France et de l'Europe à l'horizon 2030, Commission des Finances, de l'Économie générale et du Plan de l'Assemblée nationale, Gérard-François Dumont, Jean-Marc Zaninetti, Population & Avenir, mai 2005.

Les Alpes se réchauffent plus vite que la planète

Quelles politiques enrayeront ce phénomène ?

Le facteur humain dans le réchauffement global et le changement climatique a été reconnu par les quelque 3000 experts du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec), dans leur rapport du 2 février 2007 (1). Le changement climatique est lié à l'intensification de l'effet de serre. Les rayons du soleil sont piégés dans l'atmosphère par les gaz à effet de serre (GES), ce qui conduit à son réchauffement.

On distingue plusieurs gaz ou groupes de gaz à effet de serre : la vapeur d'eau (H₂O) qui n'intervient pas directement car elle retombe très vite en pluie, l'ozone (O₃), et ceux concernés par le protocole de Kyoto, comme le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les gaz fluorés. Le gaz carbonique est le gaz le plus en cause dans le réchauffement (77% du total des GES). Il est surtout dû (90%) à la combustion des énergies fossiles (charbons, pétrole, gaz) et à l'industrie (fabrication de ciment).

Les autres sont surtout d'origine non énergétique et pour leur plus grande part émis par les activités agricoles : le méthane provient de l'élevage des ruminants, de la culture du riz par inondation des rizières, des décharges d'ordures, des exploitations pétrolières et gazières ; le protoxyde d'azote des engrais azotés et de divers procédés chimiques ; les gaz fluorés des aérosols, climatiseurs, de certaines industries. Le secteur de l'élevage représente 18% des GES issus de l'activité humaine, soit autant que les transports.

Au XXI^e siècle, la fourchette de prévision de croissance de la température moyenne mondiale s'établit de 1,8 à 4,4°C (elle se situe à l'intérieur d'une fourchette « extrême » de 1,1°C à 6,4°C), ce qui correspond aux conséquences probables de six scénarios établis par les experts (2).

Les modifications climatiques vont transformer pendant longtemps les conditions de vie sur terre, et occasionner toute une série de conséquences, que l'on commence tout juste à subir, mais dont on ne saurait sous-estimer la gravité. Elles impliquent des changements et la recherche de nouveaux équilibres dans presque tous les domaines.

L'enjeu majeur selon le Giec est que la planète, sous peine de connaître des risques trop importants, ne subisse une élévation totale des températures supérieure à deux degrés.

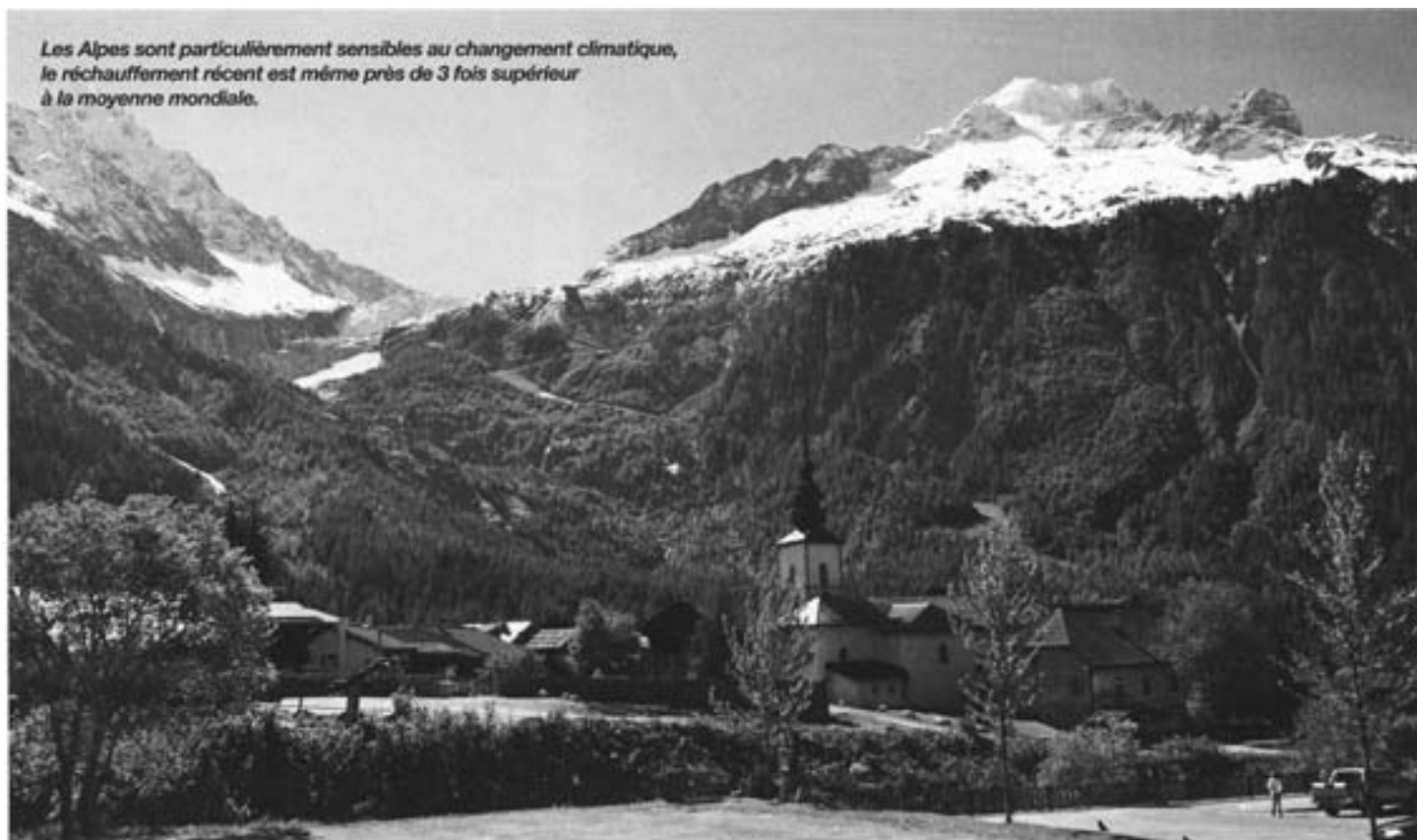
Pour y arriver, les concentrations admissibles de gaz à effet de serre ne doivent pas excéder un surcroît de 18% par rapport à aujourd'hui, ce qui est la tendance si rien n'est fait, d'où l'importance de diminuer fortement les émissions dans les décennies à venir.

Les pays industrialisés ayant ratifié le protocole de Kyoto se sont engagés à réduire d'ici à 2012 leurs émissions de 5,2% par rapport à celles de 1990 (3). La France s'est engagée à une stabilisation de ses émissions en 2012 par rapport à 1990.

En Rhône-Alpes, les émissions brutes de gaz à effet de serre représentent 8% des émissions nationales et croissent chaque année. 78% des émissions de gaz à effet de serre provenant de la combustion des énergies fossiles, l'enjeu du changement climatique ne peut pas être dissocié de la question de l'énergie. Le secteur le plus émetteur est le secteur des transports avec 33% des émissions, suivi par le secteur de l'industrie et le secteur résidentiel.

L'effort à réaliser pour atteindre l'objectif du protocole de Kyoto est donc considérable. Les énergies renouvelables ne sont pas suffisamment développées pour remplacer le pétrole et le gaz en quantités suffisantes, ce qui impose d'en passer par des économies d'énergie dans l'ensemble des secteurs d'activité, par l'incitation et la réglementation, en particulier pour l'amélioration du bâti et l'utilisation des transports, par le choix des ressources primaires, les évolutions technologiques, les vecteurs de distribution, les modalités de stockage et le développement de filières d'offres énergétiques à bas niveau d'émissions de carbone.

Précisons enfin que le « défi » climatique ne recoupe qu'une partie des enjeux d'environnement, et aussi qu'une partie des enjeux, liés au secteur de l'énergie. On ne trouvera donc pas dans cet état des lieux l'ensemble des enjeux liés à ces deux domaines.



Les Alpes sont particulièrement sensibles au changement climatique, le réchauffement récent est même près de 3 fois supérieur à la moyenne mondiale.

Les conséquences du changement climatique devraient s'accroître d'ici à la fin du XXI^e siècle. Le temps ne sera plus ce qu'il est ! Le phénomène le plus sensible sera la hausse des températures. Le rapport du Giec estime à +0,74°C (de 0,56 à 0,92°C) l'augmentation de la température moyenne mondiale au cours du XXI^e siècle (période 1906-2005).

En Rhône-Alpes, elle a atteint environ +1°C. Les Alpes sont particulièrement sensibles au changement climatique, le réchauffement récent est même près de trois fois supérieur à la moyenne mondiale.

Ce n'est qu'un début ! Sur la base d'une simulation (4) qui retient l'hypothèse d'une augmentation de 3,4 degrés de la température mondiale au cours du XXI^e siècle, Rhône-Alpes pourrait connaître une hausse des températures de 3 à 5 degrés en hiver, de 2 à 4 degrés au printemps, de 4 à 6 degrés en été et de 3 à 4 degrés en automne.

Les températures augmenteront surtout l'été. Les périodes de sécheresse seront plus nombreuses ou longues : le nombre de jours secs (pluie inférieure à 1 mm par jour) consécutifs en été passera de 15-20 actuellement à 25 environ dans un siècle. L'augmentation des périodes de sécheresse se situe donc entre 5 et 10 jours, et sera plus prononcée au sud de la région.

Conséquences de ces changements : des étés caniculaires en perspective ! Les conditions caniculaires de l'été 2003 ne seront plus l'exception. La hausse des températures connaîtra des variations selon les territoires de la région : elle est déjà et sera plus forte au sein des villes, en raison de ce que l'on appelle l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Les variations saisonnières des précipitations vont se modifier. On assistera à la hausse des précipitations en hiver, et à leur baisse en été (le relevé de la station de Lyon-Bron sur la période 1922-2005 indique déjà une réduction des précipitations cumulées

d'environ 20% sur les mois de juin, juillet et août).

De manière générale, la pluie sera plus abondante là où il pleut déjà, plus rare là où il pleut faiblement. En quantité, les précipitations baisseront en Rhône-Alpes de 30% par rapport au niveau actuel. En hiver, les précipitations s'accroîtront d'environ 20%, avec une augmentation plus prononcée sur les reliefs des Alpes et du Jura (il y aura aussi plus de jours de pluie intense).

Au printemps, les précipitations seront inférieures d'environ 10% au niveau actuel. En revanche on devrait observer peu de variations en automne.

La fonte de la calotte glaciaire du Groenland et de la banquise de mer va s'accroître, et le niveau de la mer accroître sa hausse. Il s'est élevé de 17 cm environ au cours du XX^e siècle, et devrait s'élever de 10 à 90 cm au XXI^e siècle, menaçant des villes comme Londres, Shanghai, New York ou Tokyo. Le Giec souligne aussi le risque de fonte du pergélisol ou permafrost, couche gelée de matière organique en Sibérie et Arctique canadien, qui en se réchauffant relâchera du carbone et du méthane.

Une baisse de la biodiversité, des écosystèmes menacés. Autre conséquence, la biodiversité se réduira du fait de la dégradation des écosystèmes : un million d'espèces vivantes pourraient disparaître d'ici à 2050, en fait de 20 à 50% des espèces selon les projections (5). Le changement climatique pourrait conduire les espèces à la recherche de conditions favorables à leur vie à se déplacer vers le nord et en altitude (globalement, on estime qu'une augmentation de la température de 1°C correspond à un déplacement de 50 à 200 km vers le nord et 150 m en altitude). On assiste déjà au déplacement géographique d'espèces (la chenille processionnaire du pin est remontée de 55 km vers le nord au cours de la dernière décennie en France). Cette menace est sensible en Rhône-Alpes, qui bénéficie d'une grande richesse

de ses milieux naturels (6). La biodiversité est élevée dans certains massifs montagneux et dans les zones fluviales, humides et lacustres.

Un changement des paysages en France et en Rhône-Alpes : la Provence va s'inviter ! Le biotope de végétation méditerranéenne devrait devenir dominant dans la majeure partie des plaines de Rhône-Alpes à l'horizon 2100, et remonter jusqu'aux limites de la Bourgogne (7). Cette étude de l'Inra retient l'hypothèse d'une hausse de 2,7°C à l'horizon 2100. Elle prévoit l'extension de l'aire climatique des espèces présentes dans la partie ouest du pays (elles pourront occuper de 17% du territoire métropolitain actuellement à 46% en 2100), une réduction de l'aire des espèces montagnardes (de 16 à 6%), une extension de l'aire des espèces méditerranéennes (de 9 à 28%). Cèdres, cyprès et oliviers pourront remplacer les platanes dans les avenues de Lyon. Le dérèglement climatique va modifier les écosystèmes alpins. Les espèces de montagne vont devoir, si elles le peuvent, chercher un climat plus froid en montant en altitude. La forêt pourrait pousser au-delà de sa limite actuelle. On assistera vers 700 mètres au déclin des sapins et épicéas.

Un impact sur la santé difficile à évaluer. Il est possible que des maladies tropicales gagnent les zones tempérées, et qu'elles s'étendent (paludisme, choléra...). Néanmoins, ce n'est pas automatique, car il n'y a pas de lien mécanique entre réchauffement du climat et extension des maladies infectieuses, notamment parce que cela dépend fortement des politiques de santé adoptées par les Etats (8). En revanche, il ne fait aucun doute que le phénomène de hausse estivale des températures, plus prononcé dans les îlots urbains, qui concernent aujourd'hui un Rhônalpin sur deux (on considère ici les agglomérations de plus de 50 000 habitants), pourra plus qu'ailleurs s'accompagner d'effets sur la santé et le bien-être. A défaut d'anticiper le changement cli-

DÉFI RÉCHAUFFEMENT GLOBAL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

matique, une hausse des décès liés aux conditions thermiques est prévisible, comme l'augmentation du nombre de maladies respiratoires et cardiovasculaires, tous ces phénomènes étant plus durement ressentis par les personnes âgées, comme l'a montré la canicule de 2003. Cette perspective remet, au passage, en cause le modèle d'une ville dense qui serait de qualité médiocre.

Le changement climatique aura des conséquences géostratégiques. L'US Army a étudié les répercussions géostratégiques du réchauffement climatique (9) : de nouveaux défis sont prévisibles, comme les « conflits de l'eau » dans le sous-continent indien, en Asie centrale et au Moyen-Orient. De manière générale, l'accès à l'eau sera plus difficile sur notre planète, car la consommation d'eau augmente plus vite que la population mondiale.

L'impact des sécheresses et épidémies laisse augurer la multiplication des missions humanitaires. La libération de la banquise dans l'océan Arctique pendant l'été rend quasi certaine l'ouverture d'une route maritime nouvelle hautement stratégique, qui rapprochera les continents. Le changement climatique devrait occasionner des migrations massives, et une adaptation des infrastructures côtières partout dans le monde.

Le tourisme lié aux sports d'hiver sera touché par le changement climatique, mais la vulnérabilité des stations variera selon leur altitude. Les sports d'hiver du futur, cantonnés en altitude, seront-ils réservés à une élite dont la consommation s'effectuera à l'échelle planétaire comme l'atteste l'ouverture prévue en 2009 de l'Himalayan Ski Village, première station d'engurgement dans l'Himalaya, offrant des prestations haut de gamme à une clientèle fortunée ? En cas de forte hausse des températures, l'hypothèse d'un sport élitiste confiné en haute altitude n'est pas improbable (10). En Rhône-Alpes, l'enjeu « neige » est d'importance quand on sait que la montagne représente les deux tiers de l'activité touristique de la région, qui dispose avec 216 stations sur 7 départements, du plus grand domaine skiable du monde. C'est aussi une source d'emplois importante, surtout en Isère et dans les deux Savoie.

Dans les Alpes, une hausse de 2°C ferait baisser le nombre de stations bénéficiant d'un enneigement naturel fiable de 34%. Les pays les plus touchés seraient l'Allemagne (-81%), l'Autriche (-42%), la France (-33%), l'Italie (-27%), la Suisse (-19%) (11). Un réchauffement de 4°C réduirait le nombre de stations de 67%. Cela souligne la fragilité des sports d'hiver, et le risque de fin du modèle du ski de masse, tel qu'il est né en France après



les jeux olympiques d'hiver de 1968 à Grenoble.

Même avec un réchauffement de 1,8°C dans les Alpes du Nord, on passerait à 1 500 mètres de cinq mois à quatre mois d'enneigement. L'épaisseur du manteau neigeux passerait de 1 mètre actuellement à 40 cm. Les périodes d'enneigement se réduiraient. Avec une hypothèse d'augmentation des températures de 3 degrés, seuls les glaciers situés au dessus de 4 000 m d'altitude subsisteraient (12). Le réchauffement menace les stations village de faible altitude (13) qui ont déjà commencé à réagir aux conséquences du changement climatique (recours à la neige artificielle (14), meilleur damage des pistes de ski, déplacement de domaines à plus haute altitude, diversification des activités touristiques...). Les impacts ne concernent pas que l'activité touristique. Ils interviennent sur la fonction de « châteaux d'eau » des montagnes et l'accroissement des risques naturels (avalanches, laves torrentielles...).

Un accroissement des risques naturels, des inondations aux feux de forêts. Le dérèglement climatique suscitera un accroissement des risques (avec des différences selon les régions du globe), l'augmentation de l'intensité des orages, de risques de feux de forêt, des sécheresses, d'inondations, de vagues de chaleur. L'opinion publique s'est déjà habituée à l'idée d'anomalies météorologiques de plus en plus fréquentes et brutales (15).

En Rhône-Alpes, 90% des 2 880 communes de la région sont concernées par au moins un type de risque naturel, ce qui est très élevé par rapport à la moyenne française.

Rhône-Alpes est exposée à l'ensemble des risques naturels recensés sur le territoire français (séismes, inondations de plaine, crues, boues torrentielles, mouvements de terrains, feux de forêt, avalanches, tempêtes), à l'exception des volcans et des cyclones.

Le territoire des Alpes du Nord est plus exposé à cinq types de risques : inondation, crues torrentielles, avalanches, mouvements de terrain (94% des communes de Haute-Savoie) et risque sismique. Le sud de la région connaît des risques de feux de forêt et de crues (Drôme et Ardèche) mais les risques de feux s'étendent aux autres départements.

85% des communes de la région ont déjà été reconnues en état de catastrophe naturelle, les inondations représentant 84% des arrêtés pris (16). Les inondations constituent donc le risque principal en termes tant spatial que de récurrence. Ajoutons qu'une commune sur deux en Rhône-Alpes a, sur son territoire, des zones habitées exposées aux inondations. Le risque de recrudescence des crues est lié à la probabilité de la fréquence des moments de fortes pluies. Néanmoins, il est difficile d'estimer ce risque, peu d'études prenant en compte le risque d'inondation en intégrant les effets du réchauffement climatique. Il est probable que le risque de crues importantes en hiver va s'accroître, de même que les crues liées à des orages. La fonte du pergélisol pourrait susciter des boues torrentielles et des éboulements en haute montagne.

L'augmentation des besoins énergétiques mondiaux, nationaux et régionaux suscitera une hausse des émissions de gaz à effet de serre, à moins d'amorcer des ruptures radicales. Selon une idée fautive, certains estiment qu'il suffirait d'attendre l'épuisement des ressources fossiles pour résoudre le problème du réchauffement. Pour avoir une vision prospective des émissions de gaz à effet de serre, il convient avant d'estimer l'évolution de la demande et de l'offre d'énergie. Les combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel) représentent aujourd'hui 80% de la production énergétique mondiale. L'accélération de la consommation d'énergie s'appuie essentiellement sur ces ressources à la fois non renouvelables et polluantes. En 2025 (sauf politique concertée très volontariste), la demande mondiale devrait être de 50% supérieure à celle d'aujourd'hui (celle des pays émergents, Chine et Inde en tête, expliquant les deux tiers de cette progression).

Le pétrole restera l'énergie la plus demandée, et, comme aujourd'hui, devrait

représenter plus de 35% de la consommation totale d'énergie. La consommation de gaz naturel devrait croître fortement (87% d'ici à 2030), de même que celle du charbon dans les pays émergents. Assistera-t-on par choix politique au déclin ou au développement de l'énergie nucléaire en Europe ? En Asie, il lui est prédit un bel avenir.

En fait, ce n'est pas la limitation de l'usage des ressources fossiles (en raison de leur renchérissement inéluctable, ou de mesures fiscales) (17), puis à terme leur abandon en raison de leur épuisement qui suffira à résoudre le problème du climat, car les niveaux d'émission liés à l'usage de toutes ces ressources fossiles est de six fois supérieur à ce que la terre peut accepter pour ne pas dépasser un réchauffement de deux degrés.

Il semble donc impératif, pour continuer à se développer tout en réduisant l'émission de gaz à effet de serre, de changer les modes développement, dans les transports en premier lieu, mais aussi en diffusant des innovations dans le bâtiment et l'urbanisme pour moins consommer d'énergie (bâtiments à énergie positive, ville dense et verte permettant la limitation des déplacements, éclairages économes, utilisation d'énergies renouvelables, construction de logements sociaux à haute efficacité énergétique, indexation des loyers autorisés en fonction de critères énergétiques, modes d'éclairages plus économes...), en développant les énergies renouvelables, (18) etc.

Mais l'enthousiasme soulevé il y a quelques années par les biocarburants (en rapport aux émissions de gaz à effet de serre, à la réduction de la dépendance énergétique, aux débouchés agricoles) tombe aujourd'hui alors que les mises en garde se multiplient concernant leurs effets écologiques et humains (déforestation, perte de biodiversité, faim dans le monde...). Par ailleurs, des acteurs n'écartent pas l'hypothèse que le problème du changement climatique puisse être résolu par des innovations dans les moteurs propres ou par la géo-ingénierie climatique (19), donc finalement sans remettre en cause notre modèle économique et de consommation.

C'est la consommation d'énergie qui est principalement en cause.

Les émissions mondiales de GES (les six gaz couverts par le protocole de Kyoto) ont augmenté de 70% entre 1970 et 2004, dont 24% depuis 1990. Le CO₂ représente 77% du total (2004). Les secteurs qui ont le plus augmenté leurs émissions sont la production d'énergie et le transport (rapport Giec 2007). Les pays industriels sont responsables de 46% des émissions. Ils émettent donc désormais moins que les pays en développement. Néanmoins, si les pays en voie de développement suivent le même modèle de développement, gourmand en combustibles fossiles, le réchauffement va s'accroître.

L'activité du transport représente 20% des émissions de gaz à effet de serre des pays européens, et 26% en France (34% des émissions du seul CO₂, avec 149 millions de tonnes équivalent CO₂, données 2003), ce qui en fait la première source d'émission de gaz à effet de serre du pays. Néanmoins, il ne faudrait pas se focaliser sur le seul secteur du transport, car tous les secteurs nécessitent d'être pris en compte. De plus, la croissance du secteur des transports n'est pas illimitée. Quel que soit le scénario envisagé par les experts en prospective, la croissance de la mobilité, tant voyageurs que marchandises, sera vraisemblablement ralentie dans les décennies à venir (20).

En Rhône-Alpes, les émissions de gaz à effet de serre augmentent année après

année (+12,6% entre 1987 et 2002). Ces émissions (21) représentent 8% des émissions nationales.

La plus grande partie (78%) est liée à la consommation d'énergie, le reste étant d'origine non énergétique (gestion des déchets, processus industriels, gestion des terres agricoles), ou liées à la transformation de l'énergie (le raffinage notamment).

La consommation d'énergie : un enjeu crucial. La question de la consommation d'énergie est donc un enjeu crucial dans la perspective du « défi climatique ». La région Rhône-Alpes représente environ 10% de la consommation française d'énergie finale (162 Mtep). Entre 1987 et 2002, la consommation régionale d'énergie a augmenté de 1,1% par an, un peu plus que la moyenne française.

Le pétrole contribue presque à la moitié (46,8%) de la consommation régionale d'énergie, comme au niveau français, suivi de l'électricité (22,1%) et du gaz (21,5%) (22). Le pétrole est utilisé sous forme de carburant pour les transports, sous forme de fioul domestique pour la consommation résidentielle. La part des énergies renouvelables (6,6%) reste faible même si elle augmente (23), et le chauffage urbain est marginal (1,4%).

Les secteurs les plus consommateurs en Rhône-Alpes sont, dans l'ordre, les transports, l'habitat (principalement pour le chauffage), l'industrie et le secteur tertiaire.

En revanche dans sa production énergétique, Rhône-Alpes émet peu de gaz à effet de serre.

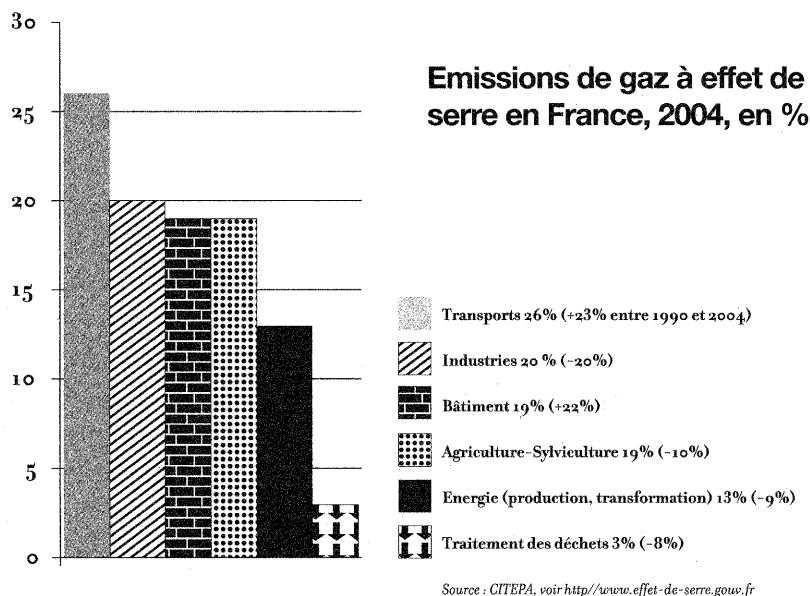
Au niveau mondial, le secteur électrique est un émetteur majeur de gaz à effet de serre (40% des émissions mondiales de CO₂ dues à l'énergie), de même qu'au niveau européen (35% des émissions de CO₂) (24), alors qu'il représente moins de 10% en France pour la production.

Les enjeux importants ne semblent donc pas résider dans la production d'électricité pour la région. Rhône-Alpes, première région française productrice d'énergie primaire (27 571 kilotonnes équivalent pétrole (25) en 2002) ne produit plus aucune énergie fossile depuis 1998. Les activités liées à l'énergie tiennent historiquement une place majeure dans la région (production, recherche, ingénierie, emplois). Elle produit 22% de l'électricité de la métropole, à 90% d'origine nucléaire, à 9% hydraulique (26), ce qui fait qu'elle contribue peu à l'effet de serre à ce niveau.

Rappelons que Rhône-Alpes est la première région française pour la production d'énergie nucléaire, pour l'hydroélectricité et un pôle de développement en pointe dans les énergies renouvelables.

Pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre en Rhône-Alpes, peut-on faire l'économie de mesures radicales ? Pour la région Rhône-Alpes, l'étude « profil environnemental » (27) a établi deux scénarios. Dans le premier où les pouvoirs publics ne se mobilisent pas spécialement, les consommations d'énergie augmentent (+0,6% en moyenne annuelle), et les émissions de gaz à effet de serre aussi, de 32% entre 1990 et 2020.

Le secteur qui connaîtrait la plus forte augmentation est le secteur tertiaire, immédiatement suivi par les transports. En 2020, les transports resteraient le premier secteur émetteur de CO₂ avec 46% des émissions de la région Rhône-Alpes. Le second scénario est celui d'une stabilisation des émissions de CO₂ en 2010 au niveau de 1990. Il est nécessaire pour cela de mettre en œuvre des mesures de maîtrise de l'énergie exceptionnellement



Évolution des aires climatiques potentielles des espèces forestières françaises



volontaristes dans les secteurs résidentiel, tertiaire et des transports. Il s'agirait de stabiliser les consommations du secteur des transports et de réduire celles de l'ensemble des autres secteurs.

Les actions indispensables pour parvenir à cette stabilisation sont décrites dans l'étude : en matière d'habitat (isolation, acquisition de chaudières performantes...), d'énergie (développement des énergies renouvelables et du bois notamment), de transports (réduction des besoins de déplacement par une maîtrise de l'étalement urbain, améliorations technologiques, transfert modal, modes de déplacement doux pour les déplacements courts, développement des transports en commun...).

Dans le secteur des transports, d'autres études laissent supposer que les solutions les plus prometteuses se situent du côté des instruments de régulation, comme les permis transférables (le marché de quotas échangeables d'émission de CO₂ (28) est envisagé pour le transport aérien dans l'Union européenne), les normes d'émissions polluantes pour les véhicules, et une fiscalité sur le carbone qui pourrait provoquer de forts progrès techniques en matière de véhicules éco-

nomes et de carburants propres, ce qui amènerait à diviser par 2,5 les émissions de CO₂ du secteur des transports (29).

Les modes de vie des ménages ont des incidences directes et indirectes sur la qualité de l'environnement et sur le climat.

Les ménages peuvent agir pour la résolution des problèmes environnementaux par leurs pratiques domestiques (usage de leur voiture par exemple) et par leur choix de consommation (utilisation d'électroménager peu consommateur d'énergie, mode de chauffage...). La moitié du CO₂ émis par les modes de vie des ménages français est liée à l'utilisation des énergies (déplacements, chauffage, eau chaude...).

Dans l'habitat, l'agrandissement des surfaces habitées et l'amélioration du confort contribue à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre. La consommation moyenne de chauffage dans un logement, toutes sources d'énergie confondues, est de 20,8 MWh/an par résidence principale, soit 229,5 kWh/m²/an (ou 1,9 tep/an/logement). Multipliée par 30,8 millions de logements, la demande moyenne énergétique des ména-

Questions pour débattre et agir

Environnement

- Comment mieux comprendre le changement climatique pour maîtriser l'exposition aux risques naturels ? Comment préserver la ressource eau (gestion de l'eau et tensions sur les usages), pour des raisons environnementales et en raison de son impact économique en Rhône-Alpes (loisirs, tourisme, eaux minérales...)?
- N'y a-t-il pas cependant un risque de réduire la question environnementale au défi climatique, c'est-à-dire de ne considérer la question de l'environnement qu'à travers ce prisme exclusif ? Ou sinon de ne l'aborder que sous l'angle des risques naturels, alors qu'il s'agit aussi d'un problème de santé publique (exemple : effets des pollutions, notamment chimiques, sur l'augmentation des cancers, d'où la nouvelle politique européenne Reach) ?

Energie

- Jusqu'où soutenir la diversification énergétique et le développement des énergies renouvelables ? A court terme, le nucléaire n'est-il pas une des solutions au défi climatique (et à l'indépendance énergétique) comme le préconise le « livre blanc sur l'énergie » de la Commission européenne ? A contrario, ces avantages doivent être mis en balance avec les risques humains et environnementaux qui persistent (accident, gestion des déchets...).

- Comment consommer moins, tendre vers des modes « énergie 0 », notamment pour l'habitat et le transport ?

Innovation

- D'autres innovations permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre (nouvelles technologies : captage et stockage du CO₂, moteurs propres, etc.). Lesquelles privilégier ? Jusqu'où est-on prêt à trouver des solutions techniques ?

Modes de vie

- Comment faire entrer dans les consciences et les pratiques les questions environnementales ?
- Comment faire pour que les ménages se déplacent, se logent, se nourrissent... autrement ? Peut-on faire l'économie d'incitations économiques ?
- Quelle exemplarité des acteurs publics et privés (collectivités, entreprises...) dans leurs fonctionnements ?

Opportunité

- Comment tirer partie des potentialités du changement climatique : tourisme de la fraîcheur en montagne, climat méditerranéen en plaine... ?

Gouvernance

- Comment intégrer dans les actes une démarche globale de développement durable chez les décideurs locaux et économiques ? La Région ne devrait-elle pas adapter ses politiques au défi climatique ?

Repères

Développement durable : en 1987, dans le cadre du rapport Brundtland de la commission mondiale de l'Environnement et du Développement, ce terme est défini comme « un développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ». Malgré le caractère fédérateur du concept, il n'est pas facile de l'appliquer. Est-ce simplement un objectif de plus assigné au développement, ou le cadre impératif dans lequel doit s'inscrire le développement ? S'engager dans le développement durable suscite par exemple dans une entreprise, de nombreux conflits d'intérêt.

Empreinte écologique : ce concept permet d'évaluer la pression exercée par l'homme sur l'environnement. En assimilant une société à un organisme vivant, on évalue la surface théorique de sol nécessaire pour produire les biens et services consommés et pour assimiler l'ensemble des pollutions et déchets qui en résultent. Cette surface théorique est évaluée à 11,4 milliards d'hectares à l'échelle de la planète, soit environ 1,9 hectare par habitant. Il apparaît que l'empreinte écologique des activités humaines a dépassé la biocapacité de la planète. C'est la consommation d'énergie qui contribue le plus à l'empreinte écologique. Les pays du Nord sont les principaux responsables de ce déséquilibre écologique.

Énergie primaire : énergie n'ayant subi aucune conversion. La production primaire d'énergie correspond à l'extraction d'énergie puisée dans la nature et, par extension, à la production de certaines énergies « dérivées » (électricité dite « primaire » qui provient de centrales hydrauliques, d'origine photovoltaïque, éolienne, géothermique).

Énergie finale : énergie délivrée aux consommateurs pour être convertie en énergie « utile ». Exemple : électricité, essence, gaz, gazole, fioul domestique etc.

Haute Qualité Environnementale : démarche spécifiquement française visant à améliorer les performances d'un bâtiment suivant 14 « cibles » liées à sa conception, à sa construction, à ses matériaux, à son fonctionnement et à sa déconstruction (Ademe).

ges depuis trente ans correspond au tiers de la consommation totale d'énergie en France. Elle a donc des incidences majeures sur l'environnement : émissions dans l'air de gaz polluants ou à effet de serre et autres impacts liés au mode de production de l'énergie.

Dans les transports, les distances parcourues se sont considérablement accrues (+49 % entre 1988 et 2004) et sont synonymes de pollution de l'air et d'émissions de gaz à effet de serre car la voiture est le mode largement dominant.

Dans le domaine des modes alimentaires, le changement opéré depuis plusieurs décennies dans le sens des produits « prêts à l'emploi », des produits laitiers et carnés, favorise les transports (routiers en l'occurrence), la chaîne de production alimentaire étant très dépendante à ce type de transport (30).

Le fait que la protection de l'environnement devienne une préoccupation croissante chez les Français (31) indique qu'il y a une marge de manœuvre importante en ce domaine. En même temps, il n'est pas toujours évident pour un consommateur de faire le « bon choix » au regard du défi climatique : deux chercheurs de l'Inrets ont étudié l'impact sur les émissions de GES des achats de yaourt et de jeans (Le Monde 5 mai 2007). Il en ressort qu'un achat de yaourt en hypermarché provoque des émissions de CO₂ de 60% supérieures à celle d'un achat en épicerie de quartier, car le trajet du consommateur est plus court pour cette dernière ; en revanche, pour un jean, le lieu où on l'achète compte bien moins que le lieu où il est fabriqué... Il est donc plus judicieux de l'acheter quand il vient d'Égypte que de Chine.

1- La responsabilité humaine est estimée avec une probabilité supérieure à 90%. Le réchauffement a aussi des facteurs naturels. Le premier rapport du Giec portait sur l'évaluation scientifique du phénomène (janvier 2007) ; le deuxième a porté sur l'impact sur les pays et les écosystèmes (février 2007) ; le troisième, publié en mai à Bangkok, portait sur l'atténuation du changement climatique. Il a indiqué que pour limiter le réchauffement entre 2 et 2,5° en 2050, il faudrait consacrer 0,12 % de croissance annuelle du PIB (produit intérieur brut) mondial.

2- Ces scénarios diffèrent sur des critères comme la croissance démographique et économique, les percées technologiques. Aucun ne prend en compte une action volontariste de la communauté internationale. Ces données sont issues du Bilan énergétique et bilan des émissions de gaz à effet de serre en Rhône-Alpes. Prospective à l'horizon 2020. Synthèse des résultats.

3- Non ratifié par les États-Unis, l'Australie... Néanmoins,

en 2006, 12 états américains et des organisations non gouvernementales ont engagé un procès contre l'agence américaine de protection de l'environnement pour son incapacité à réduire les émissions de dioxyde de carbone des véhicules dans le cadre du plan national Clean Air Act. Cela pourrait avoir des conséquences importantes sur la politique américaine relative au changement climatique (rapport PNUD).

4- Scénario 2 du projet Imfrez / Giec 2007. Cette hausse est la différence entre la moyenne des températures des années 1980-1999 et celle projetée, selon ce scénario, entre 2090-2099. In Changement climatique. Comment s'adapter en Rhône-Alpes. Rhônalpénergie-Environnement. Lyon juin 2007. Les données qui suivent sont issues de la même source.

5- Rapport Stern, Le Monde 30.01.2007. Un article paru dans la revue Nature a évoqué pour sa part l'extinction possible de 15 à 37 % des espèces terrestres à l'horizon 2050.

6- Avec 196 000 hectares d'espaces naturels protégés (espaces de conservation des biotopes, réserves naturelles, parcs nationaux des massifs alpins...), Rhône-Alpes représente le quart de la superficie française faisant l'objet d'une protection réglementaire. Insee - Tableaux de l'économie Rhône-Alpes 2006/2007.

7- Etude de l'Inra de Nancy sur l'évolution des aires climatiques potentielles des espèces forestières françaises (2004), dans le cadre du projet Carbofor et du programme GICC.

8- Le Monde 20.4.2007

9- Le Monde 4.4.2007

10- Le Monde 18-19 mars 2007.

11- Toutes ces données sont issues de Agrawala Shantul (dir), Changements climatiques dans les Alpes européennes, OCDE, 2007. www.oecd.org/env/cc/alpes.

12- Le Centre d'Etudes de la Neige (CEN - Météo France) a simulé l'impact d'un réchauffement de 1,8°C sur les conditions d'enneigement de 23 massifs des Alpes françaises. Les effets du réchauffement se feront surtout sentir à une altitude inférieure à 2000 mètres.

13- Une station sur deux est susceptible de souffrir de la réduction de l'enneigement selon l'étude de Delaporte B.

14- L'usage des canons à neige pour pallier l'insuffisance de neige, de plus en plus massif, restera-t-il acceptable dans un contexte d'économie croissante des ressources naturelles et de préservation des milieux naturels ? En Suisse, l'installation de canons à neige fut l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement, ce qui n'est pas le cas en France.

15- Par exemple, Le Monde du 16.01.2007 montrait une photographie d'orangers gelés en Californie, alors qu'au même moment, la côte Est connaissait une douceur exceptionnelle, et qu'une immense tempête de neige coûtait la vie à 13 personnes dans l'Oklahoma.

16- Institut des Risques majeurs de Grenoble et la Région Rhône-Alpes, 2006.

17- L'aire du pétrole bon marché touche vraisemblablement à sa fin. Nous approchons du pic pétrolier (2020-2030), moment à partir duquel les ressources pétrolières vont se mettre à baisser rapidement et faire grimper le prix du baril. Le pic gaz est attendu après 2030, le pic charbon après 2050.

18- Voir par exemple Plans Climat Territoriaux : des territoires en action. 21 collectivités engagées dans la relève du défi climatique. 1er recueil d'expériences 2007. Mission interministérielle de l'Effet de Serre.

19- Des chercheurs ont imaginé d'injecter dans la stratosphère plusieurs milliers de tonnes de soufre, afin de faire écran à une part du rayonnement solaire, mimant ainsi l'effet des grandes éruptions volcaniques ; il a été proposé aussi d'ensemencer l'océan avec des nutriments ferreux pour accroître l'activité planctonique et le piégeage du CO₂ (Le Monde, 21.2.2007).

20- Chaputut Jean-Noël, Morellet Olivier, Paul-Dubois-Taine Olivier, Vexiau Thierry, Météyer Jean-Claude, « Les avenirs possibles de transports en 2050 », Notes de synthèse du SESP n°163.

21- Les émissions brutes de gaz à effet de serre de la région

Rhône-Alpes s'élève à 50,1 Mt équivalent CO₂ en 2002 (7,3 t eq CO₂ par habitant). Pour obtenir les émissions nettes (41,54 Mt eq CO₂) il faut retrancher tout le CO₂ qui est stocké par ce que l'on appelle la biomasse, essentiellement les forêts pour la région, soit 8,7 Mt.

22- INSEE, op. cit.

23- Dans l'Union européenne, les énergies renouvelables représentent en moyenne 12,8 % de la consommation d'énergie, mais les différences entre les pays sont énormes : ce taux ne dépasse pas 3% en Grande-Bretagne, alors qu'il est de 35% en Suède (rapport PNUD, op. cit.). En France métropolitaine, la part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation intérieure brute d'électricité atteint 12,1 % en 2006, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, DGEMP, « Les énergies renouvelables en France : les principaux résultats en 2006 », 15.5.2007, www.industrie.gouv.fr.

24- Bilan énergétique... op. cit.

25- Les émissions de gaz à effet de serre sont généralement exprimées en tonne équivalent CO₂, unité commune pour l'ensemble de ces gaz.

26- Insee - Tableaux de l'économie Rhône-Alpes 2006/2007.

27- Profil environnemental régional, Région Rhône-Alpes, Direction régionale de l'Environnement Région Rhône-Alpes, Ademe 2005.

28- Le marché des émissions de gaz à effet de serre augmente de façon vertigineuse. Il représente 23 milliards d'euros en 2006, trois fois plus qu'en 2005, selon la Banque mondiale. Le principe est le suivant : permettre à des entreprises qui ne peuvent pas diminuer leurs émissions d'acheter des « permis » à d'autres opérateurs qui eux, réduisent leurs émissions. Le marché mondial est surtout constitué d'un mécanisme mis en place par l'Union européenne, le Système communautaire d'échange d'émission (SCEQE).

29- Paul-Dubois-Taine Olivier, « Transports et gaz à effet de serre : quels instruments de régulation ? », Futuribles International - Note d'alerte n°25, 5 mars 2007

30- Données issues de l'étude « Influence du mode de vie des ménages sur l'environnement », l'Institut français de l'Environnement, 2007.

31- Lorsque une facilité de collecte est offerte, 7 ménages sur 10 trient leurs déchets ; mais moins d'un ménage sur deux consent un effort financier pour l'achat d'électroménager moins énergivore. Voir Flanchat Cédric, « Protéger l'environnement : un objectif pour une grande majorité de Français, Insee première n°1121, janv. 2007.

Bibliographie & sources

- Bilan énergétique et bilan des émissions de gaz à effet de serre en Rhône-Alpes, Prospective à l'horizon 2020, Synthèse des résultats.
- Changement climatique. Comment s'adapter en Rhône-Alpes, Rhônalpénergie-Environnement, Lyon juin 2007.
- Evaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- Profil environnemental régional, Région Rhône-Alpes, Direction régionale de l'Environnement Région RA, ADEME 2005.
- Institut Français de l'Environnement, Influence du mode de vie des ménages sur l'environnement, 2007.

Plus de citoyens, moins de biodiversité

Comment maîtriser la consommation de l'espace et préserver l'avenir ?

Encore plus que d'autres régions, Rhône-Alpes est confrontée à des dynamiques d'urbanisation et de rayonnement métropolitain, qui peuvent menacer les équilibres agricoles, naturels et la qualité du cadre de vie. La région est en effet riche de son patrimoine naturel et agricole : 73% de la superficie régionale est en zone de massif de montagne. Elle est aussi plus urbanisée que la moyenne des régions françaises, avec de nombreuses villes moyennes et de grandes agglomérations (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Genève-Annemasse) qui attirent de plus en plus de richesses et d'activités, concentrent les emplois. En 1999, la moitié des emplois de la région est concentrée dans les trois zones d'emplois de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne !

Comme partout en France, l'urbanisation a progressé rapidement en Rhône-Alpes à partir des années 50, consommant une quantité d'espace qui va bien au-delà de l'accroissement de la population : depuis 30 ans, les villes de Rhône-Alpes ont crû de 100% en espace et seulement de 20%

en population ! Entre 1996 et 2003, près de 65 000 hectares ont été vendus dans la région à des propriétaires non agricoles, ce qui signifie un grignotage de 0,55% par an de la surface agricole utile (SAU). Cela fragilise l'agriculture et les espaces naturels situés à proximité des agglomérations.

La rareté de la propriété foncière disponible et la forte hausse des prix de ce même foncier contribuent au déficit chronique de l'offre de logements, et à l'extension de la périurbanisation par nécessité : la plupart des résidents du périurbain éloigné auraient préféré être plus proches de l'agglomération qu'ils ont en général quittée ! La politique foncière est une des clés de l'aménagement durable du territoire : de la localisation et du développement des activités économiques, de l'accès au logement, des déplacements, de la préservation des espaces agricoles et naturels. L'enjeu central aujourd'hui semble consister à trouver le bon équilibre entre urbanisation-métropolisation, maintien de paysages — agricoles et naturels — et économie de l'espace.

importantes, des richesses et activités, et notamment des « fonctions économiques supérieures » liées à la recherche et à l'innovation, à la finance, à l'organisation des échanges. La dynamique de métropolisation tend à renforcer la spécialisation des territoires et l'importance des plus grandes villes. Elle favorise aussi le fonctionnement des villes en réseaux.

La métropolisation est un phénomène planétaire induit par la mondialisation de l'économie, la révolution des technologies modernes de communication, la concentration des territoires d'innovation, l'orientation de l'économie vers le secteur des services, l'essor des transports rapides. Une métropole n'est donc pas seulement « une grande ville », c'est surtout un « nœud » de l'économie-monde (7). Elle est une grande ville principalement sous l'angle de son potentiel socio-économique et du nombre d'emplois offerts.

En France, la Datar fixe la barre à 500 000 habitants, soit un bassin d'environ 200 000 emplois. L'aire urbaine de Grenoble avec 515 000 habitants et 223 000 emplois offerts en 1999 appartient donc au club des métropoles (mais il existe bien d'autres définitions, indicateurs et échelles de la métropolisation). Métropolisation et dynamisme économique vont de pair : l'Europe des villes, mais aussi des places financières et de l'implantation des sièges sociaux, forme une « dorsale » qui va de l'Angleterre au nord à la Lombardie, en passant par le nord et l'est de la France et par l'Allemagne occidentale. Mais en même temps, un recentrage se fait vers l'est de l'Europe, et l'émergence de nouveaux pôles rend l'Europe de plus en plus multipolaire (pays du sud avec le Portugal et l'Espagne, Pays Baltes au nord...).

La mégalopole européenne. La métropolisation est génératrice de croissance, d'emplois, mais selon des logiques sélectives. Elle a des conséquences dans la petite ville industrielle de la vallée du Gier qui voit ses usines fermer, dans la mégapole du tiers-monde où s'entassent des millions d'habitants souvent misérables, ou dans les « villes globales » comme Paris, New York, Tokyo où s'accumulent richesses et « emplois supérieurs » mais où se concentrent également les « laissés pour compte ».

En France, les aires urbaines concentrent 77% de la population française en 1999, 81% des emplois, mais 93% des emplois les plus qualifiés. 1,8 million d'emplois dits « métropolitains supérieurs » (cadres, ingénieurs, professions libérales, intellectuelles et artistiques) y sont implantés. La métropolisation suscite aussi des déséquilibres à l'intérieur des régions, par accroissement de la richesse et des salaires dans les grandes villes qui attirent les activités les plus dynamiques, parfois au détriment du reste du territoire, et par des inégalités plus importantes au sein même des agglomérations. Néanmoins, cette dynamique des métropoles constitue aussi un levier efficace du rééquilibrage dé-

mographique et économique entre les régions (exemples du dynamisme des régions de Rennes, Montpellier, Toulouse ou Nantes).

Le paradoxe de la métropolisation, c'est qu'elle est à la fois concentration et étalement : concentration des fonctions stratégiques et étalement des habitants, qui sont aussi des usagers de la métropole et de ses équipements. Le processus de métropolisation se combine donc avec un autre phénomène : la périurbanisation, c'est-à-dire la redistribution des hommes et des activités dans un « espace-temps » urbain qui s'élargit, facilité par l'usage croissant de l'automobile.

Dans la région Rhône-Alpes, les métropoles tendent à s'unir autour de projets communs (réseaux des villes, coopération métropolitaine...). La question de l'émergence d'une métropole fondée sur les complémentarités de Lyon et Saint-Etienne (malgré des antagonismes identitaires) est posée, conformément aux prescriptions de la directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise et à la vision métropolitaine du Grand Lyon.

Les villes s'étalent : la périurbanisation. L'urbanisation se poursuit, moins par une concentration de la population dans les zones urbaines, que par l'extension du périmètre urbain. L'étalement urbain va toujours plus loin des cœurs d'agglomérations. C'est un des phénomènes majeurs des quarante dernières années. Ce sont les couronnes périurbaines qui ont accueilli le plus de nouveaux habitants. Habitat, commerces, activités économiques se redistribuent dans un rayon d'une demi-heure à trois quarts d'heure de route du cœur des grandes agglomérations.

Cette périurbanisation touche toutes

L'urbanisation est un phénomène planétaire. En 2007, pour la première fois dans l'histoire, les villes rassemblent la moitié de l'humanité (3,3 milliards d'humains). La barre des 50% a été franchie en 2007, alors que l'on en était à 30% en 1950. Avant 2030 selon les Nations unies, le monde comptera 5 milliards de citoyens, soit 60% de la population mondiale (1). Le monde compte plus de 430 agglomérations dépassant le million d'habitants, dont des mégapoles : 33 millions d'habitants à Tokyo, 22 millions à New York, Mexico et Séoul, entre 15 et 20 millions à Sao Paulo, Los Angeles, Djakarta, Osaka-Kyoto-Kobé, Delhi, Bombay, Le Caire...

L'urbanisation, concentration croissante de la population dans les agglomérations de type urbain, progresse partout. Elle est plus ou moins avancée selon les continents. Elle est importante en Amérique du Nord (81% de sa population en 2007), Amérique latine (78%), Europe (74%), Océanie (73%), et moindre en Asie (41%) et Afrique (41%). Il n'est pas étonnant que ces deux continents nous réservent la progression la plus spectaculaire : la population des villes doublera en l'espace d'une génération. Elle passera de 1,4 à 2,6 milliards en Asie, de 300 à 740 millions en Afrique. Quinze des vingt plus grandes agglomérations du monde se trouvent déjà dans les pays en développement. L'urbanisation dans les pays du Sud engendre des difficultés de logement, d'emploi, de transport, et

semble plutôt freiner que faciliter leur développement, contrairement à ce qui s'est passé dans les pays développés, où l'urbanisation a été historiquement un des moteurs de progrès économique et social.

C'est en Europe que le rythme d'urbanisation est le plus lent. Il est de 1,2% par an en moyenne sur la période 1950-2005. Mais la population urbaine européenne croît deux fois plus vite que le reste de la population, et déjà 60% de la population vit dans des agglomérations de plus de 50 000 habitants. Les plus grandes villes d'Europe voient leur population augmenter, à l'exception de celles d'Allemagne de l'Est et des pays d'Europe centrale et orientale (2).

En France, au recensement de 1999, 60,2% de la population résidait dans les pôles urbains, 16,5% dans les communes périurbaines et 23,3% dans l'espace à dominante rurale. C'est surtout dans les grandes aires urbaines (voir Repères) et leurs couronnes que la population urbaine a augmenté. A elles seules, les 8 premières agglomérations françaises (Paris, Toulouse, Lyon, Montpellier, Nantes, Rennes, Marseille-Aix-en-Provence et Bordeaux) totalisent la moitié de l'accroissement observé entre 1990 et 1999. La croissance est surtout forte dans les capitales de région (hormis Paris). Un tiers des aires urbaines ont néanmoins perdu des habitants, notamment les anciens pôles indus-

triels comme Saint-Etienne (3). En France, pour des raisons historiques, le poids de Paris a rejeté presque toutes les métropoles de plus de 300 000 habitants à la périphérie du territoire national, dans les régions littorales et proches des frontières. Autre originalité française : la deuxième agglomération française (Lyon) n'est que la vingt-quatrième d'Europe occidentale, et la troisième, Marseille, est vingt-huitième. La France ne compte ainsi pas de métropoles européennes semblables à Munich (2,7 millions d'habitants) ou Milan (4 millions d'habitants) (4).

En Rhône-Alpes, l'urbanisation est forte. Elle est plus forte que la moyenne des régions françaises. Les espaces à dominante urbaine concentrent 86% de la population. Une illustration parmi d'autres : avec 46% de maisons individuelles dans l'ensemble de son parc de logements, la région reste dix points en deçà de la moyenne française (Insee RA 2004). Les aires urbaines regroupent au total près de 4,5 millions d'habitants, soit 6 Rhônalpins sur 10 (5).

La dynamique de métropolisation (concentration et diffusion des activités et population) impacte tous les territoires. La métropolisation est, tout à la fois, une dynamique de concentration et de diffusion de populations et d'activités de toutes natures, y compris les activités culturelles (6). Sa conséquence la plus frappante est la concentration, dans les villes les plus

Repères

On dispose en France de deux notions pour rendre compte de l'emprise spatiale des villes : les unités urbaines, définies comme des espaces densément bâtis qui délimitent le contour de l'agglomération, et les aires urbaines, qui mesurent l'influence des villes à travers les déplacements domicile-travail.

Unité urbaine : en France, une unité urbaine ou agglomération est définie par la continuité du bâti à 200 mètres. C'est une définition morphologique de la ville visible, qui ne correspond plus à la ville vécue, où interviennent les déplacements. C'est pour cela qu'a été définie par l'Insee l'aire urbaine.

Aire urbaine : en France, une aire urbaine est définie comme un ensemble continu de communes (ou unité urbaine, ou agglomération) dont au moins 40% de la population résidente active travaille dans une agglomération offrant au moins 5 000 emplois.

Des zones économiques et commerciales apparaissent aux limites des agglomérations. Il en résulte une hausse de la longueur moyenne des déplacements quotidiens et du trafic automobile.



les villes ou presque, même celles ayant quelques milliers d'habitants. Elle amène les personnes à vivre moins dans une agglomération que dans un espace de vie plus vaste, que l'on appelle aire urbaine. L'habitat est par conséquent moins dense, plus discontinu. Des zones économiques et commerciales apparaissent aux limites des agglomérations, autour des principales entrées de ville et des secteurs facilement accessibles en voiture. Il résulte de tout cela une hausse importante de la longueur moyenne des déplacements quotidiens et du trafic automobile.

Entre 1990 et 2000, l'étalement urbain a progressé dans l'ensemble des agglomérations françaises. Il a été le plus rapide dans les petites et moyennes agglomérations (moins de 100 000 habitants), plus prononcé aussi à l'ouest et dans le sud de la France qu'ailleurs.

Le développement urbain lyonnais est caractéristique de ce mouvement.

Il s'est fait plus lâche à partir des années 70, intégrant des villes secondaires, les villages ruraux qui se voient soudain investis par des lotissements habités par les travailleurs des villes. Les activités économiques ont suivi le même mouvement, à la recherche de place et de foncier disponible et moins cher ; l'étalement urbain a fait apparaître de nouveaux centres, des grands pôles commerciaux périphériques, et fait s'imbriquer espaces urbains et espaces ruraux, qui restent importants (le territoire métropolitain lyonnais est ainsi composé à 80% d'espaces agricoles et naturels). Ce processus d'étalement s'est fait par l'extension de la mobilité, par la voiture surtout. Cette forme d'urbanisation est donc très consommatrice d'énergie, et s'inscrit à l'inverse d'un développement durable des territoires.

Un éloignement des villes plus important qu'on le voudrait : l'idéal de la maison individuelle n'est pas tout ! Les ménages qui font le choix

d'acquérir une maison dans le périurbain mettent en avant deux raisons : devenir propriétaires de leur logement, et leur aspiration pour la maison individuelle. Néanmoins, une étude (8) réalisée auprès de ménages ayant quitté l'agglomération grenobloise pour réaliser cette aspiration indique que la grande majorité d'entre eux est allée plus loin de la ville centre qu'ils ne le voulaient. Il faut rappeler ici que les ménages envisagent un changement de logement généralement à l'occasion d'un événement familial, comme l'arrivée des enfants ou la retraite. Ils se confrontent alors à l'offre existante du marché, et savent rapidement à quel logement ils peuvent prétendre, et où. Les prix sont globalement dégressifs à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération. En raison des prix, ils étendent leur périmètre d'implantation, alors que ce n'est pas forcément a priori un choix.

Ces tendances accentuent la spécialisation des territoires.

- Elles accentuent le contraste entre, d'un côté, des espaces de croissance, et des espaces plus fragiles de l'autre. Dans les premiers, on trouve bien sûr les métropoles régionales qui attirent les entreprises, les compétences et les emplois les plus qualifiés ; mais aussi les espaces ruraux et les petites villes, bien desservis, de plus en plus recherchés pour leur cadre de vie. Dans les seconds, on trouve les zones d'emploi rendues particulièrement vulnérables par leur spécialisation dans des industries très exposées à la concurrence notamment (9) ;

- Elles renforcent aussi la spécialisation des espaces locaux, à partir des choix résidentiels effectués aux différentes étapes de la vie. Il s'agit des départs des jeunes ruraux vers les centres urbains pour achever leurs études ou trouver un emploi, des arrivées en milieu rural de retraités et d'actifs avec enfants. Au niveau français, parmi

les 1,8 million de nouveaux résidents ayant quitté un pôle urbain pour la campagne entre 1990 et 1999, plus de 800 000 sont des actifs ;

- Elles favorisent aussi les zones rurales. La dynamique de métropolisation n'est pas contradictoire avec leur développement.

Les trois tendances analysées renforcent d'abord, en France comme en Rhône-Alpes, les périphéries des grandes agglomérations, les petites villes et les communes à la charnière de l'urbain et du rural, ainsi que les couronnes des pôles ruraux.

La période de l'exode rural est révolue et de nombreuses communes rurales se repeuplent. La campagne bénéficie d'un attrait renouvelé, sur le plan touristique et patrimonial (les gîtes ruraux comptent 50 000 lits, deux fois plus qu'il y a 20 ans), mais aussi de l'habitat. La population des espaces ruraux croît globalement à un rythme accéléré depuis plusieurs années : de 1999 à 2005, les zones

rurales ont gagné 6%, le périurbain 2,7%, et l'urbain 1,1% (données Insee).

Le milieu rural de Rhône-Alpes poursuit sa croissance démographique, qui dépasse désormais celle des espaces urbains.

En 1999, 1 140 000 personnes résident dans l'espace à dominante rurale de la région Rhône-Alpes, soit un peu plus de 20% de la population régionale (moyenne nationale : 23,3%) (10).

Au cours des années 90, les communes de l'espace à dominante rurale ont connu un taux de croissance (0,63% par an) un peu supérieur à celui de l'espace à dominante urbaine (0,59%). Cette évolution est due entièrement aux migrations, et non à un accroissement naturel. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les échanges entre le milieu rural et l'espace urbain métropolitain dans la région sont largement en faveur du premier : entre 1990 et 1999, 216 400 personnes en provenance d'un

espace urbain métropolitain sont entrées dans l'espace à dominante rurale de Rhône-Alpes, pendant que 160 200 personnes faisaient le trajet inverse.

Le milieu rural attire des urbains de plus en plus loin des grandes villes, notamment des familles avec enfants, et des retraités dans le sud de la région, alors que c'est l'effet contraire pour les jeunes. Les communes situées à la périphérie des aires urbaines sont les plus attractives pour les habitants des villes.

L'urbanisation entraîne la destruction et la fragmentation des habitats naturels.

Au cours du XX^e siècle, l'écologie du paysage, science qui étudie les interactions entre la structuration de l'espace et les processus écologiques, a démontré les impacts de la fragmentation des habitats naturels sur la biodiversité.

En effet, le maintien de la biodiversité nécessite que les êtres vivants disposent de conditions favorables aux différentes étapes de leur cycle de vie, notamment l'existence d'habitats naturels adéquats. Sur le plan génétique, la diversité au sein d'une même espèce est notamment liée à la circulation des individus, qui permet le brassage des gènes.

Pour une espèce considérée, la dynamique de la population va dépendre notamment de la présence de milieux favorables (nature, superficie, capacité d'accueil), du degré de connectivité de ces milieux qui dépend de la qualité de la matrice paysagère (type d'occupation du sol : agriculture intensive ou extensive, zones urbaines, degré d'artificialisation des milieux...), de la présence d'obstacles au déplacement (voies ferrées, routes, autoroutes, zones urbaines...) et enfin de la capacité de déplacement de l'espèce.

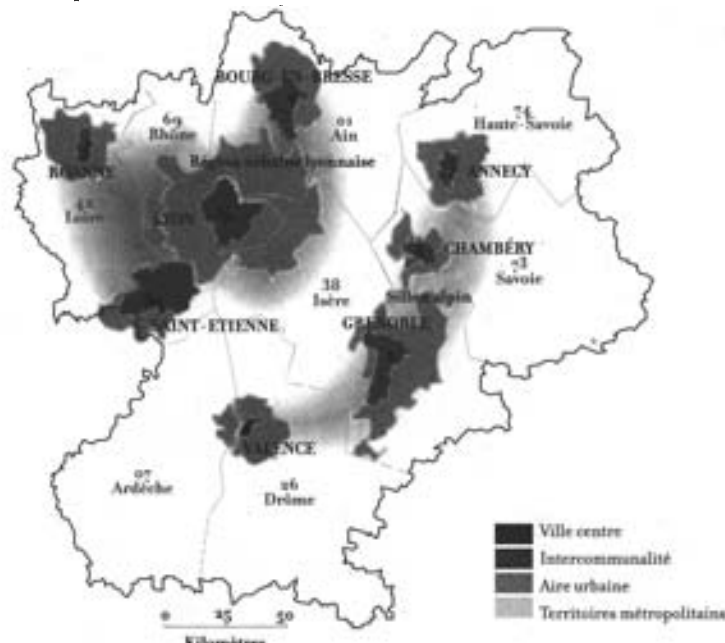
Or, au cours du dernier siècle, l'accroissement des activités humaines, l'étalement de l'urbanisation et le développement des infrastructures ont entraîné la raréfaction ou la disparition des habitats naturels, leur fragmentation et leur isolement. Ces modifications sont aujourd'hui considérées comme la principale cause de la perte de biodiversité sur terre.

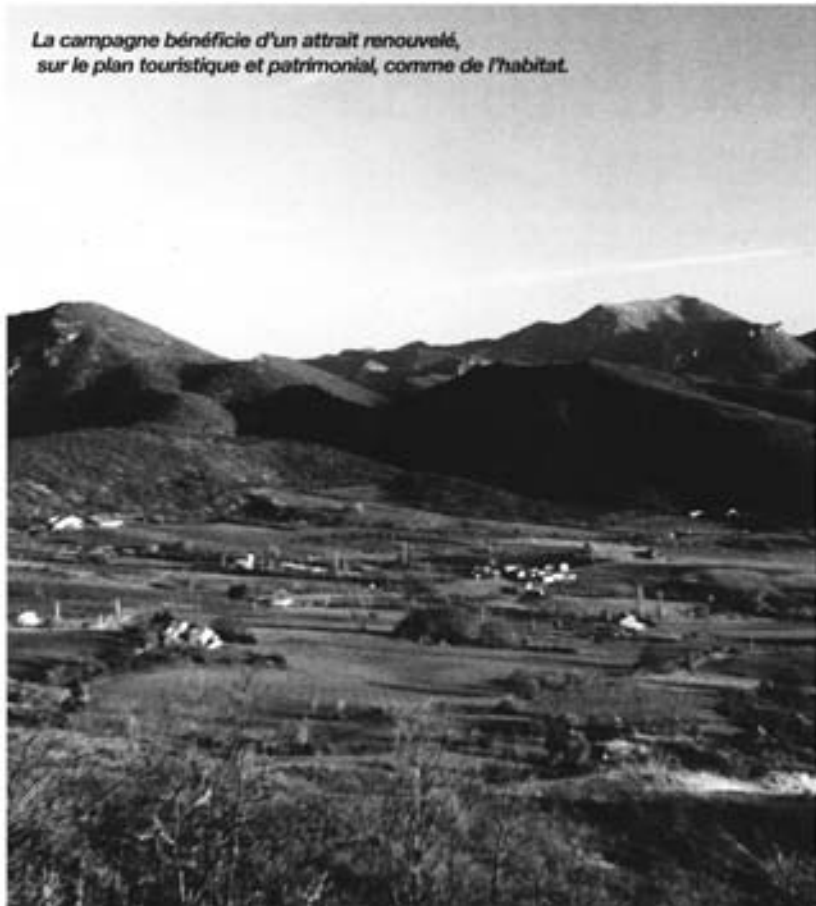
Ces couloirs naturels sont même en voie de disparition dans les territoires qui subissent une forte pression urbaine ou dans certaines régions où l'agriculture intensive se pratique sur des parcelles de grande taille et dans les montagnes qui concentrent une bonne part du patrimoine naturel de Rhône-Alpes (montagnes humides ou sèches, grands lacs, zones basaltiques...). Ainsi, par exemple, en Rhône-Alpes, le développement massif de l'urbanisation et des infrastructures dans les vallées alpines compromet le déplacement de la faune entre les massifs montagneux. C'est ainsi que la stratégie pour préserver la biodiversité évolue d'une logique de « sites » vers une logique de « réseau écologique » tenant compte à la fois des espaces de nature remarquable et de nature dite « ordinaire » (exemple : haies bocagères, mares, friches agricoles...). Cette préoccupation converge avec le souci des citoyens de maintenir des zones de nature dans les espaces périurbains et la nécessité de préserver des surfaces agricoles.

La pression foncière, une question clé pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

Les processus décrits (urbanisation, périurbanisation, métropolisation) suscitent une pression sur le foncier source de tensions à plusieurs niveaux : sur les espaces naturels, sur les terres agricoles, dans les zones touristiques, dans le domaine du logement notamment.

Géographie de la coopération métropolitaine Rhône-Alpes





Espaces naturels et agricoles à proximité des grandes agglomérations. La consommation de foncier à destination de l'habitat résidentiel et pavillonnaire est contradictoire avec le besoin manifesté par les Français pour des espaces non construits autour des agglomérations, qu'il s'agisse d'espaces agricoles, de forêts, de parcs publics ou de parcs naturels régionaux. La demande d'espace nature, accessible facilement, où respirer, se détendre, faire du sport de plein air... est une composante de nos modes de vie.

Tourisme. Dans certaines zones touristiques, la pression foncière est importante, pas seulement dans les stations de montagne (problème du logement des jeunes, des familles modestes et des saisonniers), mais aussi dans celles qui sont concernées par le phénomène de périurbanisation (par exemple le nord du Vercors : Lans et Villard-de-Lans).

Agriculture. Pour les agriculteurs, le foncier constitue un frein majeur à l'installation. Les prix de vente ou les coûts de reprise sont souvent très élevés. L'étalement urbain suscite des conflits d'usages du foncier entre l'activité agricole et un usage résidentiel. Des espaces classés en AOC, par exemple, peuvent connaître des difficultés de filière, et des terrains agricoles être vendus pour y construire de l'habitat. Rappelons que 37,6% du territoire Rhône-Alpes est occupé par l'agriculture (soit presque 1,7 million d'hectares de surface agricole utile), ce qui est moindre que la moyenne française (53,8%). Dans la région, la surface boisée occupe presque la même surface (36,4%) (11).

Logement. Il existe depuis des décennies une pénurie chronique de logements, en France comme en Rhône-Alpes. Cette crise s'est aggravée depuis les années 90. La multiplication par presque 2,5 des prix de l'immobilier résidentiel depuis 1999 est un frein à l'accession à la propriété des jeunes générations et grève le pouvoir d'achat (12). Cette crise du logement s'explique-t-elle seulement par une absence de programmation de la question foncière ? Pour répondre à cette pénurie et arriver à réaliser l'objectif affiché par le gouvernement de 500 000 nouveaux logements construits chaque année, faut-il libérer du foncier supplémentaire ? Si les ménages privilégient comme aujourd'hui les maisons individuel-

les éparpillées et éloignées autour des agglomérations, la consommation de foncier sera bien plus importante que si l'on densifie les villes.

En France, la quantité de foncier consommé par logement a progressé de 20% entre 2000 et 2006, et s'explique largement par l'utilisation du foncier pour ce que l'on appelle le foncier diffus.

Selon l'étude « Crise du logement : foncier, le maillon faible ? » (13), il existe une capacité de mobilisation pour le foncier lorsque les besoins sont jugés prioritaires, et lorsque la décision politique existe. Contrairement à une idée reçue, la consommation de foncier pour l'activité (industrielle, commerciale...) est bien plus importante que la part utilisée pour le logement : en moyenne selon les années, la consommation de foncier destinée au logement représente entre la quart et le cinquième du foncier consommé pour l'activité. Chaque année, 215 000 hectares sont consommés pour l'activité, contre de 55 à 70 000 pour le logement. Selon l'étude, l'attitude des pouvoirs publics et des élus favorise la production de foncier pour l'activité.

En Rhône-Alpes, la pénurie de logements s'accroît avec l'augmentation année après année du nombre de ménages, combinée à la réduction du nombre moyen de personnes par ménage. De 2000 à 2006, la région a contribué à hauteur de 9% en moyenne à la production de foncier destiné au logement, ce qui la place dans le peloton de tête des régions françaises, derrière l'Aquitaine, les Pays de la Loire, et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Une majorité du foncier est destiné au « diffus » ; la part produite dans le cadre d'une opération de Zac ou de lotissement baisse (12% en 2006 contre 16% en 2000). Mais depuis 2001, le foncier utilisé pour le logement a baissé dans la plupart des régions françaises, dont Rhône-Alpes (seules six régions ont accru le foncier produit pour le logement, Midi-Pyrénées étant la seule à avoir connu une hausse importante).

Les territoires de Rhône-Alpes ont des spécialisations et des dynamiques différentes : urbanisation, métropolisation, développement touristique. La politique du Conseil régional Rhône-Alpes au service de l'aménagement durable du territoire différencie six types de problématiques de territoire :

Questions pour débattre et agir

■ Les espaces métropolitains se heurtent aux limites d'un mode de développement fondé sur l'étalement urbain et la généralisation de la mobilité automobile. Comment rendre compatible la dynamique métropolitaine et le développement durable ? Comment parvenir à un développement intégré entre activités, formes urbaines et déplacements ? Comment densifier les villes en diversifiant les formes urbaines et aller vers une utilisation économe de l'espace dans le périurbain ? Quelles en sont les conditions d'acceptabilité sociale ?

Équité territoriale

■ Comment éviter les disparités entre les territoires en croissance et en déprise ? Comment veiller à ce que la métropolisation, source de croissance et d'emploi à un niveau général, bénéficie à tous les territoires sur les plans économique, social et culturel ?

Attractivité

■ À quelles conditions la métropolisation est-elle un atout pour la région, un facteur de cohésion sociale et de dynamisme ? Ne faut-il pas renforcer les dynamiques métropolitaines, favoriser les alliances avec d'autres métropoles dans de multiples domaines, et renforcer la place de Lyon comme métropole européenne ? Comment mieux tirer pro-

fit des jonctions qui se font entre villes et bassins d'emploi (exemple du sillon alpin) pour renforcer les coopérations à tous les niveaux ?

Développement rural

■ Quelles conséquences des évolutions de la politique agricole commune ? Comment permettre le maintien d'une agriculture périurbaine viable ?

Biodiversité

■ Comment assurer la prise en compte des corridors biologiques de manière homogène sur le territoire ? Comment sensibiliser efficacement les acteurs concernés par les problématiques « patrimoine naturel » ? Comment mettre en cohérence les différentes politiques en faveur des espaces naturels remarquables ?

Foncier

■ Quels pilotage, coordination ou moyen de régulation des politiques foncières des territoires sur des enjeux régionaux et métropolitains (transports, développement économique, grands équipements) ? Quel équilibre trouver dans la libération du foncier entre logement, activité et préservation des espaces naturels ?

- les territoires ruraux hors de l'influence d'une grande agglomération, sans pression touristique ou résidentielle (Pilat, Pays d'Annonay...);

- les territoires contraints ou protégés de l'urbanisation à cause des risques et reliefs, de l'existence d'espaces naturels protégés, ou d'une agriculture importante (Beaujolais, plaine de l'Ain);

- l'étalement urbain traditionnel autour des petites et moyennes agglomérations (Haut-Bugey, sud du Grésivaudan);

- la métropolisation liée à l'interconnexion de plusieurs bassins d'emplois, de réseaux de transports denses, de ménages doubles actifs (métropole grenobloise, Voironnais, Nord-Isère, Grésivaudan-Ouest, Grand Lyon, Ouest-Lyonnais et Boucle du Rhône, Genevois, Haut-Savoie);

- l'espace objet de résidence touristique, comme les stations de montagne, la présence d'un grand lac, les espaces naturels valorisés (Maurienne, Mont Blanc, bassin annecien, vallée de la Drôme, Ardèche méridionale).

Ces dynamiques provoquent (notamment quand elles interagissent entre elles) des tensions et conflits d'usage sur le foncier.

Le problème est que les territoires n'ont pas la même capacité d'anticiper leurs besoins et d'agir en matière foncière. L'action foncière manque par ailleurs de cohérence à l'échelle large des bassins de vie et d'emploi.

Pour comprendre cet enjeu, il faut rappeler qu'en France, beaucoup d'acteurs ont une action foncière, en fonction de leurs compétences et de leurs moyens (communes, intercommunalités, départements, régions, Etat). L'action foncière est la résultante des politiques de logement, économiques, agricoles, de protection de l'environnement, donc ayant trait au développement et à l'aménagement d'un territoire. Aucun organisme n'a la charge d'harmoniser à l'échelon local les différentes décisions. Il existe néanmoins plusieurs types de documents qui permettent de mener une politique foncière : le volet foncier des contrats d'agglomération ; les schémas de cohérence territoriale (Scot), document de planification stratégique au niveau intercommunal ou des bassins de vie qui dit la politique publique

d'aménagement pour les 15 à 20 ans à venir, en tenant compte des politiques de l'habitat, des déplacements, des commerces ; les plans locaux d'urbanisme (PLU) ; les programmes locaux de l'habitat (PLH) qui ont depuis 2005 un volet foncier. Ces documents devraient être cohérents les uns avec les autres, ce qui est loin d'être le cas.

Rhône-Alpes est une région bien dotée en établissements publics fonciers : il existe un établissement créé à l'initiative de l'Etat, l'Epura (Etablissement public foncier de l'Ouest-Rhône-Alpes, spécialisé sur les friches industrielles), ainsi que 4 EPFL (Etablissements publics fonciers locaux) à l'initiative des collectivités, dans la région grenobloise, la Haute-Savoie, la Savoie et l'Ain. La couverture est cependant incomplète, tant sur le plan géographique, que thématique et temporel.

C'est sur les pôles urbains de Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Chambéry, que les initiatives sont les plus avancées sur le foncier. Un autre établissement, national cette fois, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), a la maîtrise des interventions sur le foncier agricole et naturel (il a pour mission de préserver les exploitations agricoles, faciliter la mise en culture du sol et l'installation des agriculteurs).

Les outils fonciers se développent aujourd'hui en Rhône-Alpes, à l'initiative des grandes intercommunalités, mais la situation de la Drôme et de l'Ardèche, et des zones rurales en général, restera préoccupante. Il n'est pas prévu que ces deux départements soient couverts par un établissement public foncier ; ils sont en retard dans la mise en oeuvre de la coopération intercommunale. Enfin, les communautés de communes y ont des moyens limités, et donc de faibles capacités de mise en place de politiques foncières efficaces.

d'une des deux métropoles européennes de rang mondial (Paris), mais d'aucune métropole européenne majeure (comme Amsterdam, Madrid, Milan) ni de métropole européenne « tout court » (Berlin, Munich...). En revanche, elle dispose de 3 grandes villes d'importance européenne (Lyon, Marseille, Toulouse), de 7 grandes villes à potentiel européen (Strasbourg, Bordeaux, Lille, Nice, Montpellier, Nantes, Grenoble), de 9 villes d'importance nationale affirmée, et de 10 autres villes d'importance nationale. Renforcer les dynamiques métropolitaines www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/6_dynamiques_metropolitaines_cle572fe8.pdf

5- Insee, Tableaux de l'économie Rhône-Alpes 2006/2007

6- Boïno Paul, "Métropole et métropolisation", www.millenaire3.com.

7- Gabriel Jourdan, Le processus de métropolisation et ses spécificités en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2005. http://www.gir-maralpin.org/conferences/conferences_fichiers/JourdanConfMetropolisation503.pdf.

8- Agence d'Urbanisme de la Région grenobloise, « Une maison à la campagne : pourquoi des familles quittent la ville ? », Le point sur l'Y, n°5, oct. 2006

9- Rapport de l'Observatoire des territoires, 2005.

10- Le rural attire les populations urbaines. Solde des échanges entre l'espace à dominante rurale et l'espace urbain métropolitain (1990-1999), La Lettre Insee RA, nov. 2001, n°79.

11- Agreste Rhône-Alpes, 2005.

12- 60 millions de consommateurs (n°419, sept. 2007) a publié dans une enquête intitulée « Comment l'immobilier plombe le pouvoir d'achat », un indice du pouvoir d'achat qui inclut l'achat de logement et la charge de crédit. Le coût d'achat de logement, défini en termes d'annuité de remboursement de crédit, a augmenté de 69,5 % entre 2000 et 2006. Conséquence : le pouvoir d'achat des ménages n'a strictement pas augmenté entre 2003 et 2006.

13- Erner Guillaume, Diep Mai, Lavenant Céline, « Crise du logement : foncier, le maillon faible ? », Etude nationale sur l'évolution du foncier en France, 25 avril 2007.

Bibliographie & sources

• Métropole et métropolisation. Paul Boïno, www.millenaire3.com

• La moitié de la population mondiale vit en ville. Jacques Véron, Population & Sociétés, n°435, juin 2007.

• Crise du logement : foncier, le maillon faible ? Guillaume Erner, Mai Diep, Céline Lavenant, Etude nationale sur l'évolution du foncier en France, 25 avril 2007.

• Etude foncière. Opportunité d'un outil foncier à l'échelle régionale. Perspective d'action de la Région Rhône-Alpes, Réseau des agences d'urbanisme de Rhône-Alpes, octobre 2006.

• Des aires urbaines... aux systèmes métropolitains. Une première approche. Fédération nationale des agences d'urbanisme, septembre 2006.

1- Ces données sont issues de Véron Jacques, « La moitié de la population mondiale vit en ville », Population & Sociétés, n°435, juin 2007.

2- Sur les 258 plus grandes villes des 27 Etats membres, 80 enregistrent un déclin démographique. Les villes locomotives de l'Europe, 26 juillet 2007, audit urbain de la Commission européenne.

3- <http://www.senat.fr/rap/ro2-241/ro2-241127.html>

4- La Datar a placé les métropoles européennes sur 7 échelles de rayonnement (Les villes européennes : analyse comparée). Résultats : la France est dotée

A la croisée d'aspirations contradictoires

Comment être en Rhône-Alpes un acteur du village planétaire ?

La mondialisation (1) désigne le renforcement des interdépendances entre les hommes et leurs activités à l'échelle du monde, une hausse des mouvements de biens, de services, de main-d'œuvre, de technologie et de capital. Bien que la mondialisation ne soit pas un phénomène nouveau, il y a une nature qualitative et une ampleur nouvelle dans les changements qui ont marqué le monde depuis la fin des années 70 : accélération des échanges, interdépendance des économies, rôle accru des marchés financiers, émergence du Brésil, de l'Inde, de la Chine, mutations induites par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Tout cela a des conséquences importantes dans l'industrie et les services, et conduit à une nouvelle division internationale du travail dont les délocalisations sont, en Rhône-Alpes comme ailleurs en France, l'aspect le plus visible et sensible. Dans le même temps, Rhône-Alpes bénéficie fortement des investissements directs étrangers. La mondialisation se poursuivra dans les prochaines décennies, ce qui ne veut pas dire qu'il est impossible de peser dessus, de l'orienter. La tendance à l'intégration européenne est aussi une des réponses à la mondialisation et elle constitue un défi complémentaire (dilemme de l'élargissement géographique ou de l'approfondissement politique).

La région Rhône-Alpes, depuis de nombreux siècles région carrefour, charnière entre Europe du Sud et du Nord, participe à ces échanges, en terme économique, mais aussi sur le plan culturel, intellectuel, démographique, touristique. Rhône-Alpes a tissé de multiples relations de coopération en Europe, qui est la reconnaissance du fait régional à l'international. Néanmoins, les échanges avec le monde pourraient être plus développés : l'Europe reste à 70% la zone d'échange commercial de Rhône-Alpes. Le tourisme en Rhône-Alpes est essentiellement français, et bien peu international hors Union européenne. Faut-il une ouverture plus grande à l'international ? N'est-il pas nécessaire de revoir aussi nos perceptions de la mondialisation ? De mieux en tirer partie, tout en préservant les territoires de ses effets négatifs par une bonne connaissance de ses mécanismes ? De favoriser une gouvernance à plusieurs niveaux, du local au mondial, pour s'attaquer aux enjeux globaux ?

L'intégration européenne transforme les environnements nationaux. La construction européenne est au départ un idéal, dont est née une forme d'intégration politique, l'Union européenne (UE). La construction de l'Europe devrait constituer un jalon considérable de l'histoire de la France, sinon de l'histoire mondiale, aussi important, selon J. Rifkin, que la Révolution française. Le 1^{er} mai 2004, l'UE est passée à 25 Etats membres, avec l'accueil de dix nouveaux pays. Le processus d'élargissement n'est pas achevé (deux nouveaux pays ont rejoint l'UE au 1^{er} janvier 2007, et des négociations se sont ouvertes avec la Turquie et la Croatie).

Cela pose des défis institutionnels (comment fonctionner de manière efficace à 27 ?), économiques (coûts et opportunités de l'intégration), géopolitiques enfin (quels rapports avec les nouveaux voisins, notamment la Russie, l'Ukraine et les pays du sud de la Méditerranée ?). Alors que l'UE s'affirme comme une puissance dans presque tous les sens du terme (sur le plan économique, son PIB est équivalent à celui des Etats-Unis), toute la question est de savoir si elle voudra et pourra devenir une grande puissance politique.

La France s'adapte à l'Europe, et inversement, l'Europe doit s'adapter à la France. Alors que les Français tendent facilement à incriminer une Europe bureaucratique qui impose des normes perçues comme aberrantes ou comme socialement insupportables (récemment en matière de pêche), les directives européennes

ont transformé notre environnement. On doit à l'UE un véritable droit des consommateurs ; des outils pour lutter contre les différentes formes de discrimination (raciale, sexuelle, etc.) ; des normes de sécurité renforcée (sécurité alimentaire, transports...) ; la fin de nombreux monopoles, qui font que les géants de la distribution peuvent vendre de l'essence sur les autoroutes, que les compagnies aériennes low cost se sont multipliées, que le prix des appels fixes a chuté dans la téléphonie, que les comptes courants sont rémunérés ; mais encore le soutien à la recherche et au développement ; des normes environnementales plus exigeantes (qualité de l'eau, oiseaux migrateurs) ; un développement rapide des régions européennes qui étaient les moins favorisées...

L'Europe apporte aussi une autre conception de l'action publique et de la construction de l'intérêt général (négociation permanente pour garantir l'intérêt général avec les partenaires sociaux, groupes de pression et intérêts privés qui sont invités à faire valoir leurs positions) très différente du modèle français centré sur l'Etat. Inversement, la France influence fortement depuis son origine l'Europe et sa construction (couple franco-allemand...), y compris sous une autre forme par le « non » au projet de Constitution européenne, notamment révélateur d'un déficit démocratique des institutions européennes.

Enfin, l'Europe apporte un horizon citoyen nouveau et une ouverture identitaire qui va globalement dans le sens de la tolérance : 52% des jeunes Français se déclarent ainsi Français, 26% Euro-

Repères

- Ensemble, les Quatre moteurs pour l'Europe (Bade Wurtemberg, Catalogne, Lombardie, Rhône-Alpes) représentent : 7% de la population européenne, 9% du produit intérieur brut de l'Europe et 11% de ses dépenses en recherche et en développement.

- En Rhône-Alpes, les exportations et les importations, en progression de 13% et 12% entre 2002 et 2005, sont supérieures à celles des autres régions françaises. Les échanges concernent d'abord : l'Europe (70%) notamment l'Allemagne et l'Italie, l'Afrique (6%), l'Asie (14% des importations), le continent américain (12% des exportations).

- 36% des Rhônalpins perçoivent la mondialisation, comme globalement négative, et 32% trouvent que ce phénomène est globalement positif. La perception des impacts positifs décroît selon les domaines : marchés financiers, commerce et industrie régionale, flux migratoires, culture, environnement, agriculture.

- Moins d'un touriste sur cinq qui visite Rhône-Alpes est étranger. Cette faible clientèle internationale est majoritairement européenne.

piens (2). La tendance en France à se sentir habitant de sa commune, Français et Européen, donc en phase avec un monde d'interdépendance selon Jeremy Rifkin (« Le rêve européen »). On retrouve cette disposition dans le rapport à la religion : une majorité d'Européens accepte la pluralité des vérités, en reconnaissant la présence de vérités partielles dans les autres religions.

Rhône-Alpes bénéficie d'une intégration ancienne à l'espace européen. La région est située sur une dorsale nord-sud, partant de la zone industrielle de l'Europe du Nord qui rejoint la Méditerranée par le couloir Saône-Rhône. La région est reliée à l'Europe par de nombreux liens de coopération, réseaux de villes, projets communs de recherche, coopération décentralisée des collectivités territoriales, coopération avec les régions Bade Wurtemberg, Catalogne, Lombardie, dans le cadre des Quatre moteurs pour l'Europe.

Ces quatre régions représentent ensemble un poids significatif au niveau européen (7% de la population, 9% du produit intérieur brut et 11% des dépenses en recherche et développement).

La région est située au carrefour de grands axes de communication européens, et bénéficie d'une desserte moyenne, notamment avec l'aéroport international Lyon-Saint-Exupéry



Rhône-Alpes a tissé de multiples relations de coopération avec l'Europe et le monde.

(6,56 millions de passagers en 2005), le TGV (23,2 millions de passagers au départ ou à l'arrivée en Rhône-Alpes) et un réseau de 1 337 km d'autoroutes. Elle est au centre d'importants flux de transports de marchandises (348 millions de tonnes en 2004 par la route, 12 par le rail, 2,3 par voie d'eau (3)), ce qui pose au demeurant des problèmes d'engorgement et de pollution. A partir des années 80, il est apparu que le développement des relations vers l'ouest et l'est était indispensable pour que la région joue pleinement un rôle de carrefour. Le projet de liaison ferroviaire à grande vitesse Lyon-Turin est à ce titre particulièrement stratégique.

Quant au projet d'Euro-Méditerranée annoncé par la déclaration de Barcelone (1995), c'est-à-dire d'une progressive intégration régionale euroméditerranéenne, il est bloqué, d'une part par la panne de l'Europe politique, d'autre part par le fait que les pays du sud de la rive méditerranéenne n'engagent pas de réformes démocratiques et ne développent pas de coopérations entre elles. La Région Rhône-Alpes mise à cet égard sur la création récente de l'Euro-Région Alpes-Méditerranée avec Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Piémont, la Ligurie et le Val d'Aoste, qui pourraient s'élargir, aux cantons suisses de Genève, de Vaud et du Valais.

La francophonie est une autre voie quand Rhône-Alpes dialogue, échange et coopère avec les régions du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso, du Maroc ou de la Tunisie.

La mondialisation, à tous les niveaux. Une perception globalement négative en France. La notion de mondialisation a suscité l'intérêt de l'opinion publique française au milieu des années 1990. En 1998, l'institut CSA révélait que 72% des Français étaient méfiants vis-à-vis de ce phénomène, contre 24% se déclarant plutôt confiants. Une année plus tard, il apparaissait pourtant qu'une majorité de 54% (enquête BVA) se dégageait pour considérer que la France avait plutôt à gagner avec la mondialisation, même si elle apportait des menaces pour l'emploi (57%), les retraites (60%), la sécurité sociale (59%). La mondialisation est donc perçue à la fois comme une opportunité source de croissance (57%) et comme un danger sur le plan social (elle aggraverait les inégalités : 65%) et culturel (elle menacerait l'identité de la France : 56%). Cette position a évolué dans le sens de la crainte. En 2005, à la question « en pensant à l'économie, dites-moi si le mot mondialisation évoque pour vous quelque chose de plutôt positif ou de plutôt négatif ? », le taux de réponses positives avait chuté de presque 10 points par rapport à l'année 2000 (4).

Entre temps, les mouvements altermondialistes se sont structurés. La logique économique de la globalisation (exacerbation de la division du travail dans une économie de « rendements croissants ») engendre en effet une forte remise en question.

Dans les autres pays, la mondialisation semble moins fortement mise en cause, les débats portant davantage sur la manière de s'y adapter et de tirer partie de la croissance qu'elle suscite, même si dans tous les pays industrialisés, l'opinion est sensible aux tensions qu'elle engendre dans l'emploi. Pour les auteurs du rapport du groupe de travail international sur la mondialisation : « Mondialisation. Changeons de posture » commandé par le ministère du Commerce extérieur français, l'état d'esprit plutôt hostile de l'opinion vis-à-vis de la mondialisation, perçue plus comme une menace que comme une

chance, ralentit son développement.

L'hostilité des opinions à l'égard de la mondialisation est pour l'OCDE — Organisation de coopération et de développement économique — en partie irrationnelle, fondée sur une mauvaise connaissance de ce qu'elle apporte.

Les inégalités de salaires se sont accrues dans seize des dix-neuf pays de l'OCDE pour lesquels les données sont disponibles entre 1994 et 2005 (5). La mondialisation apporterait donc vraisemblablement dans sa phase actuelle un renforcement des inégalités sociales. Mais la mondialisation intervient en la matière sans doute moins que la diffusion des technologies de l'information et des communications, source de salaires plus élevés pour les personnels qualifiés. La mondialisation entraîne l'enrichissement des zones littorales qui s'ouvrent aux échanges mondiaux (en Chine notamment), ce qui creuse les inégalités avec les espaces ruraux situés à l'intérieur des terres.

Al'inverse, elle est source de croissance économique, améliore la productivité et le niveau de vie général des populations. Dans tous les cas, le tableau est contrasté. Dans la région grenobloise par exemple, la mondialisation économique favorise les investissements internationaux dans le secteur des micro et nano technologies, en raison de la vocation mondiale de la capitale alpine en ce domaine, mais inversement, elle suscite l'augmentation du foncier, des inégalités croissantes entre les salaires et des délocalisations durement ressenties.

La mondialisation économique : une source de croissance et de tension sur les secteurs d'activité et les employés. La mondialisation est axée sur la fragmentation de la chaîne de valeur (Recherche & Développement d'un côté, production de l'autre, marketing ailleurs...), ainsi que sur la circulation des technologies entre tous les pays du monde.

Elle est caractérisée par plusieurs grandes tendances.

• **Le développement des échanges, la spécialisation accrue des territoires.** L'accélération des échan-

ges de biens et services rendue possible par la levée progressive des obstacles au commerce dans le cadre du Gatt (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) puis de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) depuis les années 50 et par le développement des moyens de transport et de communication. Cette mobilité des biens et à un moindre degré des services a conduit chaque pays à se spécialiser en fonction de ses atouts, ce que l'on appelle la division internationale du travail.

Les industries se concentrent là où le coût du travail est le plus avantageux, ce qui se traduit par des délocalisations du point de vue des anciens pays industriels. La mondialisation des échanges touche aussi les services. Ils représentent aujourd'hui 70% de l'emploi et de la valeur ajoutée dans les pays développés et un cinquième des échanges mondiaux (6).

La concentration capitaliste est favorisée par la financiarisation de l'économie (un nombre croissant et diversifié de biens sont représentés par des titres de propriété évalués et échangés sur les marchés).

• **Une accélération de la croissance économique mondiale.** Cette croissance économique (dont on peut évidemment contester les bienfaits, en opposant développement du PIB et développement humain) profite d'abord aux pays en développement, en particulier aux plus peuplés de la planète (Inde, Chine, Indonésie, Brésil). Mais la croissance est également bénéfique pour les pays développés, notamment pour les consommateurs qui ont vu leur pouvoir d'achat augmenter grâce à une baisse des prix liée aux importations. Cependant, la France a une place réduite dans les marchés émergents. Elle représente 1% de l'investissement direct étranger sur le territoire chinois, soit autant que l'Allemagne et loin derrière la Corée du Sud, le Japon et les Etats-Unis.

• **Une désindustrialisation de certains territoires.** En France et en Rhône-Alpes, l'industrie perd des emplois (et non de la valeur ajoutée (7)). La raison est principalement liée aux gains de productivité effectués et

au déplacement des activités économiques vers les services, ce qui suscite un « transfert » — les guillemets pour indiquer qu'il n'est pas vécu comme tel par le salarié licencié ! — de l'emploi industriel vers l'emploi dans les services.

La délocalisation, définie au sens strict comme la fermeture d'une unité de production dans un pays d'origine, suivie de sa réouverture à l'étranger, est le moment le plus spectaculaire d'un processus général d'externalisation de la production, à l'œuvre depuis les années 80.

• **Une baisse des effectifs salariés dans certains secteurs clés de l'économie rhônalpine (textile, métallurgie, mécanique).** Les délocalisations ont un impact négatif sur l'emploi régional d'environ 4% sur la période 1992-2005 (8). En fait, elles sont vécues différemment selon les entreprises. Dans certains cas, cela permet à l'entreprise de garder ses emplois sur place, de renforcer ses activités, de se reconverter dans un autre domaine. C'est le cas de l'entreprise A. Raymond à Grenoble, inventeur du bouton pression et reconvertie dans l'automobile. La mondialisation suscite de nouvelles opportunités économiques et d'emploi.

Dans d'autres secteurs, les PME ont du mal à faire face aux prix très bas de certaines entreprises du Sud-Est asiatique et d'Europe centrale et orientale. Dans le textile traditionnel, le prêt-à-porter, les tissus, le ruban... En Rhône-Alpes, le secteur du textile a perdu 12 000 emplois depuis 1992 (il en reste 21 000). Autres secteurs sinistrés : l'habillement qui perd 1 000 emplois par an (restent 11 000 emplois en 2005), la métallurgie qui en perd encore un peu plus chaque année (-7 000 emplois de 2000 à 2005 / 71 000), la mécanique (-5 000 / 70 000) (9).

Ce mouvement touche plus fortement certains bassins d'emploi (Ardèche et département de la Loire pour le textile, Romans-sur-Isère frappé par la crise de l'industrie de la chaussure, vallée de l'Arve dans le décolletage). Il oblige néanmoins les entreprises à investir davantage la R&D, le design, le marke-

ting, à se recentrer sur des produits à forte valeur ajoutée (politiques publiques de clusters et de pôles de compétitivité). La production non différenciée à bas coûts leur est interdite sous peine de fermeture. C'est d'ailleurs à une échelle plus large un choix obligé pour l'Europe, afin de conserver ses atouts dans la compétition mondiale.

Sur le long terme, il est probable que l'égalisation progressive du coût du travail dans le monde réduira les délocalisations. Dans les pays d'Europe centrale et orientale dont la croissance est soutenue par les aides européennes, on assiste déjà à l'augmentation des salaires et des droits des travailleurs, donc à la mise en place d'une dynamique de rattrapage. L'avantage compétitif des territoires à faible coût du travail se réduit inexorablement. D'autre part, ces pays vont progressivement récupérer les étapes nobles de la production, comme la R&D, que les pays les plus avancés transfèrent de plus en plus. D'où le scénario possible d'une relocalisation générale de l'industrie (10).

• **Des inégalités sociales plus importantes et l'épuisement des ressources naturelles.** Dans son mode actuel, la mondialisation suscite l'épuisement des ressources naturelles, favorise l'instabilité financière, ainsi que la croissance des inégalités, entre grandes zones du monde (l'Afrique et l'Amérique centrale sont à l'écart des circuits internationaux), et à l'intérieur même des pays développés et en développement (phénomène de polarisation des richesses dans les métropoles notamment). A contrario, le monde devient un village planétaire où s'accélère la prise de conscience collective sur des enjeux planétaires (environnement, droits de l'Homme...), grâce à l'internationalisation de l'information et le rôle croissant des ONG.

La mondialisation favorise à la fois l'ouverture et le renforcement des antagonismes identitaires. La théorie du « choc de civilisations », opposant de vastes aires géographiques et religieuses est souvent avancée pour anticiper les évolutions identitaires et culturelles : l'ancienne rivalité poli-



Rhône-Alpes accueille 12% d'étudiants étrangers.

tique entre les deux superpuissances serait remplacée par des antagonismes entre identités culturelles.

En fait, la mondialisation change la nature des conflits locaux et internationaux, et multiplie les tensions à caractères religieux, ethniques et linguistiques. Plusieurs lignes de clivage expliquent ces tensions, à commencer par les rapports nord-sud, qui favorisent la propagation des valeurs occidentales. Dans ce contexte, les relations entre l'Occident et le monde arabomusulman, du fait de divers traumatismes et récemment de la guerre en Irak, risquent de se tendre (ressentiment fort envers l'Occident), même si l'Occident fait figure de modèle pour une partie des populations. L'islamisme radical fait peser une menace jusque dans les pays d'Asie centrale, dont la population très jeune a peu de possibilités de bénéficier d'un développement économique.

Des religions en concurrence, une tension renouvelée entre religion et laïcité.

L'influence des religions progresse dans le monde, à l'exception notable de l'Europe. Au sein du christianisme (1,9 milliard de chrétiens), les églises dérivées du protestantisme progressent en Asie, en Afrique et même dans les pays musulmans. Les pentecôtistes représentent au moins 500 millions de personnes et les évangéliques 200 millions. La Chine est devenue le troisième pays chrétien après les Etats-Unis et le Brésil, et devrait abriter avec le Nigéria les deux plus importantes communautés chrétiennes du monde en 2020.

Au sein de l'islam (1,2 milliard de musulmans), le réveil religieux se manifeste depuis les années 70 par des vagues de conversions en Afrique et en Asie, et le renforcement des communautés en Europe et Amérique du Nord. Néanmoins, les sociétés musulmanes font face à la baisse de la pratique dans les classes moyennes et à l'influence de la pensée occidentale.

Dans de nombreux pays, les tensions entre religion et laïcité se sont renforcées, ces vingt dernières années.

Plus généralement, les identités sont largement utilisées pour maintenir et justifier des régimes politiques, des stratégies de groupes (utilisation politique des caricatures de Mahomet dans certains pays, référence d'anciens États communistes aux « valeurs asiatiques » pour justifier leur nouvelle voie capitaliste, mise en avant en Chine des médecines traditionnelles comme forme de réponse identitaire à la progression des modèles occidentaux...).

Un monde multipolaire, où les Etats-Unis resteront une superpuissance.

Depuis que le monde bipolaire s'est terminé avec la chute de l'Union soviétique en 1991, les Etats-Unis demeurent la seule superpuissance économique et militaire. Dans un monde davantage multipolaire, il est probable qu'ils resteront jusqu'en 2050 au moins la première superpuissance militaire, économique et technologique. Mais de nouveaux acteurs globaux vont apparaître, la Chine, qui s'affirme comme troisième puissance de la planète, et l'Inde. La Chine devrait dépasser avant 2020 la Russie sur le plan des dépenses militaires.

Ces transformations géopolitiques tendent à réduire l'influence de l'Occident dans la mondialisation et dans le concert des Nations. Quand à savoir si l'Europe élargie aura un poids plus important sur la scène internationale, cela dépendra notamment de sa transformation ou non en puissance politique, à même d'avoir une politique

étrangère. L'Afrique continuera d'être une source importante d'émigration (11).

Dans ce monde de demain, les guerres asymétriques entre grandes puissances et forces non conventionnelles vont se multiplier : guérilla et terrorisme vont occuper une place croissante. L'attentat du 11 septembre 2001 à New York et les conflits en Afghanistan ou en Irak sont des signes et des facteurs de cette évolution.

Une conséquence de la mondialisation : le monde vient à nous et nous allons plus facilement vers le monde.

Plus d'échanges entre les individus du monde entier et les cultures. Avec les migrations, de plus en plus de pays devront faire face à l'accroissement de la diversité ethnique et religieuse de leurs populations. En France, l'immigration a contribué à installer des religions « nouvelles » par rapport à l'espace français. Elles suscitent des conversions (150 000 « Français de souche » se sont convertis au bouddhisme selon l'Union bouddhiste de France, 10 à 55 000 à l'islam) et parfois des tensions.

Le développement des échanges va aussi renforcer la confrontation interculturelle, même là où on ne l'attend pas, dans les délocalisations par exemple. Dans un film du sociologue Bernard Ganne qui montre comment l'entreprise ardéchoise Canson & Montgolfier s'est implantée dans une ville moyenne en Chine, on voit comment les personnels de l'usine d'Annonay démarrent le nouvel atelier avec les ouvriers chinois, communiquant presque de milieu rural à milieu rural, sur la base d'un pragmatisme commun. On partage et on partagera de plus en plus au niveau mondial des préoccupations communes, comme les enjeux d'environnement, de terrorisme, d'éthique (le clonage humain reproductif, les OGM) et de protection des droits de l'Homme.

Dans tous les secteurs, on observe à la fois des tendances à l'uniformisation et des tendances à la diversification. La relative standardisation des modes de vie et produits fait que l'on peut rouler en voiture presque dans tous les pays du monde, en trouvant des stations service, des garages..., que la télévision existe presque partout, avec des séries diffusées dans de nombreux pays.

Les nouveaux médias numériques et le processus de marchandisation de la culture favorisent la diffusion mondiale des produits culturels. Néanmoins, il faut souligner que la mondialisation des industries culturelles est très ancienne et que ces industries font preuve par ailleurs d'une résistance « nationale » forte, favorisant la différenciation. Ainsi, en 2006, la musique française détenait 60% du marché national et le cinéma 50% (12).

La mondialisation des produits de consommation.

La mondialisation a un impact sur la diversité des produits consommés. En matière alimentaire comme dans nombre de domaines ayant trait à la culture, on relève une double tendance, à l'ouverture internationale d'une part et au recentrage local de l'autre. Les produits traditionnels régionaux et les produits exotiques suscitent un fort attrait ; les Français placent la blanquette de veau en tête (24%) de leurs plats préférés, mais c'est le couscous qui vient ensuite (21%) (13). A la question, « dans votre foyer, consomme-t-on des produits alimentaires d'origine exotique ? », on obtient des taux de réponses positives de plus en plus élevés (36% en 1995, 41% en 2003 selon une enquête du

Questions pour débattre et agir

Mondialisation

- Au-delà des opinions et des postures sur la mondialisation, elle est une réalité plus profonde que la simple généralisation d'un modèle économique. Elle imprègne en effet les modes de vie et les pratiques quotidiennes.
- Une collectivité ayant la responsabilité d'anticiper les changements plutôt que de les subir, comment mieux comprendre les mécanismes et les conséquences de la mondialisation ?
- Comment s'approprier la mondialisation comme facteur de progrès et de réussite, en essayant autant que possible d'adapter la mondialisation à nos valeurs, normes... et en limitant ses effets négatifs ?

Croissance et innovation

- Face à la concurrence accrue des pays émergents et des pays industrialisés qui investissent massivement dans la technologie, comment l'économie française et rhônalpine peut se différencier en ci-

blant le haut de gamme, l'innovation ou le design et investir massivement sur l'enseignement supérieur, la recherche et les secteurs d'excellence ?

- Ne faut-il pas jouer davantage la carte monde (échanges commerciaux, touristiques : capter la clientèle internationale...) ?

Gouvernance

- La mondialisation des échanges et l'existence d'enjeux globaux (environnementaux, éthiques...) imposent d'agir sur des systèmes et des interactions, et de renforcer les régulations transnationales et mondiales. Quelles relations Rhône-Alpes doit-elle développer pour renforcer son intégration européenne et ses échanges ?
- Dans un contexte de concentration des hommes et des richesses dans les métropoles, filles de la mondialisation, comment en région aider les territoires à affronter les défis de la mondialisation et de l'intégration européenne ?



Credoc, plus de 50% projetés à l'horizon 2020).

La composition multiethnique de la population intervient dans cette orientation, à côté de l'attrait ancien mais croissant des Français pour ce qui vient d'ailleurs.

La grande distribution a suivi en créant des gammes de produits exotiques (Casino avec la gamme Saveur d'ailleurs, Carrefour avec Destination saveur...), ou en célébrant le nouvel an chinois dans les hypermarchés. Des lieux de vente dédiés aux produits exotiques sont apparus, comme les boutiques Cha Chuan dédiés au thé, La Maison coloniale qui, depuis sa création en 1997, a ouvert 80 magasins en France et dans le monde. Dans les zones commerciales, sont apparues de nouvelles enseignes à caractère exotique dans l'ameublement, la décoration, l'alimentation. Le consommateur est de plus en plus en situation de pouvoir consommer mondial, national, ou régional. Le commerce équitable, forme de solidarité internationale qui entend réguler la mondialisation économique, profite aussi de ce mouvement. Ce label est intégré aujourd'hui dans l'offre de la grande distribution. Très différente bien sûr dans ses principes, la restauration rapide à l'américaine a été une des premières à réussir son implantation (105 points de vente Mac Donald's en Rhône-Alpes en 2005, 29 pour Quick), mais elle est fortement concurrencée par les pizzerias et autres vendeurs de kebabs.

L'intégration européenne et la mondialisation favorisent une ouverture de la région sur l'extérieur.

L'ouverture économique de la région Rhône-Alpes à l'international est assez forte.

Cela se manifeste par :

- des échanges commerciaux internationaux de Rhône-Alpes en croissance continue, principalement centrés sur l'Europe. Les importations et exportations régionales sont supérieures aux autres régions françaises (en revanche, les régions partenaires, Bade Wurtemberg, Catalogne, Lombardie font mieux). Les exportations régionales ont augmenté de 13% entre 2002 et 2005, et les importations de 12%. La zone européenne reste la zone d'échanges la plus dynamique : elle assure près de 70% des exportations et 72% des importations. La part des pays proches (Allemagne,

Italie puis Espagne) est prépondérante. Les nouveaux pays de l'UE, en Europe centrale et orientale, prennent leur place dans les échanges (comme la Slovaquie), ou proches de l'UE, comme la Turquie. Néanmoins, les Etats-Unis sont le 4^e pays destinataire des exportations, et la Chine est le 5^e pays importateur. Les données n'indiquent pas d'invasion des produits asiatiques, qui représentent un chiffre stable de 14% des importations en Rhône-Alpes (après le Japon, la montée en puissance de la Chine) ; par le profil des entreprises. 10% des 3 000 entreprises régionales françaises à envergure mondiale sont situées en Rhône-Alpes, ce qui caractérise une position de leader de ces PME et contribue au dynamisme économique de la région et à la création d'emplois ; par le nombre d'entreprises à capitaux étrangers. Rhône-Alpes compte près de 900 entreprises de 50 salariés et plus d'entreprises à capitaux étrangers (14) ;

par l'internationalisation des ressources humaines. La part des cadres étrangers travaillant dans la région, des étudiants étrangers (12% de la population étudiante en 2003-2004), des diplômés rhônalpins travaillant à l'étranger est assez importante ;

en revanche, l'attrait touristique de la région aux yeux des étrangers semble s'abaisser année après année. Moins d'un touriste sur cinq accueilli en Rhône-Alpes est un touriste étranger, avec une clientèle étrangère très majoritairement d'origine européenne. Parmi les plus fortes évolutions 2000-2005, la baisse des touristes en provenance d'Allemagne, des Pays-Bas et des Etats-Unis est comprise entre 6 et 8%. Seule progression marquée, celle de la Russie (+14%) (15). Pourtant, la libre circulation des personnes au sein de l'UE élargie et l'ouverture internationale de nombreux pays pourraient donner de tout autres résultats. Selon l'étude rendue en 2006 par Horizon Public Conseils, la marge de progression se situe du côté de la clientèle étrangère, ce qui impose un repositionnement de l'offre touristique pour attirer tant la clientèle attachée à la sécurité d'une offre standardisée, que celle en quête de différence et de spécificité.

1- Nous employons ici le terme mondialisation plutôt que celui de globalisation (la distinction entre mondialisation et globalisation, en anglais, « globalization ».

est propre à la France), qui désigne l'extension à toutes les activités du raisonnement économique.

- 2- TNS Sofres, nov. 2003.
- 3- CCI de Lyon, 2005.
- 4- Plutôt positif : 39%, contre 48 en 2000 : plutôt négatif : 54% contre 47% ; ne se prononcent pas : 7% contre 5% ; source, Institut Ifop, avril 2005.
- 5- En comparant les rémunérations des 10% les plus riches par rapport aux 10% les plus pauvres. Les perspectives d'emploi de l'OCDE, 19 juin 2007.
- 6- Les dossiers de la mondialisation, "La mondialisation commerciale : émergence d'une nouvelle forme de division internationale du travail", n°1, mars-avril 2006 (www.rdv-mondialisation).
- 7- La valeur ajoutée est une notion d'économie qui permet de mesurer la valeur créée par un acteur économique. Dans une entreprise, c'est la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des dépenses qu'elle a engagées pour se procurer les biens et services qu'elle transforme.
- 8- La mondialisation en Rhône-Alpes, Région Rhône-Alpes, Horizon Public Conseils, 2006.
- 9- La mondialisation en Rhône-Alpes, Région Rhône-Alpes, Horizon Public Conseils, 2006.
- 10- Soriano Paul/IREPP, "Vers une relocalisation du monde ? Fin de la globalisation?" 30.08.2006.
- 11- Commissariat Général du Plan, « Mapping the global future : la situation géopolitique du monde en 2020 », Les notes d'Aleph, n°29, 24 août 2005.
- 12- Les dossiers de la mondialisation, "Mondialisation et diversité culturelle", n°6, avril-mai 2007 (www.rdv-mondialisation).
- 13- Dans les 25 plats préférés des Français venant d'ailleurs, on trouve les spaghettis à la bolognaise (9e rang), la pizza (13e), le tajine à l'agneau (21), le carpaccio (25). Enquête TNS-Sofres, janv. 2006.
- 14- Base de données de la CRCI Rhône-Alpes, juillet 2006.

Bibliographie & sources

- Mapping the global future : la situation géopolitique du monde en 2020, Commissariat Général du Plan, Les notes d'Aleph, n°29, 24 août 2005.
- La mondialisation en Rhône-Alpes : exemples d'impact sur l'économie, le tourisme et les modes de consommation, Horizon Public Conseil, rapport remis au Conseil régional, 11 mai 2006.
- La mondialisation commerciale : émergence d'une nouvelle forme de division internationale du travail, Les dossiers de la mondialisation, n°1, mars-avril 2006 (www.rdv-mondialisation).
- Mondialisation et diversité culturelle, Les dossiers de la mondialisation, n°6, avril-mai 2007 (www.rdv-mondialisation).
- Mondialisation. Changeons de posture, Rapport du groupe de travail international sur la mondialisation, Ministère du commerce extérieur, sous la direction de Pascal Morand.
- Travail et mondialisation : le choc des cultures ?, conférence du jeudi 19 avril 2001.
- Quel travail ? Images d'hier. Questions d'aujourd'hui. www.cite-sciences/travail

Compétitivité globale, éducation et formation

Comment la région peut-elle construire un développement durable ?

L'économie mondiale a connu, au cours des trois dernières décades, de profondes mutations. La production industrielle, moteur incontournable du développement économique mondial depuis la Seconde Guerre mondiale, a été supplantée, dans les années 80, par l'essor de la technologie, puis dans les années 90 par la diffusion des TIC (1). Cette évolution s'est accompagnée de l'internationalisation de la production, du travail, des flux commerciaux et financiers. L'intégration économique régionale, à l'instar de l'Europe, s'est intensifiée et cette tendance devrait se poursuivre.

Autre évolution notable : l'apparition sur la scène mondiale de nouveaux pays à l'économie émergente, notamment en Asie. Ces nouvelles puissances impactent fortement l'économie mondiale : par son PIB, la Chine est devenue la troisième économie du monde, après les États-Unis, le Japon et devant l'Allemagne, et sa part va aller croissante. Ce processus d'intégration mondiale est sans précédent dans l'histoire : en 2000, la population des économies en voie de développement représente près de 22,5% de la population des économies développées, alors que ce rapport n'était que de 25% dans les années 50.

Ce mouvement s'accompagne d'une augmentation des inégalités entre les pays et au sein même des populations. L'impact de ces évolutions sur les économies et l'emploi des pays développés a été important, mettant à rude épreuve leurs capacités d'innovation, d'adaptation et d'attractivité.

A ces mutations, s'ajoute pour la France

la nécessité d'anticiper le vieillissement de sa population et de veiller au bon équilibre de ses finances publiques. Ces grandes tendances devraient se poursuivre, voire s'amplifier. Il est donc urgent de se questionner sur les possibilités d'évolution et de participation harmonieuses à une économie mondiale plus intégrée. L'innovation dans toutes ses dimensions, la valorisation des hommes et des compétences, les potentialités d'un mode de développement soutenable sont autant de pistes à explorer plus avant. On entre également dans une société de la connaissance. Les savoirs deviennent en effet centraux dans le développement de l'économie, la somme des compétences en entreprise étant une donnée de plus en plus importante comme vecteur du savoir faire de l'entreprise.

Ces enjeux sont particulièrement forts pour Rhône-Alpes du fait de l'importance de son activité économique, de son secteur industriel et de son capital humain, de sa position géographique de carrefour d'échanges et de son attractivité.

Enfin, au phénomène de mondialisation, de l'interpénétration des économies et de leur intensification, viennent s'ajouter la raréfaction des ressources naturelles (énergies, matières premières, ...) et leur surenchérissement. Les limites de l'environnement à absorber les effets des activités anthropiques (pollutions, gaz à effet de serre...) sont désormais visibles et leurs effets (réchauffement climatique, appauvrissement de la biodiversité...) constituent autant de menaces pour nos équilibres sociétaux et planétaires et nos modes de développement.

Des économies mondiales de plus en plus imbriquées. L'Europe a tiré parti, au cours de ces dernières années, du dynamisme de l'économie américaine et des pays émergents. De plus, le processus d'intégration européenne étendu aux pays d'Europe centrale a joué un rôle de catalyseur pour les économies européennes. La création de l'euro a eu un impact favorable en renforçant l'intégration des économies européennes, de leurs marchés bancaires et de capitaux et en favorisant les échanges, même si le niveau actuel de la monnaie européenne vis-à-vis du dollar pénalise les exportations de

certains pays, dont la France. Les investissements ont augmenté régulièrement et la progression constante des investissements directs étrangers (IDE) montre l'amélioration de l'attractivité des entreprises. Les exportations ont aussi bénéficié de la dynamique mondiale et européenne. Depuis 1950, les échanges internationaux progressent plus rapidement que les PIB. Ainsi, en deux siècles (le XIX^e et le XX^e), les échanges de biens et services ont été multipliés par 1 000 environ, alors que le PIB mondial a été multiplié par 60. Parallèlement, le processus de libéralisation quasi complet des échanges de capitaux, depuis le début des années 80, a débouché sur la réalisation d'un marché

mondial des capitaux très peu contrôlé. Aujourd'hui, 90% des échanges mondiaux totaux (biens, services et capitaux) sont des échanges de capitaux, les biens et services n'en représentant que 10%. L'interdépendance croissante des économies nationales oblige les acteurs économiques à raisonner au-delà du local et du national. Elle rend les territoires et les économies plus vulnérables aux fluctuations extérieures et aux décisions d'acteurs privés puissants, tels les firmes multinationales et les acteurs financiers internationaux : banques, fonds de pension, « traders »... L'essor des économies émergentes est à double tranchant sur les dynamiques d'emploi des pays développés : négatif d'un côté car l'accès

Spécialisation économique des territoires en Rhône-Alpes



à une main-d'œuvre bon marché incite les entreprises à délocaliser leur production ; positif de l'autre car la croissance des débouchés dans ces pays étrangers pour d'autres biens ou services est simultanément un facteur de créations d'emplois. Cet effet jouera à plein avec le rattrapage progressif des niveaux de vie. Le sentiment est fort dans les esprits que cette mondialisation est synonyme de pertes d'emplois. Pourtant les études s'accordent pour dire que cette incidence est relativement modérée. Si l'internationalisation crée autant d'emplois qu'elle n'en détruit, son effet sur l'emploi et le chômage est nul mais uniquement au niveau macroéconomique. Localement chaque délocalisation soulève des questions cruciales pour le développement territorial (2). En fait, c'est la nature des emplois qui est le plus affectée puisque les trente pays de l'OCDE regroupent 20% de la main-d'œuvre mondiale alors que la Chine, le Brésil, l'Inde et la Russie en représentent 45% !

La France bénéficie de cette ouverture européenne. 6^e puissance économique mondiale en terme de PIB. L'économie française connaît une croissance autour des 2%, un taux proche de celui de l'Italie et du Japon, mais inférieur à la croissance des 27 pays de l'Union européenne (entre 2,5 et 3%) et américaine (3%), eux-mêmes loin derrière la Chine ou l'Inde (autour des 9%). Les projections pour 2015 tablent sur un maintien de ce taux de croissance moyen grâce surtout à des gains de productivité par salarié, et dans une moindre mesure à la croissance de l'emploi. En France, la progression des investissements directs à l'étranger est soutenue depuis plusieurs années et croît à un rythme proche de 13% par an. En 2006, plus de 12 000 entreprises résidant en France sont concernées. Les investisse-

ments français à l'étranger progressent aussi mais plus faiblement. Quant aux échanges extérieurs, ils se portent bien, mais sont très concentrés avec les pays européens limitrophes auxquels il faut rajouter les États-Unis et la Chine. Sur les vingt premiers pays clients ou fournisseurs, seuls six ne sont pas européens. La France ne profite pas à plein de l'émergence des nouvelles économies, asiatiques notamment. L'économie française reste dans une situation fragile pour faire face aux défis de long terme posés par le vieillissement de sa population et à la concurrence internationale. Ainsi, malgré un PIB élevé, la comparaison en terme de pouvoir d'achat par habitant (3) place la France à la vingtième place.

7^e région européenne par son poids économique et 2^e région de France avec 10% de la richesse nationale, Rhône-Alpes se distingue par la richesse, la diversité et les potentialités de ses ressources naturelles, économiques et humaines. Ses relations commerciales sont très dynamiques et progressent plus que la moyenne nationale. Les exportations et les importations sont dominées par les cinq grands secteurs de spécialité de la région : chimie-pharmacie, équipements, automobile, matériel électrique, composants électroniques. Ils exportent à eux seuls 60% du total. Pour les importations, le secteur des hydrocarbures tient une place importante. Le commerce se fait principalement avec les marchés des pays d'Europe de l'Ouest, les États-Unis et la Chine, mais une évolution se dessine avec des marchés plus dynamiques comme la Turquie, l'Algérie, Singapour, les pays d'Europe centrale, Hong Kong ou encore l'Inde. Points faibles : l'ingénierie financière et une présence insuffisante de grands centres de décisions (4).



L'industrie demeure un moteur de l'économie régionale.

En revanche, elle peut s'appuyer pour son développement sur un fort potentiel de recherche et d'innovation et une position de leader dans certaines activités : industrie numérique, santé, matériaux, environnement, énergie, transport et activités liées à la montagne.

Désindustrialisation et croissance des services : des tendances bien présentes. La désindustrialisation de l'économie se poursuit au profit du secteur des services qui représente actuellement plus de 76% des emplois. De 1980 à 2004, l'industrie a perdu un tiers de ses effectifs et sa part dans le PIB est passée de 30 à 20%.

Cette tendance, générale aux économies développées, a été accentuée par un mauvais positionnement de la France dans ses secteurs d'exportations : faible présence dans le secteur des biens d'équipements (équipements électriques, mécaniques, machines-outils...); des exportations excessivement limitées aux marchés traditionnels européens (Allemagne, Italie, Belgique, Espagne, Royaume-Uni); et une spécialisation dans des secteurs de faible technologie (5). Malgré tout, la France se distingue par une présence reconnue dans certains secteurs comme les transports, l'aéronautique et l'énergie (6) et l'excellente implantation des groupes industriels français dans le monde : en 2005, parmi les 1 000 premiers groupes industriels internationaux, 43 sont français. Ils se placent juste derrière les groupes américains, japonais et allemands. Depuis dix ans, la tendance est au regroupement des activités et des entités dans un objectif de rationalisation de la production et de la main-d'œuvre mais aussi pour des considérations financières et fiscales.

A l'horizon 2015, le déclin, tant en termes de PIB que d'emplois, devrait se poursuivre dans l'agriculture et l'industrie (notamment textile, cuir, bois, industries graphiques), alors que le secteur tertiaire (services marchands et administrés, santé, éducation...) continuera sa progression (7). Il ne faut pas, pour autant, sous-estimer l'effet d'entraînement puissant qu'a l'industrie sur l'ensemble des activités en terme d'emplois indirects, que ce soit par le recours à l'intérim ou l'externalisation de certaines fonctions. Le développement des services est essentiellement porté par les services aux entreprises, qui croissent bien plus vite que les services aux particuliers.

En outre, l'industrie possède un pouvoir très fortement structurant sur la diffusion des innovations technologiques à l'ensemble de l'économie et, par extension, sur sa productivité globale. La croissance serait particulièrement vigoureuse pour les secteurs des services aux particuliers, de la santé, de l'action sociale, culturelle et sportive, du commerce et de l'informatique. L'investis-

sement immatériel dans les activités de R & D, de formation et d'apprentissage, de marketing, conception et design, de promotion, d'élaboration de systèmes d'information et de logiciels, de logistique... devrait aussi se maintenir à un niveau élevé.

Les importantes pertes d'emplois directs dans l'industrie, à la suite des restructurations (textile, papier, chimie, mécanique, armement) ont touché particulièrement la région Rhône-Alpes en raison de la prépondérance des industries sur son territoire (28% des emplois contre 23,5% en national). Ce qui n'a pas empêché l'emploi salarié de progresser plus fortement que la moyenne nationale depuis 30 ans. L'industrie demeure un des principaux moteurs de l'activité économique en terme de valeur ajoutée. 20% de la valeur ajoutée régionale vient de ce secteur, soit cinq points de plus que la moyenne nationale) et le secteur de la construction se porte mieux qu'ailleurs. Le développement des services est essentiellement porté par les services aux entreprises avec une offre

importante en matière d'ingénierie, d'activités informatiques, logistiques, de travail temporaire et de transport. Autre caractéristique : ils sont fortement spécialisés selon les territoires.

La région se démarque par une présence importante des industries traditionnelles et de l'artisanat et du secteur de la sous-traitance.

Ces PME-PMI sont souvent mal armées face aux mutations de leur environnement économique, et dépendent parfois de grandes entreprises donneuses d'ordres (1,5% des entreprises emploient 45% des salariés en région). La progression forte des capitaux étrangers (8) dans le contrôle d'entreprises régionales (884 établissements de 50 salariés et plus) est une autre tendance à surveiller car si elle est un indicateur de l'attractivité régionale, elle révèle aussi sa dépendance à des fluctuations internationales.

L'économie sociale et solidaire est en plein développement et très présente dans certains territoires axés vers l'économie résidentielle et les services à la population.

Par rapport aux régions voisines, ce secteur concentre plus d'emplois associatifs et moins de coopératives, en raison de la forte urbanisation et de la place plus modeste de l'agriculture en Rhône-Alpes. Sa croissance est forte : dans la période 1995-2000, l'emploi salarié a en effet augmenté de 20% (11% dans les autres secteurs de l'économie) et cette tendance semble s'être poursuivie au cours de ces dernières années. Elle se développe plus particulièrement dans les services non marchands comme la santé, le social et l'éducation, dans l'agriculture via les coopératives et dans le secteur marchand à travers les banques coopératives et les assurances mutualistes. Elle regroupe, pour le moment, 10% de

l'emploi salarié régional, mais ce taux peut être très supérieur dans certains territoires marqués par la ruralité, l'importance des personnes âgées et dans une moindre mesure, le taux de chômage. Ainsi cette forme d'organisation des structures économiques concerne 0,3% des salariés à Oyonnax mais 17,6% à Crest-Die.

Faute notamment d'une politique adaptée en matière d'innovation, la France a perdu ses avantages compétitifs dans des domaines-clés.

La France a perdu de la compétitivité dans des domaines tels que les technologies de l'information (au profit de pays comme l'Inde et les États-Unis) ou encore les biotechnologies (au profit des États-Unis et du Royaume-Uni). Les principales explications sont le sous



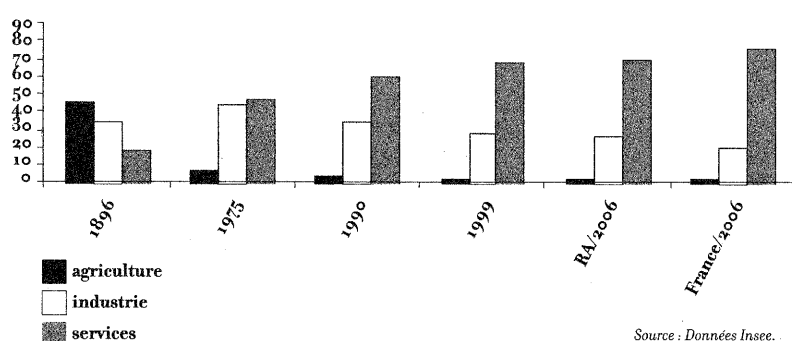
Repères

- Les 30 pays de l'OCDE — Organisation de coopération et de développement économique — regroupent 20% de la main-d'œuvre mondiale. La Chine, le Brésil, l'Inde et la Russie en représentent 45%.

- La France, au regard de son PIB, est la sixième puissance économique mondiale. Avec ses 2%, la croissance française est inférieure à celle de l'Europe (2,5 à 3%), à celle des États-Unis (3%) et à celle de la Chine (9%).

- En Rhône-Alpes, la population active devrait croître de 4,5% pour la période 2000-2020, tandis qu'elle baisserait de 0,5% à l'échelle du pays.

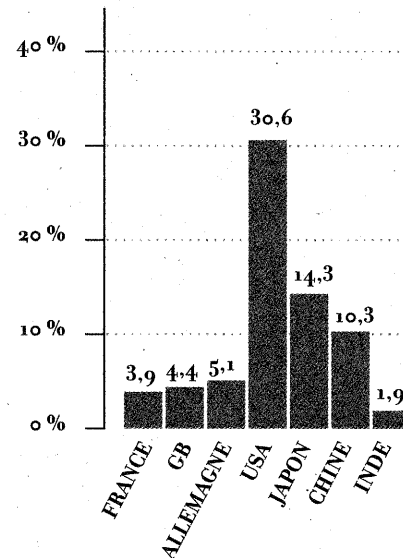
Evolution de l'emploi dans les différents secteurs en Rhône-Alpes depuis 1896 en % de l'emploi total



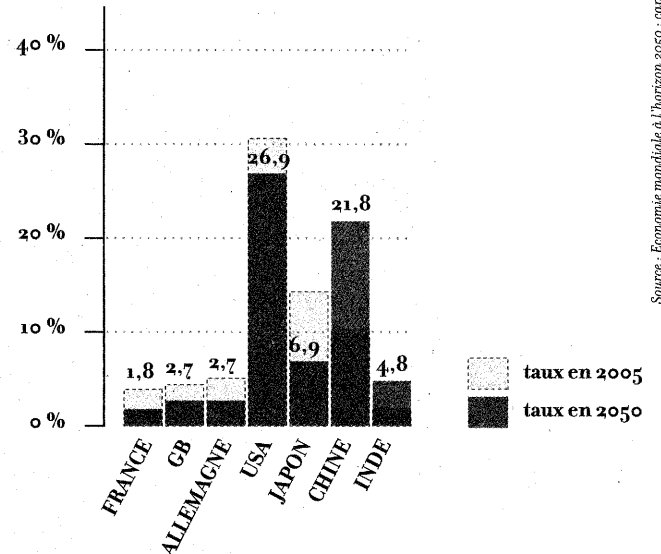
Source : Données Insee.

Poids des pays dans le PNB mondial

Poids dans le PNB mondial (en %), en 2005...



... puis en 2050 par projection.



Source : Economie mondiale à l'horizon 2050 : cap sur l'Asie ? Charles du Grand, Futurable International, Note d'alerte n°3, 19-02-2007

Questions pour débattre et agir

Compétitivité et dialogue social

■ Quels sont les nouvelles activités et les nouveaux emplois qui émergeront ? Comment de nombreuses branches (chimie, énergie, textile...) doivent relever des défis en termes de compétitivité ? Comment faire de l'environnement un facteur de compétitivité globale des entreprises plutôt qu'une contrainte (écologie industrielle, éco-innovation, ...) et un moteur d'activités nouvelles et d'emplois ?

■ Comment transformer les pôles de compétitivité en projets industriels et commerciaux pour la région Rhône-Alpes ? Ces évolutions ne posent-elles pas la question d'une nouvelle gouvernance (dialogue social, partenariat avec les PME) ?

Education et formation

■ Comment promouvoir un développement économique pour tous assis sur les potentialités et la diversité humaine (personnes handicapées, seniors, femmes, immigrés...) ?

■ Comment préparer les jeunes actifs à des parcours professionnels de moins en moins linéaires ?

■ Comment ajuster au mieux les besoins du marché de l'emploi et les ressources humaines ?

■ L'offre de formation est-elle suffisamment adaptée aux besoins et métiers porteurs de demain ?

■ Comment améliorer l'éducation et la formation tout au long de la vie ? Comment lutter contre les problèmes de décrochage scolaire et des jeunes sans qualification ?

Innovation

■ Quelles priorités de développement et d'innovation et dans quels domaines d'excellence ?

■ Quels choix stratégiques fédéreraient les acteurs sur des enjeux communs et donneraient la visibilité internationale au territoire ?

■ Comment amener la recherche fondamentale à créer de nouvelles connaissances permettant à l'économie régionale de s'adapter aux préoccupations environnementales ?

Attractivité

■ Comment allier ouverture internationale et attractivité sans rendre le territoire trop vulnérable à des centres de décision à l'étranger ?

■ Quelle stratégie adopter pour bénéficier au mieux des potentialités des territoires limitrophes, notamment Genève et son dynamisme financier ?

■ Comment arriver à une vision régionale partagée sur les axes de développement alors que les situations sont très différentes d'un territoire à l'autre ?

investissement dans les hautes technologies, dans l'enseignement supérieur, la faiblesse des passerelles entre recherche fondamentale et recherche industrielle et un système financier peu adapté. Pour autant, les dépôts de brevets auprès de l'Office européen du brevet, montre que si la France est peu spécialisée dans les domaines à haut potentiel comme les biotechnologies, elle reste bien positionnée pour les TIC. Un tiers des brevets déposés se rapportent aux TIC (un pourcentage légèrement inférieur à celui des Etats-Unis) mais seulement 4% pour les biotechnologies, soit deux fois moins que les Etats-Unis.

Les perspectives démographiques laisseraient entrevoir un avenir plus rose en matière d'emploi. La reprise progressive de l'emploi, tirée par les secteurs de la construction et des services, a permis une décline significative du chômage, estimée à 8% en juin 2007. Même si l'inactivité professionnelle est globalement élevée en Europe impactant plus fortement les femmes et les personnes peu qualifiées, la France se distingue de ses voisins européens par un taux de chômage persistant élevé et un sous-emploi endémique. Malgré une hausse constante du taux d'emploi (9) partout en Europe, la France est en dessous de la moyenne européenne (sans parler des Etats-

Unis) et se singularise par son faible taux d'emploi des seniors (37,9% contre 44,1% en moyenne européenne) et une détérioration de l'emploi des jeunes. Cette tendance se renverse progressivement avec l'arrivée sur le marché de l'emploi des femmes de plus de 25 ans et le travail plus tardif des seniors (55-64 ans).

La baisse du chômage devrait continuer sous l'effet conjugué des départs massifs à la retraite et de la diminution du nombre de jeunes arrivants sur le marché du travail. D'ici à 2020, la population active progresserait peu, voire déclinerait, et se caractériserait par la part de plus en plus importante des seniors et une progression plus faible des jeunes en âge de travailler.

Pour autant, le plein emploi n'est pas en vue : les tensions existantes persisteront dans certains territoires et secteurs jugés peu attractifs, et entre des postes et la qualification de la main-d'œuvre disponible. De plus, les entreprises pourraient mettre à profit les départs à la retraite pour retrouver de la compétitivité par le biais de mutations industrielles ou organisationnelles plutôt que par l'emploi. Selon l'OCDE, la législation du travail très protectrice, le peu de flexibilité de l'emploi (recours au temps partiel ou à durée déterminée) et le coût minimum élevé du travail en France sont souvent avancés

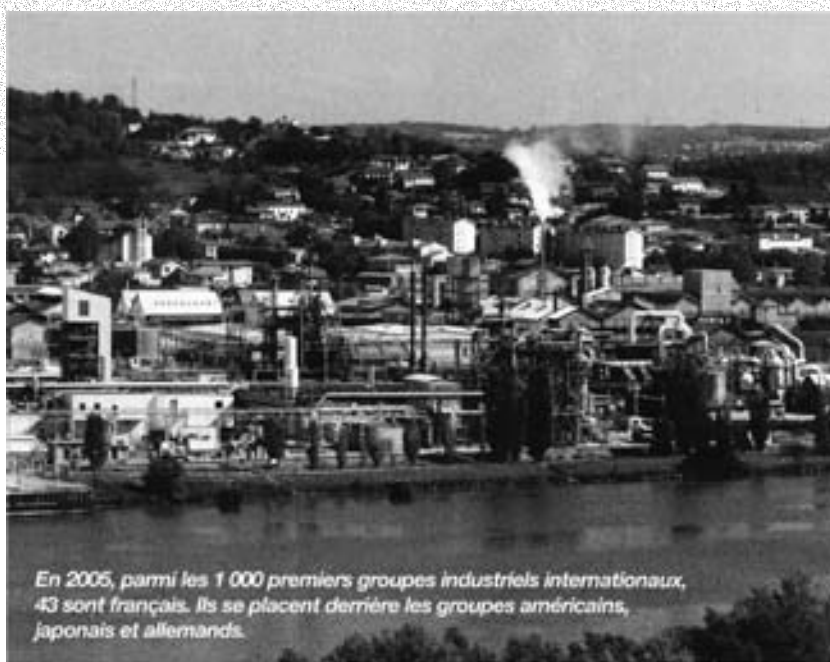
comme des obstacles à la croissance de l'emploi (10).

Ces facteurs expliqueraient, tout au moins partiellement, le chômage marqué de certaines catégories de population, estimées moins productives, en raison de leurs faibles qualifications, de leur âge ou de leur durée d'inactivité. La qualité reconnue de la main-d'œuvre française et de ses savoir-faire reste un atout incontestable dans cette évolution.

Le taux d'activité rhônalpin est bon par rapport à la moyenne française mais reste très inférieur des taux des pays nordiques ou anglo-saxons. Ainsi le taux d'activité régionale pour les 15-64 ans (64%) place la région au 130^e rang sur les 254 régions européennes. Contrairement à l'ensemble du pays, la population active devrait continuer d'augmenter jusqu'en 2020 : activité des femmes, relativement bon taux d'emploi des seniors et forte attractivité jouent en sa faveur. En revanche, les départs à la retraite vont connaître une progression importante due à l'entrée en retraite des générations du baby-boom qui connaissent un taux d'activité élevé. Pour cette raison, les principaux viviers d'emploi pour la région à l'horizon 2015 sont les services marchands, la construction et la fonction publique. Si les tendances passées se poursuivent, Rhône-Alpes devrait compter 2,75 millions d'actifs en 2020, soit une hausse de 4,5 % par rapport à 2000. Dans le même temps en France, ce taux pourrait être négatif (-0,5%).

Sur le plan territorial, il existe des disparités marquées au regard des infrastructures, de la situation économique et des compétences et savoir-faire. La région est confrontée à des problématiques d'emploi et de formation très différentes entre les territoires mono industriels (plasturgie à Oyonnax, décolletage dans la vallée de l'Arve), pluri industriels comme le Voironnais, ou marquées par le poids de la saisonnalité (arboriculture, tourisme). Le taux de chômage, moins élevé que la moyenne nationale (7,8% contre 9% en 2006) connaît de fortes disparités entre l'est et l'ouest de la région.

Une raréfaction et un surenchérissement des ressources naturelles : des menaces visibles (réchauffement climatique, biodiversité...) pour nos modes de développement. L'un des très grands



En 2006, parmi les 1 000 premiers groupes industriels internationaux, 43 sont français. Ils se placent derrière les groupes américains, japonais et allemands.

enjeux du XXI^e siècle est la diminution des ressources naturelles disponibles par rapport aux besoins des êtres humains.

Tout d'abord, les humains ont modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément au cours des cinquante dernières années qu'à tout autre moment de leur histoire, essentiellement pour répondre à des besoins croissants en nourriture, eau douce, bois, fibres et combustibles. Plus de terres ont été mises en culture depuis 1945 que pendant les XVIII^e et XIX^e siècles réunis. Plus de la moitié des engrais azotés synthétiques, utilisés pour l'agriculture (mis au point en 1913), l'ont été depuis 1985.

Ce changement des écosystèmes a permis d'améliorer le bien-être humain. Les cultures, l'élevage et l'aquaculture ont connu un essor spectaculaire qui a accompagné la croissance démographique, mais néanmoins insuffisant pour éradiquer la faim dans le monde. L'exploitation des ressources se traduit déjà par des stocks de pêche et d'eau douce inférieurs aux besoins. Cette dégradation devrait s'aggraver au cours des cinquante prochaines années. Enfin, à la fin de ce siècle, plusieurs ressources non renouvelables devraient être épuisées si le rythme d'extraction se poursuit sur la tendance actuelle. Il en est ainsi du pétrole, mais aussi du gaz et de l'uranium.

- 1- Technologies de l'Information et de la Communication.
- 2- Les flux de main-d'œuvre et les flux d'emplois dans un contexte d'internationalisation, M. Barlet, D. Blanchet, L. Crusson, P. Givord, C. Picart, R. Rathelot, P. Sillard, L'économie française, comptes et dossiers de l'Insee, juin 2007.
- 3- La comparaison internationale des PIB conduit à ne pas prendre en compte les différences de prix existant entre les pays. La parité de pouvoir d'achat (PPA) mesure combien une devise peut acheter de biens et services en termes d'une autre devise, afin de prendre en compte les différences de prix des biens existant entre les pays. Cet indicateur est utilisé dans les comparaisons internationales du niveau de vie.
- 4- Schéma régional de développement économique, Région Rhône-Alpes, adopté en novembre 2006.
- 5- Industries manufacturières de basse technologie Industries agricoles et alimentaires; industrie textile et ha-

billement; industrie du cuir et de la chaussure; travail du bois et fabrication d'articles en bois; industrie du papier et du carton, édition et imprimerie; autres industries manufacturières n.c.a.

6- Les groupes français se placent souvent parmi les leaders dans de nombreux secteurs industriels : Total Fina Elf dans l'industrie pétrolière, Peugeot et Renault dans l'automobile, Sanofi-Aventis dans la pharmacie, Michelin dans les pneumatiques, Dior, L'Oréal et LVMH dans la parfumerie et les industries du luxe, EADS dans la construction aéronautique, Air liquide dans l'industrie des gaz... L'industrie en France, Insee, 2006.

7- Emploi et formation à l'horizon 2015. Les dernières projections sur l'emploi, les métiers et les besoins de recrutement en France à l'horizon de 10 ans. Claude Sauvageot, Sylvère Chirache, Ahmed Ait-Kaci, Futuribles n°323, oct 2006.

8- Entreprises dont au moins 30% du capital est d'origine étrangère ou détenu par une filiale française d'un groupe étranger.

9- Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge.

10- Etude économique de la France 2007, Synthèses OCDE, juin 2007.

Bibliographie & sources

• Schéma Régional de Développement Economique, Région Rhône Alpes, 9 novembre 2006.

• Assistance à la définition de la stratégie de développement économique régional, Région Rhône Alpes, Ernst&Young, 2005.

• Etude économique de la France, Synthèse OCDE, juin 2005.

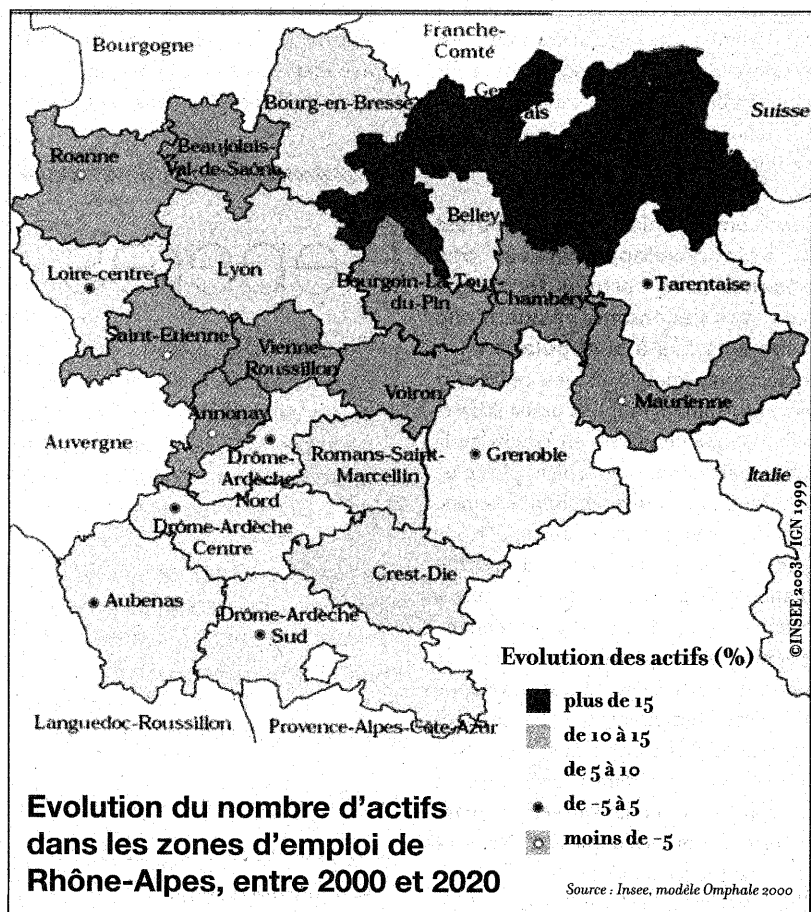
• Mondialisation : les atouts de la France, La Documentation française, 2007.

• Pour une nouvelle politique industrielle, Jean-Louis Beffa, La Documentation française, 2005.

• Métiers porteurs : de nombreux départs en retraite et des nouveaux besoins, La Lettre Insee Rhône-Alpes n°71, mars 2007.

• Emploi et formation à l'horizon 2015. Les dernières projections sur l'emploi, les métiers et les besoins de recrutement en France à l'horizon de 10 ans. Claude Sauvageot, Sylvère Chirache, Ahmed Ait-Kaci, Futuribles n°323, octobre 2006.

• Prospective d'emplois par métier en Rhône-Alpes, Synthèse Rhône-Alpes, DRTEFP n° 27 - avril 2007.



De grands bouleversements

Comment les potentiels rhônalpins peuvent-ils bénéficier à tous ?

Sciences et technologies ont connu des avancées très importantes, au cours de ces dernières décades. Croiser les disciplines s'est avéré extrêmement fertile et les perspectives ouvertes sont considérables notamment au regard des défis de demain : changement climatique, avenir énergétique, pression sur les ressources, prise en charge du vieillissement pour les pays développés, défis de santé publique...

Mais l'innovation est aussi sociétale, dans les modes de vie et d'organisation. Dorénavant, l'innovation ne se conçoit plus comme l'apport d'une simple technologie nouvelle, mais comme un système englobant le savoir scientifique et technique, la conception, le design, le marketing...

L'innovation apparaît comme le nouvel Eldorado pour assurer la croissance des pays développés. Mais l'enjeu est d'importance, car pour rester dans la course à l'innovation et profiter de ses retombées en termes de développement et de rayonnement, l'investissement de départ est énorme et les retombées incertaines.

Alors que le progrès scientifique et technologique ne suscite plus le même enthousiasme pour le futur qu'il dessine, ne faut-il pas replacer les débats dans la perspective du développement humain ? La région Rhône-Alpes a une situation particulière au regard de ce défi en raison de la présence sur son territoire d'un potentiel scientifique et technologique très développé. Les questions de développement et d'articulation avec la société civile sont donc particulièrement pertinentes.

Les progrès scientifiques et technologiques sont de plus en plus perçus comme porteurs de solutions face aux grands défis environnementaux, sociaux et sanitaires de demain. Le XX^e siècle a été celui d'une triple révolution (du vivant, informatique et quantique) dans les sciences et techniques.

La révolution quantique, à l'origine des nanosciences et des nanotechnologies (1), laisse entrevoir les potentialités quasi infinies de nouvelles matières et du monde de l'infiniment petit. La révolution informatique a généralisé l'utilisation d'ordinateurs de plus en plus puissants et microscopiques. Beaucoup plus qu'une innovation technologique, c'est une révolution dans les usages, dans les rapports de l'individu à la société et l'économie qui s'en est suivie notamment avec le développement de l'Internet. L'essor des techniques numériques pour stocker et véhiculer cette information a été aussi fulgurant. Ainsi, la consommation des produits issus des technologies de l'information et de la communication (TIC) a été multipliée par quatre entre 1990 et 2003 (dans ce même temps la dépense totale de consommation l'était de 1,2).

La révolution du vivant a permis de comprendre les mécanismes de la vie grâce à la découverte de la structure et du fonc-

tionnement du patrimoine génétique des êtres vivants. Les applications et potentialités ouvertes sont nombreuses : des biotechnologies (2) en plein essor, aux perspectives de la thérapie cellulaire ou du clonage. Si certaines de ces applications ne suscitent pas d'émotion particulière (production de substances médicamenteuses par exemple), d'autres sont à l'heure actuelle très controversées (céréales transgéniques refusées par les populations européennes mais largement répandues aux Etats-Unis, clonage...).

L'interdisciplinarité recèle de nombreuses potentialités pour apporter des éléments de réponse aux grands défis de demain. Les domaines d'application sont multiples, que ce soit :

- face aux préoccupations environnementales : question des énergies, de l'eau, de la pollution... (3),
- dans la prise en charge du vieillissement (habitat intelligent, surveillance à domicile des personnes hospitalisées et des personnes âgées), des déficiences et handicaps moteurs ou sensoriels (implants électroniques...),
- de la compréhension et du traitement des maladies, de la faim dans le monde (céréales modifiées résistantes et plus productives...), etc.

Tout simplement, la vie quotidienne devrait être modifiée par le développement de ces innovations comme cela l'est déjà avec l'Internet, le téléphone portable, l'e-commerce...

A côté des applications civiles, nombre de ces recherches trouvent des applications en matière de défense et de lutte contre le terrorisme. La France consacre plus de 22% de ses dépenses de R&D à la défense. En Europe, seuls l'Espagne, la Suède, la France et le Royaume-Uni consacrent plus de 10% de leur recherche publique à ce poste. Ce pourcentage, même s'il peut paraître élevé, ne représente qu'à peine la moitié des dépenses américaines ou russes.

Des technologies clés pour 2010.

Parmi la diversité des chemins offerts, chaque pays emprunte et privilégie certains domaines et technologies plutôt que d'autres. Depuis 1995, des études sur les technologies clés pour la France sont menées tous les cinq ans et donnent des pistes de recherche face aux enjeux à venir pour la société et l'économie.

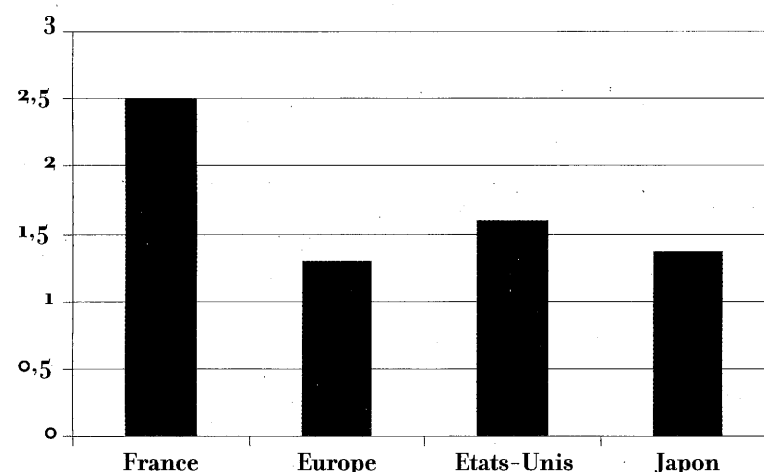
La dernière étude « Technologies clés 2010 » a retenu huit enjeux : les problèmes de sécurité liés au contexte géopolitique, le changement climatique, la ressource en eau, les défis énergétiques (production et maîtrise de la consommation), la disponibilité des matières premières, le vieillissement démographique et enfin l'emploi et la compétitivité économique.

Elle a ensuite sélectionné un peu plus de 83 technologies sur les 250 examinées dans les secteurs suivants : technologies de l'information et de la communication, matériaux et chimie, bâtiment, énergie-environnement, technologies du vivant-santé-agroalimentaire, transport, distribution et communication, technologies et méthodes de production.

A l'échelle du monde, on peut constater une dynamique d'innovation assez forte de l'Europe dans les TIC. Les dépôts de brevet français sont légèrement inférieurs à la moyenne européenne et

Pourcentage des diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies par rapport à la population âgée de 20 à 29 ans

Source : Eurostat



suivent une répartition similaire sauf pour l'aviation et les TIC, domaines pour lesquels la France innove plus et dépose des brevets. En tête des régions européennes pour les brevets haute-technologie déposés : l'Île-de-France (2e) suivie, à la cinquième place, de Rhône-Alpes.

Rhône-Alpes dispose d'un fort potentiel scientifique, technologique et humain regroupé principalement autour de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne. Les principaux savoir-faire de la région sont : à Grenoble, les microneotechnologies et la microélectronique ; à Lyon, les biotechnologies appliquées à la santé, la chimie-environnement, les transports et les jeux vidéo ; à Saint-Étienne et dans le Nord-Isère, les textiles intelligents ; à Oyonnax, la plasturgie ; à Chambéry, l'énergie solaire ; dans la vallée de l'Arve, le décolletage.

En regardant les dépôts de brevets européens, la région apparaît spécialisée dans les domaines suivants par ordre décroissant : chimie-matériaux, consommation des ménages-BTP, électronique-électricité, instrumentation, procédés industriels et pharmacie biotechnologies. Les acteurs de ces

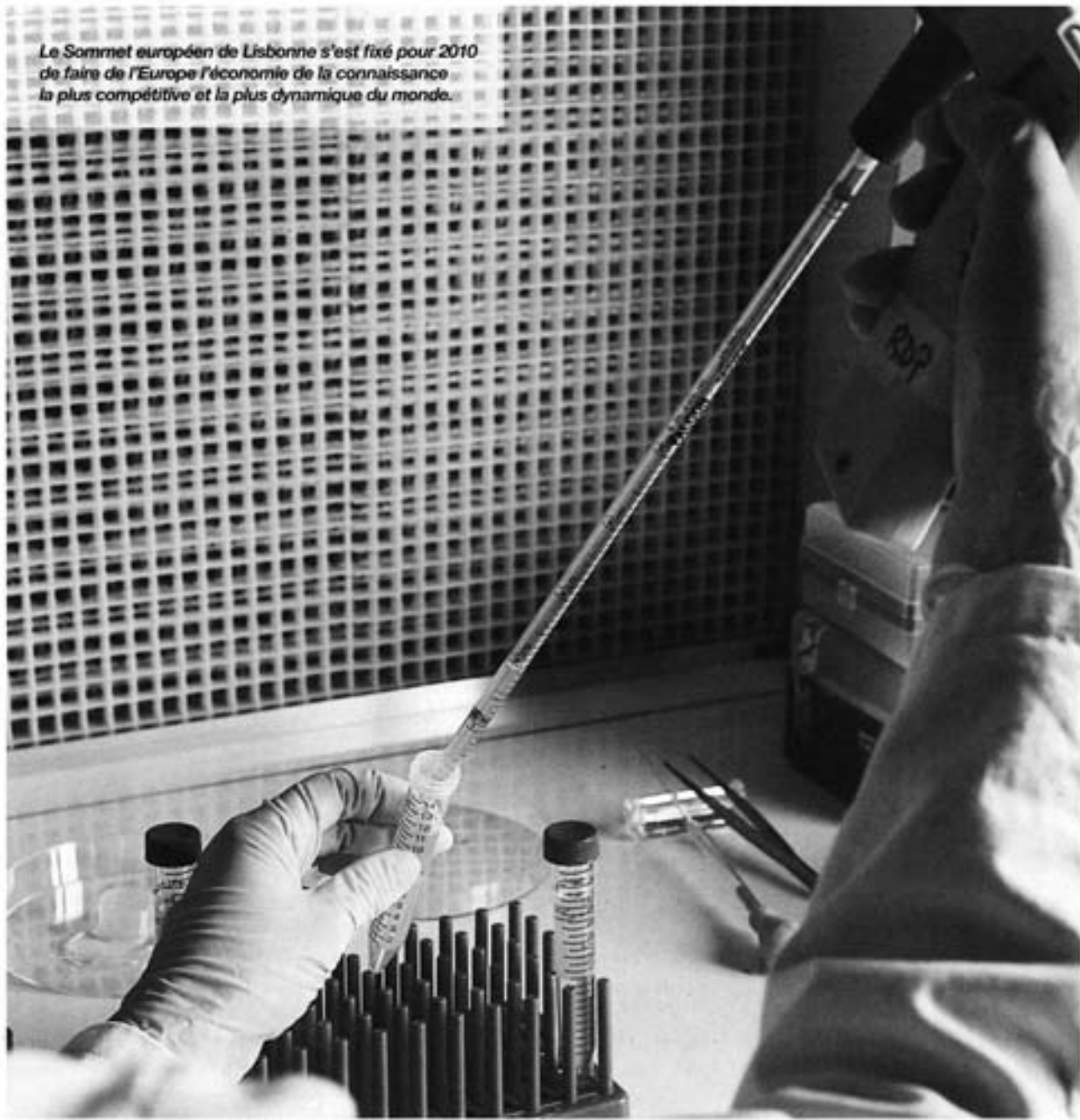
différents domaines sont au centre de toutes les attentions, depuis quelques années, de la part des pouvoirs publics et des collectivités territoriales qui s'emploient à développer des réseaux, mettre en synergie les acteurs, mutualiser les ressources et compétences pour accroître leur compétitivité et leur visibilité internationale.

En lien avec le lancement des pôles de compétitivité par l'Etat (4), la Région Rhône-Alpes soutient des clusters de recherche ou économiques sur des thématiques transversales (neurosciences, handicap, vieillissement par exemple) ou par compétences (énergies renouvelables, montagne...). Toutes ces initiatives ayant été mises en place récemment, les retombées sont encore à venir.

L'innovation, facteur incontournable de compétitivité économique. En quelques décennies, l'innovation est devenue un levier essentiel de la croissance à long terme de l'économie, en donnant un avantage compétitif à l'entreprise qui a su concilier besoins du marché et savoirs scientifiques, technologiques, techniques ou organisationnels.



L'innovation est un atout incontournable des pays développés pour rester compétitifs face aux pays où la main-d'œuvre peu onéreuse abonde.



C'est un atout incontournable des pays développés pour rester compétitifs face aux pays où la main-d'œuvre peu onéreuse abonde. « Au sein d'une économie mondialisée caractérisée par la montée en puissance des pays émergents, la capacité à innover est devenue le principal avantage compétitif des pays développés, source de gains de productivité élevés et d'une croissance durable » (5).

En conséquence, le Sommet européen de Lisbonne s'est fixé, pour 2010, de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde en prenant notamment appui sur les politiques en faveur de l'innovation. Les indicateurs permettant de mesurer l'effort et les potentialités d'un pays dans ce domaine font la part belle aux Etats-Unis et au Japon, au détriment de l'Europe. Un rapport de l'Union européenne sur l'innovation en Europe (6) a classé les pays en fonction de leur performance en matière d'innovation : dépenses de R&D totales ou en entreprises, nombre de chercheurs en entreprises, nombre de brevets... Cinq pays ont une position de leaders (la Suisse, la Finlande, la Suède, le Danemark et l'Allemagne) alors que la France et l'Angleterre sont dans une position intermédiaire. En France, les principaux obstacles restent le sous-investissement dans l'enseignement supérieur (alors que les besoins en main-d'œuvre hautement qualifiée croissent), la faiblesse des passerelles entre recherche fondamentale et recherche industrielle et un soutien financier de l'innovation sous-développé. D'autres experts soulignent la faiblesse de la gestion du patrimoine immatériel comme les fréquences hertziennes, l'autorisation d'accès à certaines activités... (7).

L'Europe investit relativement peu dans la R&D, comparativement aux autres économies développées et seules la Finlande et la Suède ont dépassé l'objectif fixé à Lisbonne

de 3% du PIB en 2010 (8). En 2005, l'intensité de R&D varie de 0,4% du PIB à Chypre et en Roumanie à 3,9% en Suède. Elle est nettement inférieure en Europe, en comparaison des investissements faits aux Etats-Unis ou au Japon. Si la Chine réalise un effort considérable en consacrant 1,34% de son PIB, cet effort n'est pas encore suffisant pour rivaliser avec les pays développés en raison des faiblesses structurelles de son système d'innovation et d'un trop faible intérêt pour la recherche fondamentale, source de l'innovation à long terme. En réalité, la progression des dépenses brutes en R&D, entre 2001 et 2005, est extrêmement faible en Europe à 27 (9) avec une moyenne annuelle de 1,4%, contre 1,7% aux Etats-Unis, 2% au Japon et 19,7% en Chine !

Les dépenses de R&D de Rhône-Alpes représentent 11,6% des dépenses nationales alors que son PIB ne représente que 9,6% de la

richesse produite en France. Depuis les années 90, dans ce domaine, l'effort de la Région est soutenu, mais il reste insuffisant dans la compétition entre régions européennes. En effet, les dépenses de R&D ne représentent que 2,5% de son PIB alors qu'elles représentent entre 3,33% et 8,70% (10) pour les régions leaders, majoritairement allemandes et suédoises.

Face à la montée des coûts de R&D et aux contraintes en matière de dépenses publiques, la forte participation des entreprises aux investissements en R&D est un enjeu stratégique. Aucun gouvernement - même dans les pays les plus riches - n'a les moyens de tout développer dans le domaine de la science et de la technologie, d'où l'importance accrue des entreprises. Le Sommet de Lisbonne avait estimé que les investissements en R&D des entreprises étaient insuffisants et avait fixé un objectif ambitieux au regard des

situations nationales : à l'horizon 2010, deux tiers des dépenses doivent être supportées par les entreprises.

La part financée par les entreprises varie fortement selon les pays (11) et évolue lentement. En France, elle représente à peine un peu plus de la moitié des investissements, les deux tiers en Allemagne, aux Etats-Unis et en Chine, et les trois-quarts au Japon. En Europe, seuls le Luxembourg (80%), la Finlande (69%), l'Allemagne (67%) et la Suède (65%), pays jugés performants pour leur système d'innovation, ont une participation des entreprises suffisante.

L'effort des entreprises de Rhône-Alpes est continu. Entre 1993 et 2003, la dépense des entreprises régionales passe de 1 620 millions à 2 655 millions d'euros. Cet effort est plus soutenu que la moyenne nationale puisque sa part dans les dépenses nationales grimpe de 9,9% à 12,3% (12). Cet investissement en R&D reste modeste rapporté, d'une part à la richesse du territoire et d'autre part, à l'effort consenti par les entreprises des régions européennes leaders : 1,78% du PIB régional alors que les régions européennes leaders sont entre 2,36% et 6,75% (13).

Pour le moment, la très grande majorité de l'investissement en R&D des entreprises se fait en direction de l'industrie manufacturière. Elle représente 81% des dépenses en Europe, bien avant les services. Pourtant, l'innovation peut être un facteur décisif de croissance dans le secteur des services qui pèse plus des deux tiers du PIB français. L'Allemagne et la France sont les pays pour lesquels cette part est la plus importante (respectivement 91% et 85%), à l'instar de la Turquie. Les Etats-Unis, consacrent, quant à eux, près de 40% des dépenses en direction des services.

Une implication grandissante des pouvoirs publics et des collectivités locales dans le financement, la mise en place de réseaux d'acteurs et la prospective en matière d'innovation. Les pouvoirs publics et les différentes collectivités territoriales ont bien saisi les enjeux liés au développement de l'économie de la connaissance pour assurer leur croissance et leur compétitivité. Cette prise de conscience a conduit à la mise en oeuvre de plusieurs initiatives, tant au niveau européen (formulation des « objectifs de Lisbonne », renforcement du Programme cadre de recherche et développement...) que national (nouveau dispositif public mis en place, depuis 2004, pour améliorer le système français de recherche et d'innovation, évolution des aides à l'innovation, mise en place de l'Agence nationale de la recherche et de l'Agence de l'innovation industrielle, lancement du Pacte pour la recherche...)

Leur champ d'action est pluriel :
- Organiser les différents acteurs qui sont au coeur du processus d'innovation, promouvoir les approches pluridisciplinaires et renforcer les liens entre recherche publique et entreprises. Le processus d'innovation relève plus de la maîtrise de systèmes complexes que de la seule maîtrise des technologies de base. Les méthodes de conception, d'organisation, de marketing, de gestion des connaissances, sont aussi déterminantes dans le succès d'une innovation que la technologie proprement dite ;
- Impliquer davantage les territoires. Certaines analyses soulignent que la connaissance est produite par davantage de relations, de décloisonnement et d'ouverture des entreprises sur leur environnement. Contrairement aux

idées reçues, la globalisation de l'économie et l'émergence de réseaux mondiaux n'entraînent pas forcément en contradiction avec le renforcement des enjeux de proximité, car les entreprises forment avec leurs territoires locaux des « écosystèmes » ouverts, riches et stimulants. Ces « écosystèmes » sont favorables à la production collective de connaissances, donc à l'innovation et à la croissance économique (14) ;

- Développer et faciliter l'accès au capital des entreprises innovantes, lors du démarrage et des phases d'expansion. En France, la faiblesse de cet accès est un handicap certain. Les efforts de R&D et d'innovation présente un risque élevé (rentabilité incertaine et lointaine) et sont les premiers postes de dépenses réduits en cas de baisse de la croissance. De ce fait, les marchés de capitaux et les investisseurs privés sont frileux et les pouvoirs publics ont donc un rôle important d'incitation et de stimulation à jouer dans ce domaine ;

- Assurer un exercice de prospective sur quel avenir technologique pour demain.

Repères

Invention versus innovation

L'invention se distingue de l'innovation en ce que la première est un savoir, un produit ou un procédé nouveau quand la seconde offre, outre la nouveauté, un avantage concurrentiel. Autrement dit, l'innovation se place dans le champ de l'économie et de l'usage. L'invention se suffit à elle-même, l'innovation n'existe qu'en relation à des utilisateurs. On ne parle plus seulement de savoirs ou de connaissances, mais d'applications.

Recherche et développement expérimental — R&D

La recherche et le développement expérimental - R&D - englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Manuel de Frascati, édition 2002, § 63.

Industries manufacturières de haute technologie

Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique, fabrication d'équipements de radio, télévision et communication, fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie.

Industries manufacturières de moyenne-haute technologie

Industrie chimique, fabrication de machines et équipements NCA (non classés ailleurs), fabrication de machines et appareils électriques NCA, fabrication de matériel de transport.

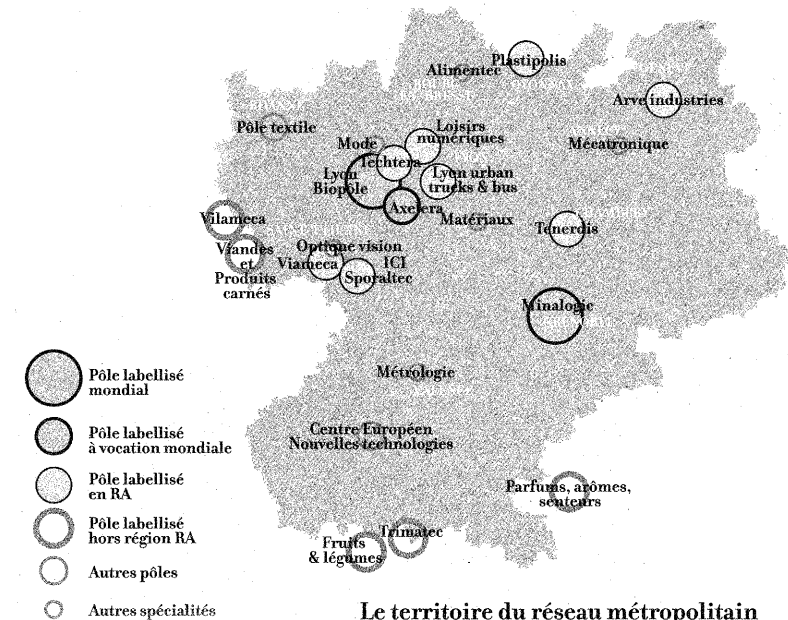
Industries manufacturières de moyenne-basse technologie

Cokéfaction, raffinage et industries nucléaires, industrie du caoutchouc et des plastiques, métallurgie et travail des métaux; fabrication d'autres produits minéraux non métalliques.

Industries manufacturières de basse technologie

Industries agricoles et alimentaires, industrie textile et habillement, industrie du cuir et de la chaussure, travail du bois et fabrication d'articles en bois, industrie du papier et du carton, édition et imprimerie, autres industries manufacturières NCA.

Les pôles de compétitivité en Rhône-Alpes



Source : août 2005 - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Questions pour débattre et agir

Economie de la connaissance et innovation

- N'aurait-on pas intérêt à penser l'innovation au regard du développement humain plutôt que dans une seule perspective économique ?
- Faut-il protéger ou partager l'innovation ? Les règles du jeu changent dans un contexte international où les nouveaux arrivants (Chine, Inde) n'adhèrent pas aux mêmes règles. Tout est-il brevetable ?
- Diversité ou focalisation ? Faut-il concentrer les investissements en fonction de domaines prioritaires comme le vieillissement, les énergies renouvelables... en fonction des besoins du territoire ou laisser faire le marché ? Quel équilibre entre participation du public et du privé ? Quelles priorités pour la recherche publique ?

- Comment utiliser au mieux les ressources territoriales (financières, humaines, infrastructures, équipements...) ? L'investissement est-il suffisant ? La recherche et les procédés de valorisation sont-ils suffisamment soutenus ? Les partenariats sont-ils assez développés au regard des objectifs ? Comment attirer chercheurs et investisseurs ? Les forces locales ont-elles les conditions nécessaires pour se développer et rayonner ?
- Comment valoriser les complémentarités entre les territoires limitrophes, notamment suisses et italiens ? La région et les acteurs régionaux sont-ils suffisamment impliqués dans les réseaux fédérant les acteurs de manière transverse, transdisciplinaire ?
- Comment appréhender le changement l'esprit ouvert et se mettre en mouvement en dépassant ses peurs et le réflexe de repli sur les positions acquises ?

Science et rapport à la société

- Comment sortir les débats sur le progrès scientifique du cercle des initiés en donnant aux citoyens les moyens de s'approprier les clés de compréhension des enjeux scientifiques et éthiques ? Les nouvelles technologies apportant des solutions, mais soulevant aussi de nouvelles questions, le principe de précaution est un garde-fou certain ; mais dans la mondialisation, ce qu'un pays prohibe, d'autres s'y engagent... Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour permettre à tous d'accéder à la société de la connaissance et de l'information ?
- Les nouvelles technologies suscitent de nouveaux usages, tel le télétravail, le développement d'une économie de la connaissance... Ces nouveaux usages sont-ils assez connus et encouragés ?

et faire converger les différents acteurs d'un territoire vers une vision commune du futur pouvant être ensuite déclinée sectoriellement.

L'essor d'une société et d'une économie de la connaissance fait de la formation un enjeu central. Les individus sont de plus en plus dépendants et poussés à utiliser ces nouvelles technologies dans leur vie privée et professionnelle au détriment des personnes les moins informées et formées. Les particuliers voient leur quotidien dépendre de plus en plus des nouvelles technologies : consultation des listes scolaires sur le site Internet de l'établissement, documents administratifs à télécharger, annuaires électroniques, cartes de bus numériques... La méconnaissance du fonctionnement ou de l'accès à ces technologies peut défavoriser les personnes moins informées : il en va ainsi de la déclaration fiscale électronique qui ouvre droit à une réduction d'impôt pour ceux qui la choisissent, des réductions ferroviaires disponibles uniquement sur Internet... En France, en 2006, seuls 21% des personnes de 16-74 ans ont réalisé des activités informatiques élevées (15) contre près de 30% dans les pays nordiques, anglo-saxons et germaniques. Dans le domaine professionnel, ces mutations mettent en avant des compétences liées au savoir-être, à la créativité, à l'interactivité, la communication, l'autonomie... En somme, des compé-

tences pour lesquelles les personnes sont rarement formées mais qui sont de plus en plus demandées. Maîtriser ces nouvelles technologies informatiques ou de communication est considéré comme le b.a.-ba du travailleur, quel que soit le niveau de compétences. De plus en plus, les femmes de ménages, les techniciens doivent recourir à l'outil informatique pour indiquer leurs plannings, les actions réalisées... En matière de formation continue, l'effort reste à faire en France. Alors qu'au Royaume-Uni et dans les pays nordiques, plus de 20% des 25-64 ans déclarent avoir suivi une formation au cours du mois précédant l'enquête, seuls 7,8% des Français ou des Allemands sont concernés. Un taux bien faible en comparaison de la moyenne européenne (à 25) qui s'élève à plus de 10%.

Le processus d'innovation est un grand consommateur de personnel qualifié : chercheurs, ingénieurs, techniciens... et exige des systèmes performants de formation.

La France dispose d'une formation de qualité et les diplômés d'études supérieures en sciences et technologies sont plus nombreux en France qu'en Europe, aux États-Unis, ou au Royaume-Uni. Pourtant le système universitaire est fortement montré du doigt actuellement pour son inadéquation aux besoins de l'emploi. La désaffection des filières scientifiques est particulièrement vive avec une baisse de 6% des effectifs entre

1995 et 2004 (16). Cette tendance n'affecte pas les écoles d'ingénieurs, ni les IUT scientifiques dont les effectifs ont plutôt augmenté.

Cette volonté se retrouve dans l'attrait incontestable des masters à dominante professionnelle (90% d'augmentation des effectifs) face aux masters de recherche (-10%). Cette évolution correspond aux réalités de l'emploi en matière de R&D : depuis 1998, le nombre de chercheurs des entreprises a crû plus rapidement que celui des administrations et l'a dépassé en 2002 en concentrant 56% des 340 000 équivalents temps plein (ETP). En Rhône-Alpes, près de 80 000 personnes travaillent dans la R&D, ce qui représente un peu plus de 2% des emplois régionaux et plus de 11% des effectifs nationaux.

Les entreprises concentrent là aussi plus de personnel, techniciens et chercheurs que dans le secteur public (17).

L'augmentation des disparités territoriales face à l'accès aux innovations et à leur usage. L'accès à l'information est devenu un enjeu prioritaire et une clé de succès tant pour les individus que pour les entreprises. En théorie, les TIC sont censées permettre une réduction de la polarisation des territoires en termes d'activités et de population. Dans les faits, c'est l'inverse qui se produit puisque l'offre de technologies n'est pas identique sur l'ensemble des territoires. Les zones de forte activité, attirant les innovations, deviennent de plus en plus attractives.

Pour les collectivités territoriales, il est important d'éviter « la fracture numérique » en favorisant l'accès aux nouvelles technologies sur l'ensemble de son territoire, en mettant à la disposition des administrés les outils (ordinateurs, Internet...) dans des espaces publics numériques, en développant l'e-administration... Cette disponibilité des technologies permet d'ouvrir la voie au développement de nouvelles formes d'organisation du travail (comme le télétravail), d'étendre le marché de certains secteurs traditionnels comme le tourisme, de faire bénéficier à la population d'innovations dans les domaines sanitaires (suivi à domicile via les TIC...)...

Au niveau européen, le nombre d'accès Internet à haut débit aurait augmenté de 16% entre octobre 2006 et mars 2007, portant à 84 millions le nombre de foyers disposant d'une connexion haut débit dans les quinze plus anciens membres de l'Union européenne, contre 73 millions six mois plus tôt. Huit pays de l'Union européenne montrent actuellement un taux de pénétration du haut débit supérieur à 20%. L'Europe du Nord emporte la palme mondiale avec des Pays-Bas,

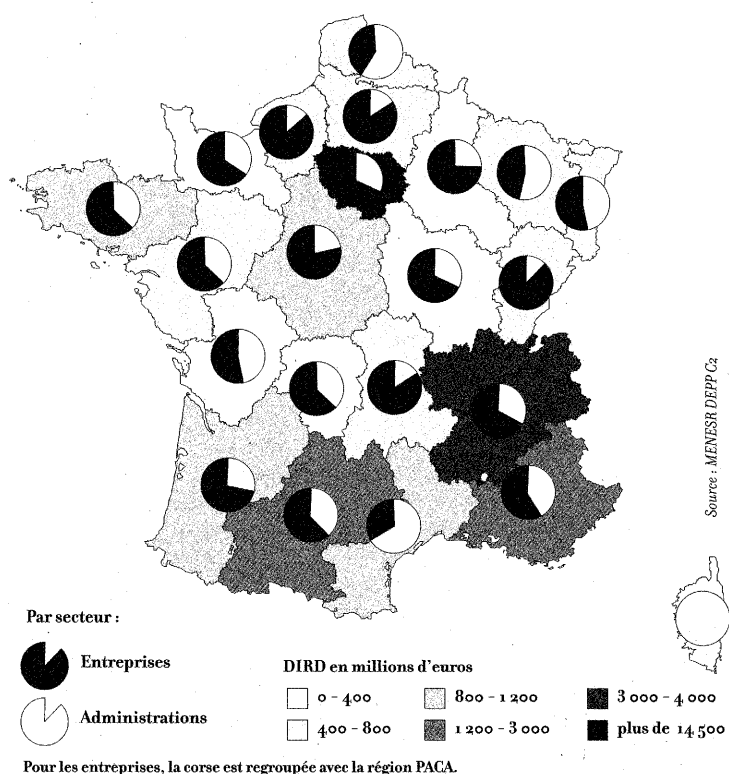
leaders avec un taux de pénétration de 33%. Ils sont suivis du Danemark, de la Finlande et de la Suède qui enregistrent un taux de pénétration d'environ 25%. La France se situant à environ 20%. Pour la première fois, la pénétration moyenne dans les quinze pays les plus anciens membres de l'Union est, à 19,9%, comparable au taux moyen observé aux États-Unis (19,6%) et au Japon (20,2%). Quant à la France, elle compte en 2007 plus de 14 millions d'abonnements Internet à haut débit (+28% en un an). Le taux de couverture réelle de la population en haut débit DSL se situe ainsi aux alentours de 98%.

Les attentes et exigences des citoyens au regard des progrès de la science et de la technologie se teintent d'une inquiétude grandissante face aux risques. Progrès scientifique, technologique, numérique s'entrecroisent et s'alimentent les uns les autres pour le plus grand bonheur des scientifiques. Mais le fossé n'est-il pas grandissant entre tous ces développements en cours ou entrevus et les capacités de l'homme à les intégrer dans sa vie et les accepter ? D'un côté, les attentes envers la science et la technologie sont d'autant plus fortes qu'elles semblent détenir les clés du mariage entre croissance économique et développement durable. De l'autre, elles suscitent inquiétude et rejet face aux changements qu'elles opèrent, non seulement dans le quotidien de l'homme mais aussi dans sa relation à l'autre, à lui-même et au vivant. Face aux conséquences pour le moins méconnues de bon nombre de ces révolutions — Que deviennent les nanoparticules dans le corps et l'environnement ? Va-t-on vers une société type « Big Brother » ? —, l'exigence de sécurité, voire de risque zéro ne fait que croître.

- 1- Ce terme renvoie aux sciences et techniques travaillant à l'échelle du nanomètre en construisant des systèmes, des matériaux atome par atome.
- 2- Les biotechnologies marient biologie et génétique pour produire des nouvelles substances utiles en recourant notamment aux Organismes Génétiquement Modifiés. Un OGM est un organisme dont le patrimoine génétique a été modifié par l'homme afin de mieux résister à des maladies (cas des plantes), de produire des substances pharmaceutiques (insuline, hormones de croissance, vaccins...).
- 3- Dans ce secteur, les experts constatent une tendance à favoriser les technologies « économes ».
- 4- 15 pôles labellisés en Rhône-Alpes dont trois à vocation mondiale (Minalogic, Lyon Biopôle, Axelera chimie-environnement).
- 5- Déclaration européenne à Lisbonne en 2000.
- 6- Science, Technology and Innovation, in Europe, Eurostat, European Commission.
- 7- L'économie de l'immatériel. La croissance de demain. Maurice Lévy, Jean-Pierre Jouyet, Rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel.
- 8- Les dépenses intérieures de R & D (DIRD) se composent des dépenses de R & D des entreprises, de l'enseignement supérieur, des administrations publiques et des institutions privées sans but lucratif.
- 9- La situation est très contrastée entre les pays qui s'approchent de l'objectif fixé à Lisbonne (progression inférieure à 1% voire négative) et ceux qui essaient de rattraper leur

- retard (Chypre : 15,2%, Lettonie 17,6%...)
- 10- La situation est similaire pour l'Île-de-France pourtant leader européen incontesté avec 14364 millions d'euros investis. Cette somme ne représente plus que 3,2% de son PIB, loin derrière les performances de régions comme Braunschweig (Allemagne) avec 8,70% ou Västsverige (Suède) avec 6,03%. Seule Midi-Pyrénées (3,7%) permet à la France d'être présente dans le classement.
 - 11- En 2004, le secteur des entreprises a financé 55% des dépenses totales de R&D de l'UE27, les administrations publiques 35% et les sources de financement provenant de l'étranger 8%.
 - 12- Avec 1 242 millions d'Euros, la part de la recherche publique en Rhône-Alpes est plus faible mais reste stable. Source : Rhône-Alpes, seconde région d'innovation de France, Marianne Chouteau, Millénaire 3, octobre 2006.
 - 13- L'Île-de-France est dans une situation similaire à Rhône-Alpes tandis que la région Midi-Pyrénées figure parmi les 15 premières régions européennes pour ses dépenses R&D (dépenses totales ou par les entreprises) rapportées à son PIB.
 - 14- « Quelle place pour Lyon dans la compétition internationale ? Anticiper un nouveau changement des règles de la compétition ». Emile Hooge et Geoffroy Bing, Agenda métropolitain Lyon/Saint-Etienne - Automne 2006.
 - 15- Utiliser une souris pour lancer des programmes tels qu'un navigateur Internet ou un traitement de texte, copier ou déplacer un fichier ou un dossier, utiliser la fonction copier-coller ou couper-coller pour dupliquer ou déplacer des informations à l'écran, utiliser de formules arithmétiques de base pour ajouter, soustraire, multiplier ou diviser des chiffres dans un tableau, compresser des fichiers, écrire un programme informatique à l'aide d'un langage de programmation spécialisé.
 - 16- Cette baisse a même dépassé les 25% entre 1995-2000 pour la physique, la chimie et les sciences de la vie et de la terre.
 - 17- Source : <http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/france/cartes/cadcarti.htm>

Dépense intérieure de recherche et développement en 2004



Bibliographie & sources

- Le Génie Rhône-Alpes, enseignement supérieur et recherche. Région Rhône-Alpes, mai 2006.
- Rapport d'étape du groupe de travail sur les perspectives du secteur des télécommunications en France et en Europe. Le Ministre délégué à l'Emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes et le Ministre délégué à l'Industrie, avril 2007.
- Science, Technology and Innovation in Europe, European Commission, Eurostat, 2007.
- Technologies clés 2010, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Collection Textes clés, Les Éditions de l'Industrie, Paris 2006.
- Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020 : Enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France. Mohamed HARFI, Commissariat général du plan, Paris 2005.
- L'externalisation de la R&D: quel arbitrage entre sous-traitance et coopération ? Note de recherche, mars 2006, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Creative system disruption : towards a research strategy beyond Lisbon, Key Technologies expert group, September 2005, European Community.
- L'économie de l'immatériel. La croissance de demain. Maurice Lévy, Jean-Pierre Jouyet, Rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel.

Un monde en quête de sens

Quelles valeurs pour quels avènements ?

Les valeurs et les croyances se transforment à partir de cette tendance centrale qu'est l'individualisme, qui favorise la recherche d'autonomie et le souci de soi. Ensuite, il est plus difficile de saisir les évolutions majeures qui impactent nos modes de vie : le sentiment croissant d'incertitude, de risque, la perte de capacité à se projeter dans le futur, la recherche de sécurité ? Ou la valorisation du présent, l'attention pour les exigences du corps, la recherche du bien-être... ? Plus lisibles sont les évolutions techniques, comme la généralisation des transports rapides ou la révolution tant technique que culturelle que constituent l'arrivée d'Internet et des outils numériques, les mutations socio-économiques et démographiques comme la progressive « libération » des femmes et l'extension du salariat pour elles, le vieillissement de la population, la moindre stabilité des positions, l'accès de masse aux biens de confort, l'augmentation du temps hors travail... Ces aspects sociétaux sont généralement des impensés de la prospective territoriale, alors qu'ils commandent des évolutions, impactant directement les politiques

L'individualisation de la société : un grand mot, des réalités multiples. L'individualisme, valeur qui fait de l'individu la valeur sociale suprême, continue à se diffuser dans le monde entier, là où dans les sociétés traditionnelles le groupe ou la communauté était la valeur suprême. Dans l'individualisme, il y a trois grandes composantes qui se sont renforcées depuis les années 60 : la recherche d'autonomie personnelle, le souci de soi ou d'épanouissement, l'importance de la vie privée. Il s'ensuit :
- une relativisation des valeurs, par exemple pour deux Européens sur trois, le bien et le mal sont une question de circonstances ;
- un besoin accru de relations sociales, avec des liens plus librement choisis, moins stables et solides que dans le passé. Par exemple, la réception des amis à domicile a progressé régulièrement au cours du temps : 27% des Français déclaraient inviter chez eux des amis ou des relations au moins une fois par semaine en 1982, ils sont 42% en 2006 (1) ;
- un souci d'être lié aux autres, mais de manière choisie, et ne pas en payer le prix, car le lien implique de l'interdépendance, ce qui est le contraire de l'autonomie. Le fondement de la solidarité est plus dans la conscience d'intérêts ou de choix communs ;
- une liberté individuelle croissante dans la vie privée, liée à une tolérance de

territoriales, en matière d'aménagement, d'équipement, de transport, d'habitat... Les sentiments d'incertitude, d'inquiétude, de perte de repères favorisent les différentes formes de cloisonnement et de séparation, ainsi que l'augmentation de la souffrance psychique. La recherche de mobilité suscite la multiplication des heures de pointe dans les villes et le dérèglement du climat, l'augmentation du temps libre favorise tourisme, bricolage et nouveaux usages de l'espace. Les politiques d'aménagement des villes et des territoires cherchent à répondre aux nouvelles attentes de mobilité, communication, loisirs, culture des individus. En même temps, les modes de vie diffèrent en fonction des ressources, des territoires (urbain, périurbain, rural), des influences culturelles, de l'âge... ; les questions et enjeux ne s'y posent pas dans les mêmes termes. A titre d'exemple, la recherche accélérée de nouveauté, d'émotion, d'esthétique, d'instantanéité caractérisent une partie des jeunes urbains, et certainement pas comme on le dit parfois l'ensemble de la population des villes et encore moins des espaces ruraux.

plus en plus importante. Concernant la manière dont chacun vit sa vie privée, on pense que la société n'a pas à réguler la vie privée : acceptation croissante de l'homosexualité (2), de l'euthanasie (injustifiable à 41% des Français en 1981, 22% en 1999 (3)), du divorce, de l'avortement et du suicide ;
- une demande de régulation des comportements par la puissance publique quand ils mettent en cause d'autres personnes, traduction de la préoccupation de préserver sa liberté individuelle et de ne pas être « gêné » par l'« autrui dérangeant » (incivilités, bruits dans la rue, fait de fumer en public : depuis 2004, 70 à 80% des sondés soutiennent la mise en œuvre de mesure visant à interdire en public la consommation de tabac) ;
- à tous les étages de la vie sociale, on cherche à agir au nom de soi-même, à choisir sa manière d'agir et de penser. Les institutions s'adaptent aussi aux individus : c'est que l'on appelle l'individualisation. Les produits de consommation sont pensés pour correspondre aux attentes de chacun, les soins, les postes de travail, la pédagogie tendent à être individualisés. Cette tendance à de beaux jours devant elle, car les jeunes sont plus individualistes que leurs aînés. Ils attachent une grande importance au caractère non contraint de leurs décisions, sont plus individualistes dans leurs comportements (participation politique, loisirs...), mais aussi par la survalorisation des cercles de l'intimité, s'intéressent globalement

moins à la société dans son ensemble et aux problèmes sociaux. Cela ne signifie pas pour autant leur égoïsme : leurs valeurs accordent une large place à l'altruisme et à la générosité, ils sont aussi plus tolérants et s'engagent au coup par coup. Cet engagement se manifeste par exemple dans la vie associative. Les adhérents se tournent bien davantage vers les associations qui permettent un épanouissement personnel dans des formes collectives d'activité (culture, sport...), que vers les structures (syndicats, partis) qui défendent des intérêts collectifs. Plus précisément dans le domaine sportif, on constate qu'au maintien de la pratique sportive en club, s'ajoute l'émergence de nouvelles pratiques « désorganisées » (sports de nature, jogging...). Les associations de sports et de loisirs sont celles qui attirent le plus les Français : 16% des adhérents en 1999, devant les associations culturelles 8%. Cela se manifeste aussi dans les mutations de la famille : les mariages déclinent sauf les mariages mixtes qui au contraire sont en progression, les divorces augmentent (quatre mariages sur dix finissent en divorce), les naissances hors mariage sont également plus importantes dans la région qu'ailleurs ;
- les « effets de structure sociale » restent importants, ce que traduit la forte reproduction des inégalités sociales. Cela signifie que les choix sont en fait contraints, mais avec des contraintes souvent moins visibles qu'autrefois. Il existe des formes variées d'orientation des goûts et des attitudes, par les

industries culturelles, les médias, les relations sociales. Enfin, de nouvelles formes d'imposition se sont développées : ce que l'on gagne en autonomie d'un côté, on le perd en nouvelles micro-contraintes de l'autre. Dans le travail, on observe à la fois plus d'autonomie et plus de normes à respecter. Par ailleurs, les contraintes que nous vivons sont des « contraintes collectives » au sens où on les partage avec d'autres, mais elles sont subies de manière plus individuelle. On est moins supporté par des solidarités et des protections liées à des logiques communautaires ;
- l'extension des choix concerne surtout ceux qui ont déjà le plus de ressources. Ils peuvent choisir leur lieu d'habitat, leurs loisirs, l'école privée éventuellement de leurs enfants, leur mode de vie, sont mieux armés pour affronter les changements dans le travail...
- la primauté du modèle de société de consommation. La logique de l'« avoir », plutôt que de l'« être », a notamment des impacts en terme d'empreinte environnementale : augmentation continue de la production de déchets ménagers par habitant, jeter et racheter des équipements ménagers plutôt que les réparer et les faire durer...

Les temps sociaux s'accroissent, se fragmentent, s'individualisent et sont de moins en moins synchronisés. C'est lié à l'individualisation des comportements, à l'autonomie croissante des membres de la famille, mais aussi à d'autres facteurs comme l'organisation du travail et son mode de partage (flexibilité du travail, ARTT). Les conséquences sont :

- nous sommes moins dépendants de temps collectifs qui nous « obligent » véritablement ; par exemple, honorer ses morts à la Toussaint relève d'un choix et non plus d'une imposition sociale ;
- l'organisation du travail se modifie (de plus en plus de réunions s'organisent les mardi et jeudi ; les activités de nuit se développent...) et c'est, plus généralement, l'ensemble des institutions qui est concerné (la mise en phase des agendas au sein d'une famille par exemple n'est pas toujours facile) ;
- les pratiques de la mobilité sont plus diverses, les heures et jours de pointe sont plus nombreux, les pointes sur les lignes RATP commencent plus tôt, se terminent plus tard, la nuit est davantage occupée qu'autrefois. Un signe ? L'essor du tourisme nocturne, des marchés du soir, etc.

La montée du temps libre, des loisirs se traduit par des nouveaux usages, et a des conséquences multiples. L'augmentation des temps libres se traduit par des nouveaux usages. Au XIX^e siècle, un ouvrier ou un paysan avait une espérance de vie de 500 000 heures, il travaillait 200 000 heures, soit 40% de son existence et 70% de son temps de vie hors sommeil. Il lui restait 100 000 heures pour le temps libre. Aujourd'hui, nous vivons 700 000 heures et travaillons seulement 67 000 heures (42 annuités de cotisations retraitée à 35 heures par semaine), soit 9% de notre existence et 16% de notre temps de vie

éveillé. Le temps libre a été multiplié par quatre, passant de 100 000 à 400 000 heures, dont 100 000 consacrées à la seule télévision (Jean Viard, *Eloge de la mobilité*). Mais aux Etats-Unis, la télévision est de plus en plus concurrencée par Internet et le temps consacré au sport a doublé entre 1965 et 1993 (4). Les loisirs santé et bien-être se développent : souci du corps, avec l'injonction paradoxale à trouver son propre épanouissement, à être soi-même, et simultanément à se voir imposer des normes sociales très fortes, notamment pour les femmes, dans le sens de la minceur et de la jeunesse (5). La jeunesse s'impose comme un impératif de survie sociale et l'éthique jeune (liberté, jeu, créativité, valorisation du présent) se diffuse (6). Autre gagnant, le tourisme : on attend un taux de croissance en Europe de 3% par an entre 2010 et 2020, ce qui ferait passer le nombre de touristes de 527 à 717 millions d'arrivées transfrontalières. Une culture de la mobilité s'est installée, au point que la mobilité apparaît comme une nouvelle valeur liée à celle de liberté (voir les premiers mots de l'avis du panel citoyen Rhône-Alpes sur le transport, 2007). En France, chacun parcourt en moyenne 45 kilomètres par jour, contre 5 dans les années 50. On assiste à une augmentation des départs en vacances, des trajets scolaires, à l'éloignement des magasins en périphérie, des logements dans le périurbain. Renversement historique, les déplacements de loisirs ont dépassé ceux liés au travail depuis la fin des années 80, tant en part de déplacements, qu'en part de distances.

Les médias et Internet bouleversent les modes de vie. Même si le processus est ancien, on ne peut que constater l'explosion récente de l'information produite, transmise et consommée, sous toutes ses formes. 86 chaînes sont disponibles sur le câble ou le satellite début 2004, 1 foyer sur 3 est abonné à une ou plusieurs chaînes payantes (câble, satellite, ou Canal Plus), un Français de plus de 4 ans passe en moyenne 3h20 par jour devant sa télévision en 2004 (2h10 en 1975). Mais il est probable que la télévision perdra son rôle de support

Repères

- En 25 ans, les Français ont gagné une heure de temps libre par jour.
- En Europe, le développement du temps libre a des incidences sur le tourisme. Il devrait progresser de 3% par an de 2010 à 2020.
- De tous les médias modernes, Internet est celui qui a mis le moins de temps à s'imposer, créant une révolution dans le rapport des individus à eux-mêmes et au monde : en 2005, 80 000 blogs ont été créés chaque jour à l'échelle de la planète. 75% des élèves français utilisent le net pour leurs devoirs.
- La nouvelle culture de l'Internet s'installe au détriment du papier (notamment des journaux), des visites in situ (par exemple des musées), de la télévision.



Questions pour débattre et agir

Individus et société

- Comment trouver les « bons » agencements entre désir d'autonomie et souci d'épanouissement personnel d'une part, et nécessité de vie collective d'autre part (par exemple, l'habitat combinant intimité des logements et mixité des espaces publics) ?
- Comment aider l'individu à articuler autonomie et protection (par exemple, sur le statut de « travailleur mobile », offrant de solides protections même en cas de forte mobilité) ?
- Comment aider les Rhônalpins à réaliser des arbitrages qui favorisent le vivre ensemble et vont dans le sens des grands défis (par exemple, le changement climatique et la nécessité de réduire les consommations énergétiques) ?

Temps sociaux

- Doit-on seulement accompagner le mouvement de désynchronisation des temps sociaux (logique des crèches de nuit, des agents d'entretiens qui travaillent avant l'ouverture des bureaux, etc...), ou soutenir les dynamiques qui au contraire favorisent des temps partagés pour réinventer des moments collectifs ?

■ Plus globalement, faut-il accompagner les modes de vie (répondre aux besoins suscités par leur évolution) ou décider de les orienter ou les infléchir ?

Mobilité

- La mobilité par les transports est une tendance forte liée à l'individualisme. Parce qu'elle est coûteuse (en temps, énergie, pollution, risques...), ne faudrait-il pas à la fois la favoriser quand elle est nécessaire, et la réduire quand il s'agit de mobilités contraintes ?
- Où et comment décide-t-on de réduire la mobilité contrainte ? Comment la Région pourrait favoriser la mobilité de ceux qui n'y ont pas accès ?

Culture et révolution numérique

- Faut-il craindre pour les pratiques culturelles (spectacle vivant, film, musique...), un repli sur soi lié à une tendance à moins sortir dans l'espace public, ce qui est lié à une consommation culturelle plus individualisée et plus domestique ? Comment s'adapter aux changements induits par la révolution numérique ?

dominant au profit d'un réseau de supports (ordinateur portable ou fixe, téléphone, télévision, radio, presse). De tous les médias modernes depuis le début du siècle passé, Internet a pris le moins de temps à s'imposer. Favorisé par les connexions haut débit, Internet est en passe de devenir le support commun des pratiques médiatiques (radio numérique, télévision, presse en ligne). Internet et la révolution numérique changent en profondeur les modes de vie à de nombreux niveaux : manière de travailler (échanges de données, télétravail, remplacement de nombreux emplois par des robots ou ordinateurs), de communiquer, de soigner (succès considérables des sites de santé, téléchirurgie...), de diffuser les savoirs (médias en ligne, annonce du livre électronique...), de consommer (mise en place en Europe du tout électronique en matière de paiement avec la création de l'espace unique des paiements européens et annonce de « cartes affi-

nitaires », que chacun pourra adapter à sa personnalité, un peu comme les téléphones portables et leurs sonneries...), d'administrer, de vivre à la maison, de créer... 75% des écoliers se servent d'Internet pour leurs devoirs ; un internaute sur deux en France a déjà consommé sur la Toile, 40% auraient procédé à des démarches administratives ou fiscales par le web (7). Plusieurs experts estiment que la télévision sera devancée par Internet, d'ici à une dizaine d'années, du fait de la révolution numérique qui multiplie les canaux de diffusion, les offres de programme et les terminaux de réception. La génération des 15-24 ans est née avec les nouveaux outils, comme le MP3, phénomène technique et culturel qui rend la musique encore plus mobile, ou le phénomène des blogs (80 000 créés par jour dans le monde en 2005). Cette génération veut pouvoir accéder aux contenus qu'elle choisit quand elle le veut, veut partager ses réflexions ou ses program-

mes. Ces comportements privilégient le média personnel plutôt que le mass média, le mobile plutôt que le fixe, le temps choisi plutôt que le temps imposé selon Laurence Meyer (8).

Les technologies numériques vont bouleverser les pratiques culturelles. « Force est de constater que toutes les pratiques culturelles et médiatiques traditionnellement mesurées depuis le début des années 70 (à l'exception notable de l'écoute de musique enregistrée) semblent s'acheminer vers un déclin plus ou moins marqué au cours des prochaines années ». Tel est le constat que dresse le département Etudes et Prospective du ministère de la Culture (9), à partir d'une analyse rétrospective menée sur une dizaine de pratiques culturelles et médiatiques. Cette analyse a confirmé que la plupart des évolutions constatées depuis le début des années 70 ont une nature générationnelle : qu'il s'agisse de la pro-

gression de la culture de l'écran, de la généralisation de l'écoute de musique enregistrée ou de la baisse de la lecture de quotidiens ou de livres. Dans tous les cas, les changements ont été initiés par une génération nouvelle, avant d'être amplifiés par les suivantes. On peut en déduire que les mutations aujourd'hui à l'œuvre risquent de s'amplifier dans les prochaines décennies en liaison avec le renouvellement des générations. Un recul généralisé concernera la culture imprimée (lecture de livres, de la presse), mais aussi les sorties (une partie du spectacle vivant, comme la danse, éventuellement le cinéma, pratiques concurrencées par la sociabilité numérique autour d'Internet), les visites de musées et d'expositions reculeront probablement, de même que la consommation télévisuelle et de radio. Ce recul est lié à l'apparition d'un nouveau champ culturel, lié aux technologies numériques. Cette nouvelle culture se développe au détriment des autres pratiques « pré-numériques », qui continueront à migrer (le mouvement est amorcé) vers des supports différents : les jeunes n'achètent plus de journaux « papier » mais consultent les sites Internet des grands quotidiens, ils regardent moins la télévision, mais ils utilisent les sites de vidéos à la demande ou d'échanges de contenu vidéo comme YouTube. La télévision sera plus souvent regardée sur un écran d'ordinateur. Cette culture va de pair avec de nouvelles attentes : gratuité, interactivité, souplesse et possibilité de personnaliser les contenus...

Un sens collectif de moins en moins garanti, ce qui rend difficile de se projeter dans le futur et favorise entre autres, la souffrance psychique. Nous exprimons de plus en plus un sentiment d'incertitude, d'insécurité, de vulnérabilité, ce qui est une forme de souffrance. Ce phénomène est lié sans doute à la perte de confiance envers les grandes institutions (État, organisations syndicales, partis politiques, églises, école, entreprises, classes sociales) et à la perte de crédit dans les grands récits collectifs (10) : ces institutions sont moins à même de produire du sens et de fonder le sentiment d'utilité de chacun d'entre nous.

La souffrance psychique accompagne la hausse de la vulnérabilité individuelle (réelle ou ressentie). Elle est liée aussi à la précarisation des conditions de vie, aux incertitudes du travail, à un niveau d'exigence d'autonomie difficilement supportable pour l'individu. Pour le sociologue Alain Ehrenberg, cette exigence engendre une montée de la souffrance et de la dépression plutôt qu'une délivrance des contraintes. Les indicateurs parlent d'eux-mêmes : en France, un quart des patients qui consultent en médecine générale présente une souffrance en relation avec un problème de santé mentale (troubles du sommeil, anxiété, dépression...). Environ trois millions de personnes présentent chaque année un épisode dépressif. Les psychotropes viennent en deuxième position dans les ventes après les antalgiques dans les prescriptions. L'avenir ne tire plus le présent : c'est un basculement de grande portée dans notre histoire. Pour Laki Zaidi (11), « ce n'est plus l'avenir qui tire l'homme, qui lui permet de donner un sens à son présent ». Avant, une vision de l'avenir — forcément meilleur — permettait d'endurer le présent. La signification du présent n'est plus donnée par une vision collective de l'avenir, comme cela était le cas avec la prégnance de l'idée de progrès sous ses différentes versions (christianisme, pensée des Lumières, marxisme...). Il s'ensuit une difficulté de nos sociétés à se projeter sur le mode de l'avenir.

On tend aujourd'hui à voir l'aspect sombre des évolutions et des faits : alors que pendant longtemps, le changement était désirable parce lié à l'horizon d'un progrès, on voit plutôt les risques et méfaits du changement : nous changeons, mais nous n'avons plus le sentiment de progresser. On pense surtout à ce que l'on risque de perdre dans le changement : le travail, l'argent, le logement...

La sensibilité aux risques est croissante. Avec la fin de l'idée de progrès, le changement est perçu comme inquiétant. Il y a un sentiment de risque, car nous avons largement perdu confiance dans ce que nous apportent la science, les institutions et les autres. Les effets en sont l'avancée des postures défensives : le risque inhibe l'action et l'initiative, favorise le développement des mentalités qui font de l'environnement une menace, diminue la « joie de vivre », crée un climat diffus d'inquiétude et de défiance, favorise l'acceptabilité de formes diverses de contrôle réalisées sur les individus (restriction du champ des libertés individuelles, au nom de la réduction de risques variés). Selon un indicateur d'inquiétude (cumuls de quatre sujets choisis pour leur caractère non conjoncturel), le pourcentage de Français « inquiets », est passé de 13% en 1982 à 30% en 2006 (12). Six sujets sensibilisent le plus la population, le chômage (20%), les maladies graves (17%), la pauvreté en France (15%), la pauvreté dans le monde (12%), la violence et les insécurité (11%), la dégradation de l'environnement (9%).

- 1- Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc).
- 2- C'est la raison pour laquelle 9 pays européens ont autorisé l'adoption par les couples homosexuels et 3 ont approuvé le mariage homosexuel (Pays Bas, Suède, Espagne).
- 3- Economie et Humanisme - Millénaire 3. Les valeurs dans la société française, 2003; Galland Olivier et Roudet Bernard, Les jeunes européens et leurs valeurs, La découverte 2005; Kaufman Jean Claude, L'invention de soi, La Découverte 2005.
- 4- Godbey, Mack.
- 5- Des cas récents de décès de mannequins, trop maigres beauté selon la formule de Nathalie Rykiel, ont alerté l'opinion (Le Monde, 27.9.2006).
- 6- Jérôme Bindé, directeur de l'office de la prospective à l'Unesco, parle de « jeunesse » des sociétés.
- 7- Chiffres Médiamétrie, sept. 2005 et European Interactive Advertising Association, 2005.
- 8- L. Meyer, Idée, « TV 2015, L'avenir du financement de la télévision en Europe », 2005.
- 9- Ministère de la Culture, Approche générationnelle des pratiques culturelles et médiatiques, DEP, n°3, 2007.
- 10- Sur cette question, des philosophes et sociologues comme Michel Serres, Edgar Morin, Jacques Attali par exemple ont essayé de proposer un nouveau « grand récit », un idéal fédérateur, une religion laïque pour le 21ème siècle (humanité, solidarité des habitants de la Terre-Patrie, fraternité...).
- 11- Laidi Zaki, Le sacre du présent, dans Figures du temps, Editions Parenthèse, 2003.
- 12- CREDOC 2006.

Bibliographie & sources

- Les valeurs dans la société française, Economie et Humanisme - Millénaire 3, 2003.
- Nervosité dans la civilisation : du culte de la performance à l'effondrement psychique. Alain Ehrenberg, in Marcel Gauchet, Les deux sources du processus d'individualisation, Le Débat, n°119, mars-avril 2002.
- Enquêtes CREDOC.
- L'invention de soi. Une théorie de l'identité, Jean-Claude Kaufmann, A. Colin, Paris 2004.
- La France en mutations. Quand l'incertitude fait société. Michel Kokoreff, Jacques Rodriguez, éditions Payot, Paris 2004.
- La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi. Bernard Lahire, Editions de la Découverte, Paris 2004.
- Approche générationnelle des pratiques culturelles et médiatiques, Ministère de la Culture, DEP, n°3, 2007.

Une société mosaïque, de nouvelles inégalités

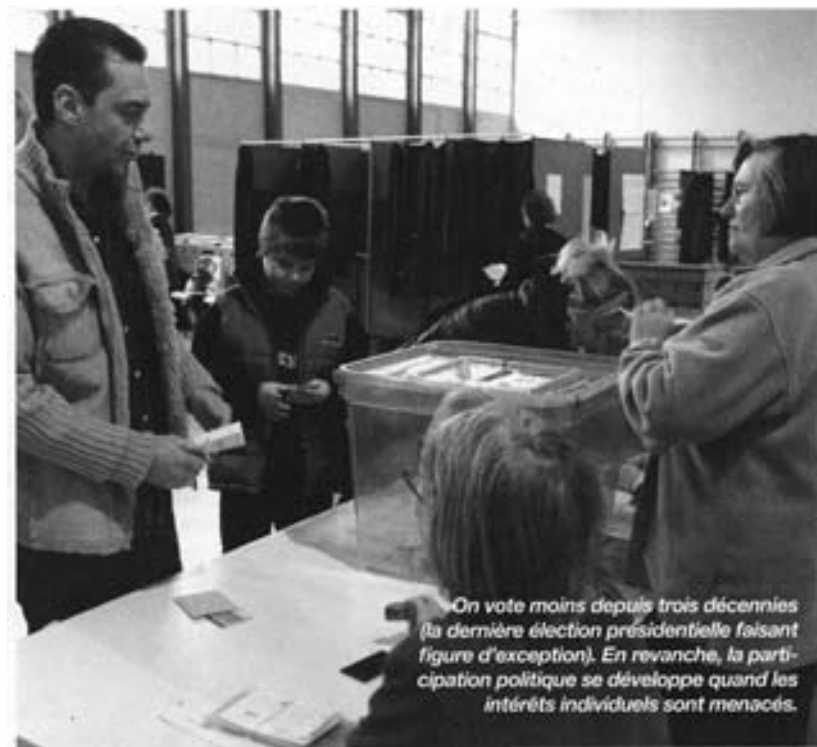
Comment créer du collectif dans une société fragmentée ?

La société française voit sa structure se fragmenter, elle se « pluralise », ce qui annonce une société sans doute moins soudée que par le passé autour de valeurs et de normes communes. Cette cohésion moindre se mesure par le fait que l'on vote moins depuis trois décennies (la dernière élection présidentielle faisant figure d'exception) et qu'en revanche, la participation politique se développe quand « ses intérêts » sont menacés, que la ségrégation dans l'habitat ou encore plus à l'école tend à se renforcer, que l'exclusion socio-économique a créé un noyau important de personnes à faibles ressources, que les médias généralistes s'affaiblissent au profit de médias qui ciblent des catégories de publics et d'intérêts.

En même temps, le sentiment — plus que séculaire — que notre société manque de cohésion gagnerait à être davantage interrogé : la société française d'il y a 100 ou 200 ans était-elle plus « cohésive » que celle d'aujourd'hui, avec ses conflits violents entre ouvriers et patronat, athées et religieux, autochtones et travailleurs immigrés, et ses inégalités bien plus marquées qu'aujourd'hui ? De plus, plusieurs phénomènes sont susceptibles d'une double lecture : l'importance de la discrimination raciale est à la fois une atteinte à la cohésion de la société, mais la volonté nouvelle de

lutter contre ce phénomène manifeste un souci d'intégration des « discriminés » à la communauté nationale ; la place difficile des 18-30 ans en début de vie active est-elle une forme d'exclusion ou un nouveau mode d'intégration dans la société ? La cohésion sociale passe moins par les anciennes solidarités, locales et familiales, mais plus par des politiques nationales de solidarité (santé, prestations chômage...).

Par ailleurs, certaines évolutions sont globalement favorables à la cohésion, même si elles suscitent parfois des divergences dans leur analyse : baisse des inégalités matérielles et de la pauvreté sur le long terme, modèle français d'intégration qui induit malgré ses défauts, une forte adhésion de principe aux grandes valeurs républicaines. Ensuite, la société française est intégrée autour de « modes de vie » qui font modèles indépendamment du fait qu'ils sont marqués par l'individualisme et le consumérisme. Des communautés de pratiques et d'expériences dessinent des solidarités faibles mais présentes malgré tout (chanter dans une chorale, jouer au foot, chasser...), et l'on voit des événements qui rassemblent aux niveaux national et local (Tour de France). Enfin, l'émergence des nouveaux outils de communication et d'information fait apparaître de nouveaux « espaces » de construction de la cohésion sociale, comme les forums de débat sur Internet.



On vote moins depuis trois décennies (la dernière élection présidentielle faisant figure d'exception). En revanche, la participation politique se développe quand les intérêts individuels sont menacés.

salariés déclassés, les sans-emploi, les sans-domicile, les stagiaires, les surendettés, les travailleurs « au noir » ou les vieux pauvres...

La pauvreté s'est transformée. La proportion d'individus vivant sous le seuil de pauvreté en France (50% du revenu médian) (6), a décliné jusqu'à aujourd'hui, de 15% en 1970 à 6% en 2003, soit 3,6 millions de personnes.

Si on considère le ratio entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres, les écarts de revenus se sont atténués, en passant en plus de 30 ans de 4,8 à 3,2, grâce à l'impact considérable des transferts sociaux. Mais si on compare 1% des plus riches avec 1% des plus pauvres, la tendance est à l'accroissement des inégalités matérielles (revenu, patrimoine). La pauvreté se transforme aussi, et frappe surtout les plus jeunes, majoritairement en situation précaire (en France, le salarié a des garanties fortes par rapport aux autres pays européens, mais après une longue attente au départ de la vie active). Elle concerne une fraction des travailleurs (les « travailleurs pauvres ») et les familles monoparentales, elle s'est urbanisée, et suscite davantage d'inquiétude.

La crise économique a remis en cause le cercle vertueux des Trente glorieuses fondé sur l'espoir d'ascension sociale des générations futures. Une masse grandissante de parents assiste au déclassement social de leur progéniture (7). Même si les jeunes adultes disposent en moyenne de deux années d'études en plus, ils sont la première génération qui fait moins bien que ses parents au même âge. En fait, changer de groupe social en cours de carrière par leur mobilité professionnelle est plus fréquent aujourd'hui, que cette mobilité soit ascendante ou descendante.

Parmi les 30-54 ans, une personne sur 5 a changé de groupe social entre 1998 et 2003. 13% ont grimpé dans la hiérarchie sociale, contre 8% entre 1980 et 1985. La proportion de cadres ayant perdu leur statut est de 8% en 2003 alors qu'elle n'était que de 2% en 1980 (8).

Les chances de mobilité sociale d'un individu dépendent de plus en plus du niveau de diplôme atteint, ce qui indique que le niveau initial de formation est très discriminant (or, 150 000 jeunes quittent chaque année en France le système scolaire

en échec total, soit 20% d'une génération), lui-même fortement lié au statut social d'origine.

De plus, chômage, précarisation, déclassé, dépendance de la famille, incapacité à s'assumer, sont des soucis qui ne s'arrêtent pas quand les enfants ont 25 ans. Cette interruption du modèle de mobilité sociale ascendante est le point névralgique de la crise des classes moyennes. La précarisation de l'emploi et l'importance du « mal-emploi » lié au temps partiel subi, qui touche en grande majorité les femmes et les jeunes, est un facteur important de mal-être.

En Rhône-Alpes, les employeurs utilisent de plus en plus l'interim et les CDD pour embaucher : dans les établissements de 10 salariés et plus, les CDD représentent 68% des embauches en 2005. Le nombre de missions d'interim a ainsi augmenté de 50% de 1998 (1 090 000) à 2005 (1 613 000).

Une remise en cause des tendances égalisatrices est aussi perceptible dans le rapport hommes-femmes.

On relève une tendance à la stabilisation des inégalités hommes-femmes depuis le

Tout ce qui a trait au sens du monde que nous vivons est moins partagé collectivement.

La moindre adhésion aux « grands récits », liés aux mythes (dont le mythe du progrès, remis en cause), aux idéologies (adhésion à la République, nationalisme, marxisme...) et aux religions, fait que nos sociétés ont moins la capacité à produire du sens collectif.

Le sens se recompose malgré tout, car notre société a de nouveaux mythes (celui du corps parfait voire de l'immortalité, celui de la mobilité et de l'instantanéité, etc.) mais il forme moins qu'avant une « voûte » au-dessus de nos têtes.

Les enquêtes indiquent que les Français se retrouvent autour de valeurs communes : la famille, très importante dans la vie de 88% des Français, le travail (69%), les amis et relations (50%), mais aussi la recherche de santé et bien-être, les loisirs, ou des valeurs plus abstraites comme la solidarité (1).

Ils se rassemblent aussi autour de modes de vie et d'aspirations (par exemple dans l'habitat : accès à la propriété, idéal de la maison avec jardin, agrandissement des surfaces habitées, amélioration du confort...), de personnalités vénérées (feu l'abbé Pierre, Zinédine Zidane...), qui assurent une cohésion, sans doute avec des modalités qui diffèrent du passé (une cohésion moins contrainte, plus liée à la manière dont les individus créent des liens, avec de nouveaux rites et de nouveaux symboles). Un « réveil religieux » touche l'ensemble de la planète sauf l'Europe (2)... pour combien de temps ? L'humanisme laïc suffira-t-il à répondre aux questions du sens de l'existence fortes chez les indivi-

us ? Va-t-on vers un renouveau religieux en Europe également, ou seulement vers un accroissement de la pensée magique et des médecines alternatives ?

Quelle capacité du politique à créer un projet dans lequel s'inscrit l'avenir de la collectivité ? Aujourd'hui, la nation, l'Europe et la mondialisation ne font guère rêver...

Vers une société de plus en plus « mosaïque ».

Les liens sociaux sont moins solides et durables, plus librement choisis, on assiste à la multiplication des petits groupes de références (liés à une pratique sportive ou culturelle, religieuse, associative, etc.), où l'on se réunit et où l'on peut s'accomplir.

La société française voit sa structure se fragmenter. En tendance longue, les différences entre classes et groupes socio-économiques sont moins tranchées qu'autrefois (3).

Les ouvriers ne forment plus un ensemble homogène, les classes moyennes sont très éclatées, alors qu'en revanche, s'affirme le groupe social des cadres.

A l'intérieur des catégories socio-professionnelles (CSP), on remarque une augmentation des différenciations et une montée d'autres formes d'identification, selon l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, des références culturelles, l'âge... Surtout du fait de l'immigration (4,9 millions d'étrangers résident à la mi-2004 en France métropolitaine), la France est de plus en plus pluri-culturelle et pluri-confessionnelle.

Les vagues d'immigration changent de physiologie : les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne et d'Asie sont par exemple plus nombreux sur le territoire

qu'en 1999 (l'immigration d'Afrique noire a augmenté de 45% entre 1999 et 2005 (4)).

Les tendances sont parfois contradictoires : on note à la fois l'intégration des populations issues de l'immigration et des identifications qui renvoient plus fréquemment aux critères de l'ethnie ou de la race, comme le dénote par exemple la création en novembre 2005 du Conseil représentatif des associations noires, le Cran.

Des inégalités durement ressenties.

La tendance générale à plus d'égalité entre les Français a été forte de 1968 à 1984. On a assisté à une progression globale du niveau de vie et une tendance à la réduction des disparités de niveaux. Ce mouvement s'est ralenti depuis le milieu des années 80, et s'est stabilisé depuis le milieu des années 90.

Pourtant les inégalités subsistent, elles se transforment et se fragmentent.

Cela notamment parce qu'une partie de la population est durablement exclue hors de la sphère de l'emploi. L'enquête sociologique qui a précédé la parution de « la France invisible » (5) a relevé les différents types d'inégalités, source de mal-être et de colère, qui échappent aux catégorisations sociales habituelles : cela va des accidentés et intoxiqués du travail, aux délocalisés, en passant par les discriminés, les dissimulés (homosexuels), les drogués, les égarés (à la frontière du social et du médical), les enfermés, les expulsables, les femmes à domicile, les gens du voyage, les habitants des taudis, les intermittents de l'emploi, les jeunes au travail, les oubliés de la santé, les prostitués, les Rmistes, les

milieu des années 90. Il n'est pas sûr que la position sociale des femmes continue à progresser. Elles tendent à occuper à la fois les postes aux échelons supérieurs et à la fois dans les emplois précaires, notamment dans l'emploi partiel contraint (9).

Le risque d'inégalité est plus important dans les décennies à venir, car la globalisation économique génère des inégalités de revenus dans les pays développés.

De 1996 à 2001, le revenu médian aux Etats-Unis a cru de 11%, alors que le revenu des 10% les plus riches a cru de 58%, celui des 1% les plus riches de 121% (10), etc. En France, une étude (11) indique que de 1998 à 2005, les 5% les plus riches ont augmenté leurs revenus de 11% (19% pour les 1% les plus riches et encore plus pour les très riches), ce qui explique la croissance des revenus du patrimoine et des capitaux mobiliers. Alors que les 90% de salariés les moins riches n'ont vu leur revenu réel croître que de 4,6% sur 8 ans, celui des 0,01 les plus riches a augmenté de 42,6%, ce qui rompt avec 25 ans de stabilité de la hiérarchie des salaires. Cette hausse des revenus reste cependant cantonnée au dernier centile de la population. Après l'effondrement des fortunes dans la première moitié du XX^e siècle, le retour à des inégalités « criantes » va-t-il continuer à épargner l'Europe continentale et le Japon ?

Rhône-Alpes compte plus de revenus fiscaux intermédiaires que la moyenne nationale, et moins de personnes en grande pauvreté. Néanmoins l'écart des revenus s'accroît légèrement, surtout entre les plus pauvres et les autres. Les plus pauvres s'appauvrissent sensiblement (les revenus fiscaux inférieurs à 7500 euros, qui représentent le quart des revenus fiscaux régionaux déclarés, ont par exemple connu une baisse de 2% en 2005, alors que les autres catégories ont vu leurs revenus augmenter (de 3% en moyenne).

Néanmoins, les données relatives à l'emploi et au chômage dans la région traduisent une amélioration de la situation globale depuis 2004, ce qui devrait amorcer une sortie du cercle de l'exclusion pour une partie de la population : en septembre 2006, le taux de chômage en Rhône-Alpes se situait à 7,6%, il était de 8,8% en 2004 et de 10,2% en 1998. Cette baisse bénéficie à l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Cloisonnement, évitement et creusement des inégalités territoriales. Une logique d'égalisation entre régions françaises, mais des inégalités sociales et économiques parfois fortes à une échelle plus fine.

En France, les dynamiques de croissance sont mieux réparties sur l'ensemble du territoire (12). La population et l'emploi progressent plus rapidement dans les régions périphériques de l'ouest et du sud où se conjuguent dynamiques productives et attractivité résidentielle que dans la région parisienne. Par ailleurs, l'impact croissant de la mobilité des personnes et l'importance des mécanismes de transferts dans la réduction des écarts de revenus entre régions permettent aujourd'hui à la plupart des régions de connaître une hausse de leur population et de leurs activités.

En revanche, la France est davantage hétérogène à l'échelle plus fine des espaces urbains, périurbains et ruraux, des zones d'emploi et des bassins de vie.

D'un côté, se retrouvent des espaces de croissance autour des métropoles régionales ou d'espaces ruraux et petites villes qui, lorsqu'ils sont bien desservis, accueillent de nouvelles populations et créent des emplois. De l'autre, persistent des espaces plus fragiles. Les taux de chômage variaient, fin 2004, du simple au triple. Il est inférieur à 5% en Vendée-Est ou à Rodez, mais dépasse 15% à Lourdes ou Béziers. À une échelle géographique encore plus fine, celle des quartiers urbains ou bassins de vie ruraux, des phénomènes de ségrégation spatiale demeurent, voir s'accroissent. Ils s'expliquent en particulier par des mécanismes d'éviction de populations n'ayant pas les revenus suffisants pour suivre la hausse des prix de l'immobilier ou du foncier.

Les ménages à bas revenus sont « concentrés » au cœur des pôles urbains, dans les zones urbaines sensibles, mais aussi dans les communes aux franges des aires urbaines et dans les pôles ruraux.

Des inégalités bien marquées entre les territoires de Rhône-Alpes.

En Rhône-Alpes, les indicateurs de pauvreté monétaire sont en recul (taux de pauvreté de l'Insee, nombre d'allocataires Caf à bas revenus) (13). Mais les disparités sont marquées. Les taux de chômage le montrent bien.

Les quartiers sensibles ont, en 2005, un taux de chômage double de celui des unités urbaines auxquelles ils appartiennent. Entre 2003 et 2005, ce taux a augmenté de 2 points, alors qu'il est resté stable dans le reste des unités urbaines.

Le sud-ouest de la région est plus touché par le chômage : le taux de chômage est le plus fort dans la Drôme (9,6%), l'Ardèche (9%) et la Loire (8,8%), intermédiaire dans le Rhône (8,2%) et en Isère (7,4%), le plus faible en Savoie et Haute-Savoie (6,5%) et dans l'Ain (5,6%). Les inégalités infra-régionales entre le sud-ouest et le nord-est sont également importantes, si l'on analyse les bénéficiaires de minimas sociaux.

La région compte 186 900 allocataires de minimas sociaux (concernant les personnes en âge de travailler), qui ont en fait des revenus mensuels de 430 à 600 euros, et 79 000 allocataires du RMI (revenu minimum d'insertion) à la mi 2006 (contre 70 000 fin 1998). Les départements du sud-ouest de la région ont les plus forts indicateurs de précarité et de chômage (de manière générale, il y a quasi superposition des cartes du chômage et des minimas sociaux d'âge actif).

Le taux de bénéficiaires de minimas sociaux dans la part des allocataires de la caisse d'allocations familiales s'établit entre 16 et 20% en Ardèche, Drôme, Loire et Rhône, et entre 12 et 14% en Isère, dans les deux Savoie et l'Ain. La part des allocataires à bas revenus dans la population Caf en 2005 s'établit entre 26 et 28% en Drôme et Ardèche, autour de 23% dans le Rhône et la Loire, et moins de 20% en Isère, dans les deux Savoie et dans l'Ain.

La pauvreté est plus présente au

Questions pour débattre et agir

Sens collectif

■ On oublie trop souvent l'importance des facteurs invisibles de la cohésion, ce qui relève des valeurs, croyances, projets, utopies, rêves communs, car tout territoire, pour constituer une vraie communauté, doit porter des grandes aspirations, et pas seulement faire l'objet de politiques sectorielles et de processus gestionnaires.

■ Comment donner sens au monde qui nous environne par l'éducation et les médias ?

Vivre ensemble

■ Comment avaliser la demande d'ordre, de sécurité, de tranquillité, sans pour autant valider des systèmes de cloisonnement (habitat, école, déplacements...) ?

■ Comment favoriser la communication entre groupes et catégories de la société ?

Diversité culturelle

■ Le pluralisme culturel doit-il être reconnu dans sa part visible, valorisé dans l'espace public quand il concerne les communautés issues de l'immigration ?

■ Face aux inégalités sociales, notamment dans les dites "zones urbaines sensibles", faut-il davantage cibler des individus, ou cibler des groupes, des catégories, ou rester sur les outils de droit commun ? Promouvoir l'action positive ?

Accès au logement

■ Quelle orientation des politiques de l'habitat à destination des ménages les plus modestes ?

■ Comment faire une politique de production de logements accessibles, qui réduisent les inégalités territoriales ? Quels leviers actionner pour favoriser les différentes formes de mobilité pour les plus pauvres ?

Equilibre territorial

■ Comment la Région peut-elle accompagner les métropoles et les agglomérations, espaces à enjeux d'attractivité et de compétitivité des territoires ?

■ Comment la Région doit-elle être garante de l'équité régionale et soutenir les territoires en difficulté ou en mutation ?

sud-ouest de la région, dans les grandes villes et en zone rurale.

Près d'un tiers des personnes sont pauvres dans les centres urbains (29,6%), et dans les cantons ruraux (26,3%), alors qu'elles sont bien moins présentes dans les couronnes résidentielles (14). Mais il y a de grandes différences entre la pauvreté des villes et la pauvreté des campagnes : dans les aires urbaines, il s'agit plutôt de jeunes, alors que les plus de 50 ans sont les plus touchés en milieu rural, où on compte néanmoins une minorité de jeunes en très grande difficulté. Le déséquilibre territorial est donc double : il opère à la fois à l'échelle régionale entre globalement le nord et le sud, et selon les types de commune.

Les données concernant les lieux de résidence des contribuables de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Rhône-Alpes le confirment (15). La proportion la plus importante de redevables de l'ISF (rapportée à l'ensemble des habitants de la commune concernée) habite dans les villes des deux Savoie (Annecy, Aix-les-Bains, Thonon-les-Bains, Chambéry et Annemasse), de l'Ain et d'une partie du Rhône. Les contrastes richesse-pauvreté sont particulièrement forts dans les deux principales agglomérations de Rhône-Alpes. Parmi les habitants de la ville de Lyon et de l'Ouest-Lyonnais (Sainte-Foy-les-Lyon, Caluire-et-Cuire), on trouve jusqu'à 20 fois plus de contribuables assujettis à l'ISF que dans la couronne périphérique qui, du nord au sud, s'étend de Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Vénissieux, Meyzieu, jusqu'à Décines et Oullins. Les écarts de richesse sont moins marqués entre Grenoble et les principales villes de sa périphérie. Cette polarisation des richesses dans les agglomérations est une tendance forte.

Selon Jacques Donzelot (16), se développe le modèle de la ville à trois vitesses, avec un centre prospère où s'installent de plus en plus les classes supérieures (« gentrification »), des quartiers périphériques où se concentrent les exclus surtout issus de l'immigration (« relégation »), et les territoires périurbains où les classes moyennes accèdent à la propriété (« périurbanisation »).

Ce mouvement se produit dans un contexte général de compétition pour les meilleures localisations (lieu de résidence, bonne école pour les enfants...) (17).

Les plus fortes ségrégations sont le fait des catégories supérieures qui tendent globalement à vivre plus entre elles, ce qui contribue à rendre les quartiers populaires encore moins diversifiés socialement. Les frontières de voisinage sont durcies :

défiance croissante entre groupes, appropriation privée de certaines parties de l'espace public, apparition en France du phénomène des « gated communities » ou ensemble d'habitations isolées de l'extérieur par des portails, murs et systèmes de surveillance...

La ségrégation ethnique est encore plus forte que la ségrégation sociale, c'est manifeste dans les zones urbaines sensibles (Zus) et plus encore dans les établissements scolaires de ces quartiers. Véritable défi, on voit très peu de mixité dans de nombreux établissements scolaires dits en zone d'éducation prioritaire (Zep).

Les difficultés de logement s'accroissent. C'est en particulier le cas des ménages pauvres, dans une situation d'insuffisance de l'offre de logements sociaux accessibles, et de renchérissement de l'immobilier et du foncier.

En Rhône-Alpes, la crise du logement est importante. En matière de logement social où les données sont les plus nombreuses, on estime à plus de 100 000 le nombre de demandes de logements dans le secteur locatif, soit un déficit de 40 à 60 000 logements. Le nombre de logements sociaux financés en Rhône-Alpes atteint les 9 800 unités en 2005, soit le double de l'année 2000. Cette croissance est nettement supérieure à la moyenne du territoire français. Néanmoins, le nombre de logements sociaux mis en location ces dernières années continue de baisser : la mobilité au sein du parc HLM se réduit chaque année, limitant le nombre de logements disponibles. Les financements concernent surtout les prêts locatifs sociaux (PLS), logements que les niveaux de loyer rendent difficilement accessibles aux plus pauvres.

Les discriminations « raciales » sont spécialement perceptibles dans le domaine du travail.

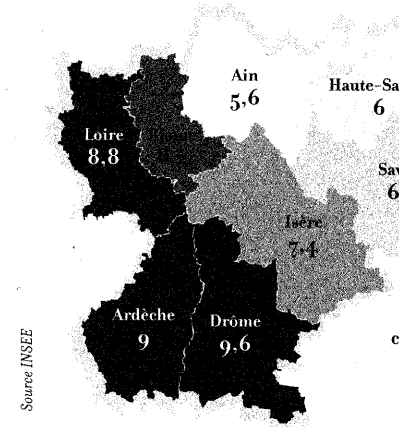
Les taux de chômage en France des étrangers ressortissants d'un pays hors UE sont, en moyenne, plus de trois fois supérieurs à celui des nationaux français. Cela à niveau égal de formation (18). A cette réalité s'ajoute le sentiment de discrimination. 56% des Noirs en France se disent discriminés (19).

1- Economie et humanisme-Grand Lyon, « Les valeurs dans la société française ». Enquêtes, Commentaires, Débats, Lyon, 2002.
2- Hervieu-Léger Danièle, « Les formes nouvelles de la religiosité », Université de tous les savoirs, L'individu dans la société d'aujourd'hui, vol 8, O. Jacob, Lambert Yes, « La prospective du religieux », Futuribles, n°260 janvier 2001.
3- Castel Robert, « Le brouillage des classes sociales », in Classes sociales : retour ou renouveau ?, Editions Syllepse et Espace Marx, 2003. Chauvel Louis, « La société démocratique face aux inégalités », Cahiers français n°314, 2003 Merrien

François-Xavier, « La société démocratique face aux inégalités », Cahiers français n°314, mai-juin 2003.
4- Catherine Borrel, Insee première n°1098, août 2006.
5- Beaud Stéphane, Confavreux Joseph, Lindgaard Jade, « La France invisible », La Découverte, 2006.
6- Le seuil de pauvreté est un niveau de revenus au-dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre. En France, est pauvre selon l'Insee une personne qui a moins de 50% du revenu médian. Mais un autre taux, de 60% est aussi utilisé. Il multiplie presque par deux le nombre de pauvres. En 2005, pour une personne seule, le seuil de pauvreté est de 681 euros (seuil à 50 %) ou de 817 euros (seuil à 60 %).
7- Chauvel Louis, « Les classes moyennes à la dérive », Le Seuil - La République des idées, 2006.
8- Monso O, Insee première n°1112, déc. 2006.
9- Dominique Méda, Périer Hélène, « Le deuxième âge de l'émancipation. La société, les femmes et l'emploi », 2007. Voir aussi Boisson Marie, Verjus Anne, « La parentalité, une action de citoyenneté ». Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004), CAF, Dossier d'étude n°62, 2004.
10- Piketty Thomas, Saez Emmanuel, « The Evolution of Top Incomes, Working Paper », 2006, National Bureau of Economic Research / Le Monde, 11-12 mars 2007.
11- Camille Landais, « Les hauts revenus en France (1998-2006) : « Une explosion des inégalités ? », Paris School of economics, 2007 (http://www.inegalites.fr/IMG/pdf/hautsrevenuslandais.pdf) /
12- Rapport 2005 de l'Observatoire des Territoires.
13- Mission régionale d'information sur l'Exclusion (Mrie), « Pauvreté, Précarités, Exclusions, Etat des lieux 2005-2006 », Les dossiers de la Mrie 2007.
14- Selon l'indicateur Insee retenu par la Mrie, est pauvre une personne dont les revenus 2005 sont inférieurs à 739 euros par mois.
15- Impôt de solidarité sur la fortune 2005 en région Rhône-Alpes, villes de plus de 20 000 habitants ayant plus de 50 redevables à l'ISF, ministère des Finances et Insee.
16- Donzelot Jacques, « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », Esprit, mars-avril 2004, n°3-4.
17- Maurin Eric, « Le ghetto français », Enquête sur le séparatisme social, Paris, Seuil-La République des idées, 2004. Paris. Voir aussi Prêteceille Edmond, « Lieu de résidence et ségrégation sociale », Cahiers français, n°314, mai-juin 2003.
18- Enquête Emploi Insee 2001, in Cédric Eric, « Les discriminations raciales », Direction prospective - Communauté urbaine de Lyon, juin 2003.
19- 31 janv 2007, Gun et TNS-Sofres.

Bibliographie & sources

- Le brouillage des classes sociales, in Classes sociales : retour ou renouveau ? Robert Castel Editions Syllepse et Espace Marx, 2003.
- Les discriminations raciales. Eric Cédicéy, Direction Prospective - Communauté urbaine de Lyon, juin 2003.
- Les classes moyennes à la dérive. Louis Chauvel, Le Seuil - La République des idées, 2006.
- La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification. Jacques Donzelot, Esprit, mars-avril 2004, n°3-4.
- Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social. Eric Maurin, Paris, Seuil-La République des idées, 2004. Paris.
- La société démocratique face aux inégalités. François-Xavier Merrien, Cahiers Français n°314, mai-juin 2003.
- Etat des lieux 2005-2006, Mission régionale d'information sur l'exclusion (Mrie), Pauvreté, Précarités, Exclusions, Les dossiers de la Mrie, 2007.



Taux de chômage fin 2006 (en %),

Evolution 2005/2006
Les huit départements de Rhône-Alpes bénéficient d'une baisse de taux de chômage. Les diminutions les plus importantes concernent principalement la Drôme (-12,7%), l'Ain (-12,5%) et la Savoie (-12,2%) à l'inverse l'Ardèche et le Rhône connaissent des évolutions modérées (respectivement -7,7% et -8,9%).

Source INSEE

Au sommaire

- Quand la France vieillit...
Comment faire face à l'exceptionnelle mutation de la population ?3
- Les Alpes se réchauffent plus vite que la planète.
Quelles politiques enrayeront ce phénomène ? 5
- Plus de citoyens, moins de biodiversité.
Comment maîtriser la consommation de l'espace et préserver l'avenir ?8
- A la croisée d'aspirations contradictoires.
Comment être en Rhône-Alpes un acteur du village planétaire ?11
- Compétitivité globale, éducation et formation.
Comment la région peut-elle construire un développement durable ?14
- De grands bouleversements.
Comment les potentiels rhônalpins peuvent-ils bénéficier à tous ?17
- Un monde en quête de sens.
Quelles valeurs pour quels avènements ?20
- Une société mosaïque, de nouvelles inégalités.
Comment créer du collectif dans une société fragmentée ?22

La démarche régionale de prospective « Rhône-Alpes 21 » s'organise en trois grandes étapes d'ici à la fin 2008 : l'état des lieux prospectif, les contributions des acteurs rhônalpins, le débat public et la décision politique. Ce dossier est donc la synthèse de l'état des lieux prospectif. Il n'a pas vocation à exprimer les positions de la Région Rhône-Alpes, mais à communiquer des éléments de connaissance, à souligner des points de controverse, l'objectif étant d'ouvrir largement les débats sur les défis d'aujourd'hui et de demain.



Les chapitres de ce dossier ont été rédigés par deux intervenants extérieurs :
Cédric Polere sur Réchauffement global et changement climatique, Métropolisation et territoires, Europe et mondialisation, Valeurs et modes de vie, Cohésion sociale et citoyenneté ;
Sylvie Mauris Demourieux sur Démographie, Economie et emploi, Innovation technologique et société.

Conseil régional Rhône-Alpes
78, route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
Téléphone : 04 72 59 40 00
Télécopie : 04 72 59 42 18

www.rhonealpes.fr

Rhône-Alpes Région
LA CITOYENNE